

# Rome et la théologie de la libération

NOUS PUBLIONS L'INTÉGRALITÉ DE L'INSTRUCTION « LIBERTÉ CHRÉTIENNE ET LIBÉRATION »  
DE LA CONGRÉGATION ROMAINE POUR LA DOCTRINE DE LA FOI  
Pages 9 à 16

**Le réaménagement monétaire**

Page 22

# LA CROIX

ISSN: 0243-0333 L'ÉVÉNEMENT 1<sup>re</sup> ANNÉE - N° 31354  
V I V R E D E M A I N

**La vox populi dans tous ses états**

Page 5

**Fin des Conseils métropolitains en Grande-Bretagne**

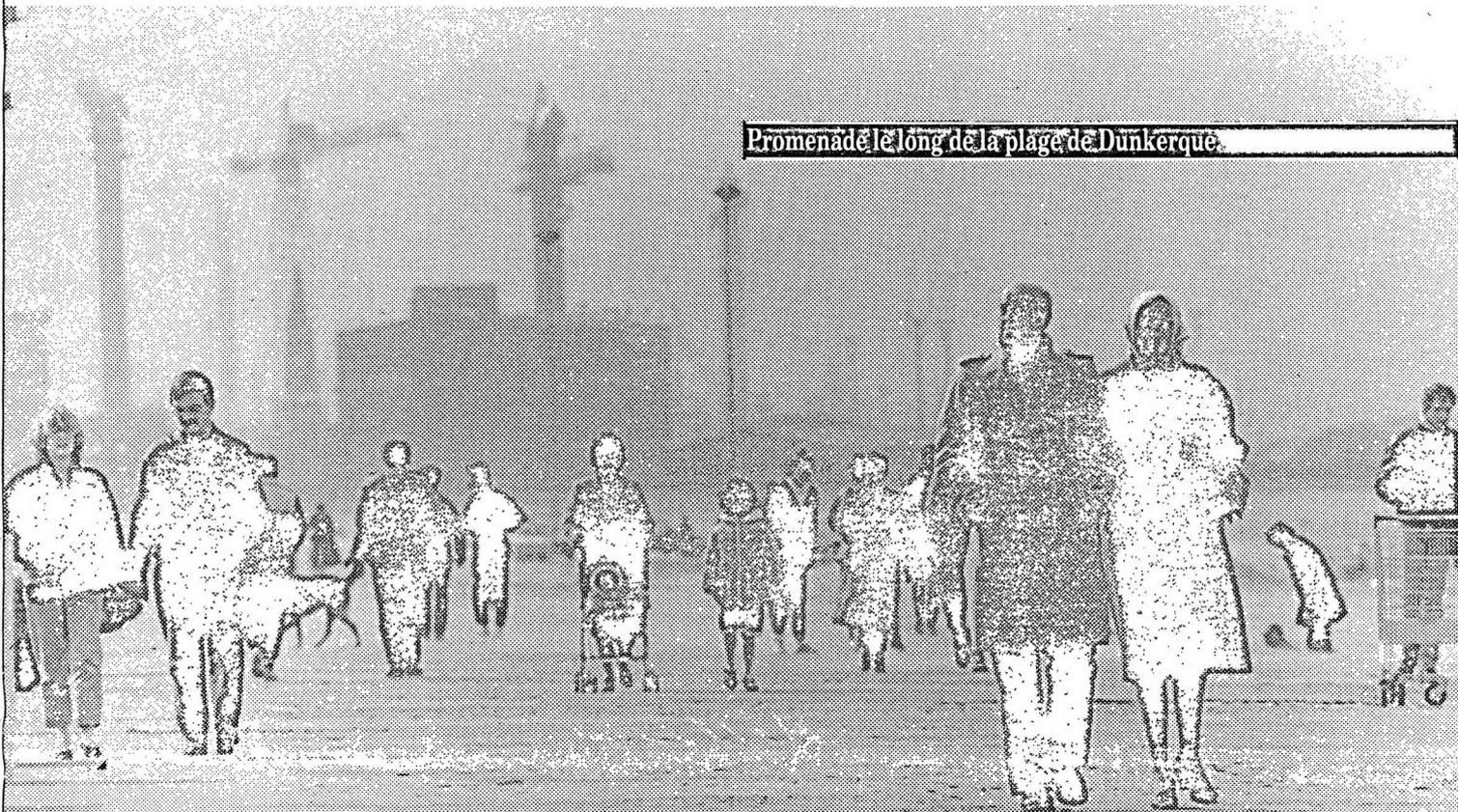
Page 6

**Variations sur une cohabitation douce**

Page 8

**Immortalité et cancer : La médaille et son revers**

Promenade le long de la plage de Dunkerque.



Dernier chantier de la Normed (LP Dunkerque)

Laboratoire de culture in vitro de Lille

Guy Langagne



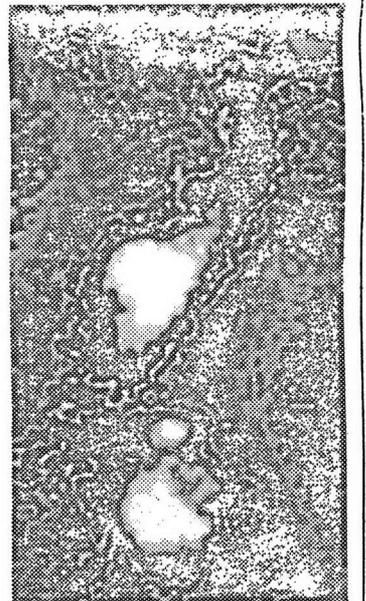
Photos J-F Collinot

La plage de Wimereux se réveille.

## NORD-PAS-DE-CALAIS (II)

# SORTIR

# DU TUNNEL ?



Pages 18-19

**Le retour catastrophique d'El Nino**

Page 20

**Du côté du soleil avec le Secours catholique**

Page 21

**Loiseau, l'aérien**

Page 24

LES CARTES DU NORD-PAS-DE-CALAIS (II)

Difficile, en ce printemps 1986, traitant des handicaps et des atouts de cette partie ouest du Nord-Pas-de-Calais, de ne pas faire un sort particulier à la décision enfin intervenue, et qui cette fois-ci paraît bien irréversible, de creuser le tunnel sous la Manche.

Entendons-nous : à l'échelle de la région considérée dans son ensemble, le doute n'est pas permis. A Lille, cet hiver, Pierre Mauroy, quelques semaines avant la signature officielle du document, avait évidemment raison de voir dans le « lien fixe », quel qu'il soit, une chance sans pareille pour le Nord-Pas-de-Calais. A fortiori, l'agglomération lilloise ne peut-elle en tirer que de considérables bénéfices. Si, comme on le souhaite sur place, l'embranchement du futur TGV Paris-Londres se faisait là, la métropole Nord se trouverait au cœur d'un carrefour européen majeur, doté de liaisons rapides à la fois avec Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam et l'Allemagne rhénane...

Les choses sont tout de même moins claires en se rapprochant de la côte. Dunkerque, Calais, Boulogne, trois ports majeurs ponctuent ce ruban littoral, participent à sa vie et tirent leur prospérité des échanges internationaux. Parmi ces trois-là, Calais, premier port de passagers de France, est le spécialiste des passages, voyageurs et marchandises, entre Grande-Bretagne et continent. On comprend qu'Henri Ravisse, directeur de la chambre de commerce locale, voit dans le tunnel une redoutable menace, même s'il se rassure en pensant que le passage uniquement ferroviaire « offre peu d'intérêt aux voyageurs ».

Inversement, Dunkerque, avant tout port de pondéreux, troisième port de commerce de France, conserve d'autres cordes à son arc. A. Mailly, nouveau président de sa Chambre de commerce, perçoit avant tout pour le littoral nord des avantages à la nouvelle liaison, même si le projet adopté est loin d'avoir sa préférence : A. Mailly, directeur d'Usinor-Aciers, aurait préféré Euro-Route.

On retrouve davantage d'inquiétude à Boulogne. Si le port a aussi une importante fonction de pêche, l'activité transmanche ne lui est pas moins essentielle. Et la situation actuelle du secteur, avec un chômage dépassant 16 %, n'est pas rassurante. En tout état de cause, et le projet de tunnel étant adopté, on déclare carrément à la Chambre de commerce de Boulogne-Montreuil que « ce n'est pas une mauvaise solution en soi, à condition que la ligne ferroviaire Paris-Londres ne passe pas par Lille, c'est-à-dire n'ignore pas la région de Boulogne-Calais, car l'autoroute littorale Dunkerque-Calais ne serait pas alors une compensation suffisante. Il est souhaitable que ce soit la ligne la plus directe et la plus courte qui soit adoptée pour le tunnel et pour le fer ».

Voilà qui ne fait guère de doute. Après le choix initial du moyen de franchissement du détroit, les cartes à venir de l'Ouest-Nord-Pas-de-Calais se joueront en fonction des choix faits autour des infrastructures lourdes d'accompagnement.

JACQUES MARION

LA « CATHO » DE LILLE

« Chantier de l'avenir »

**R**echerche, formation continue : deux défis pour la Fédération universitaire et polytechnique

La « Catho » de Lille, aujourd'hui « Fédération universitaire et polytechnique », c'est 9500 étudiants, 7000 « élèves » en formation permanente, 2500 salariés, 33 établissements. Un ensemble d'une richesse indéniable qui n'a pas attendu les interrogations de la société actuelle pour se remettre en cause, pour se brancher sur l'avenir.



Laboratoire de culture in vitro à l'Institut supérieur d'agriculture. (Photo J.-F. Collinot.)

Dans un document élaboré en commun, « les Chantiers de l'avenir », la « Catho » se tourne vers demain en évaluant les principaux dangers pour elle : « Risque de médiocrité, qui pose le défi de l'excellence, risque de banalisation, c'est-à-dire de l'identité. »

Sur le plan des initiatives, la cinquième université lilloise n'a rien à envier à ses voisines. N'a-t-elle pas créé « l'école des grands-parents » dans le souci de donner à cette génération l'ouverture à la culture des jeunes d'aujourd'hui, par des rencontres, avec intervention de spécialistes, sur des thèmes de pleine actualité ?

De même, organise-t-elle « l'université verte », un programme de conférences, de séminaires de formation et de séminaires spécialisés pour agriculteurs, organisations agricoles, entreprises agro-alimentaires.

UN CIRCUIT DE RECHERCHE

A côté de ces spécificités de formation permanente, elle offre un circuit de recherche en prise avec l'an 2000 :

laboratoire de physique des solides, d'ultrasons, de matériaux des technologies nouvelles, de biologie végétale, notamment. Sans oublier les recherches économiques et sociales. La « Catho » mise sur ses capacités d'interdisciplinarité. Elle offre là une présence à haut niveau pour les problèmes de société, en particulier pour les questions d'éthique économique et d'éthique de santé.

Les nouveautés fleurissent : une « prépa » à Sciences-Po, une formation en deux ans des spécialistes en informatique industrielle (décentralisée à Dunkerque)...

« L'Université a deux grandes fonctions, explique Michel Falise, président de la Fédération. Produire des connaissances par la recherche et la formation initiale, mais aussi aborder toute la gamme de services de société que sont la recherche appliquée, les études et conseils, la formation continue. Plus les mutations s'accroissent dans notre société, plus ce deuxième aspect prend de l'importance. Et dans

ce domaine, il faut faire face à une émulation particulière... »

Présente dans la région, la « Catho » bénéficie d'une reconnaissance croissante. Mais elle sait qu'il lui faut faire aujourd'hui le demain qu'elle souhaite.

« L'innovation est présente partout, dans le cadre de relations contractuelles très diversifiées, poursuit M. Falise. Mais comment pourrions-nous faire autrement ? N'est-ce pas la condition de survie dans la précarité à laquelle est confronté l'enseignement supérieur privé ? Et si nous voulons que nos étudiants trouvent des emplois, n'est-ce pas le nécessaire chemin ? »

Bien sûr, la « Catho » n'oublie pas non plus sa dimension chrétienne, sa « mission de laboratoire d'Église ». C'est notamment le succès de l'Ifac (catéchèse pour adultes), et le rayonnement de la recherche sur l'éthique économique, qui a passé les frontières...

De notre correspondant CHRISTIAN CASSETTE

UNIVERSITÉ DU LITTORAL A DUNKERQUE

« Le sous-développement », on en a assez »

**U**ne structure universitaire « pointue » naît dans le Dunkerquois. Non sans mal

« Chaque fois que l'on veut réfléchir avec des gens ayant mené des recherches et pouvant ouvrir vos horizons, il faut aller ailleurs. Le sous-développement à Dunkerque, on en a assez. »

Jean-Marie Gueuret n'y va pas par quatre chemins. Cet universitaire est chargé de mission par la communauté urbaine de Dunkerque pour coordonner le développement universitaire dans le Dunkerquois. Ce dossier, voilà des années qu'on en parle. Tous les chiffres confirment la nécessité d'implanter dans le Dunkerquois une structure universitaire plus importante que celle d'aujourd'hui.

Une récente étude estimait à plus de 5500 le nombre d'étudiants sur le littoral. 2000 jeunes dans le même temps fréquentent les universités lilloises. Une situation réservée aux privilégiés : les deux villes sont éloignées de 80 km, une heure à une heure quinze minutes de gare à gare, et tous

les parents ne peuvent pas payer une chambre à leurs enfants-étudiants.

La population dunkerquoise compte une forte proportion d'ouvriers et un pourcentage très faible de jeunes effectuant des études supérieures, ceci expliquant cela. Devant ce constat, En 1983, se constituait une association pour l'université expérimentale, regroupant enseignants, universitaires, cadres... Un an plus tard, le dossier était relancé par l'organisation à Dunkerque d'un colloque pour l'université du littoral. Aujourd'hui, cette réflexion engagée par tous les partenaires (mairie, communauté urbaine, chambre de commerce, universités), commence à porter ses fruits et l'on voit apparaître l'embryon d'une université.

Partant d'une expérience en formation continue pour le commerce international (avec, notamment, un institut de formation du commerce extérieur dépendant de la chambre de Commerce). Les responsables ont créé, avec le concours de Nancy II, l'Institut supérieur de commerce international de Dunkerque, qui délivrera aux étudiants une maîtrise de science et

technique. Parallèlement est prévue la création de deux Deug : l'un, de sciences, avec Lille I ; l'autre, de commerce, langue, gestion, avec Lille III. Les postes sont inscrits au budget 1986.

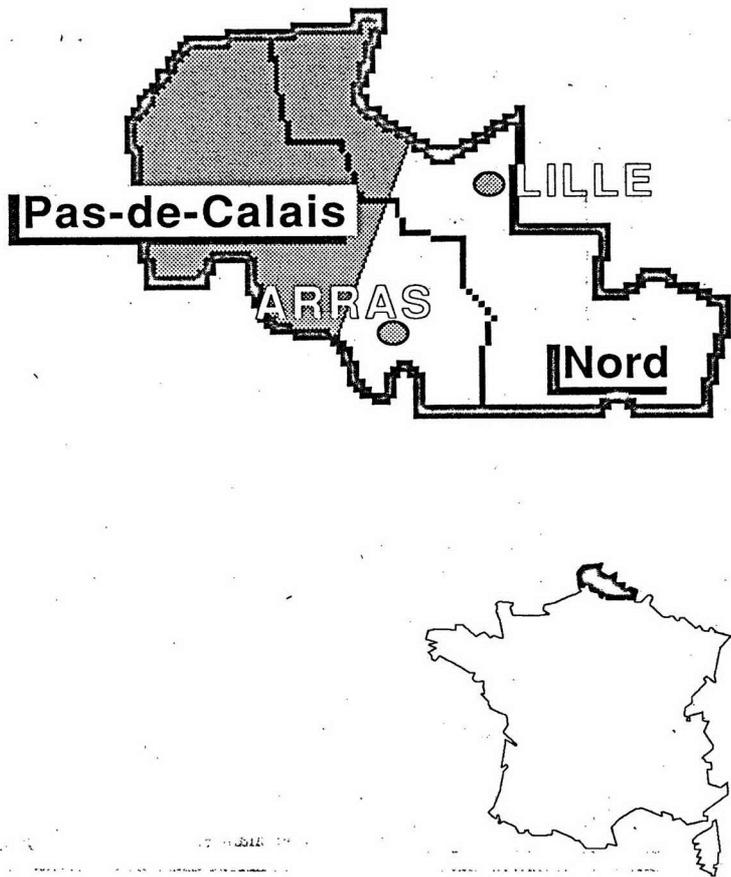
DES CRÉNEAUX POINTUS

L'autre axe de développement de l'université est l'énergie, avec un IUT génie, des classes préparatoires aux grandes écoles, et des formations continues :

« Notre idée n'est pas de créer une université sur le modèle de Lille, mais plutôt une petite université avec des créneaux pointus, comme celle de Valenciennes, explique J.-M. Gueuret. Mais encore faut-il une volonté de faire cette université du littoral. »

Si à Dunkerque tous les partenaires sont mobilisés, à Lille ce n'est pas toujours le cas. L'université de Lille I se montre particulièrement réticente soucieuse de ne pas créer une université au rabais, elle n'est guère empressée à décentraliser ses formations. Ce qui n'est pas pour aider l'université du littoral à trouver sa dimension.

F. Q.



WIMEREUX RÉNOVÉ

# Quitter la Belle Époque



Wimereux, sous la pluie. (Photo J.-F. Collinot.)

**L**a station d'élection d'A. Christie aurait pu continuer à déperir tranquillement. La région en a décidé autrement

Immeubles début de siècle en front de mer, villas démesurées, alignement de cabines en bois sur la plage : Wimereux a bien le côté rétro des vieilles stations du Pas-de-Calais. Classée station climatique en 1913, c'était le Deauville de la région et la station d'élection des Anglais. Agatha Christie, paraît-il, y fait même référence dans ses livres. Pour séduire la clientèle britannique, Wimereux avait, il est vrai, son casino, à une époque où les jeux d'argent étaient interdits en Angleterre. Grâce à ses tapis verts, Wimereux connut son heure de gloire. On y compta jusqu'à 40 hôtels. Plus tard arrivèrent les « congés payés » ; les chemins de fer les amenaient jusqu'au cœur de la station, puis commença le déclin.

Aujourd'hui, Wimereux garde une physionomie de vieille station chic avec la prospérité en moins. Les hôtels

ont fermé les uns après les autres. Il n'en reste plus que cinq. Quant aux villas 1900 qui abritaient les grandes familles industrielles, elles sont rachetées par les promoteurs pour être divisées en appartements.

**CE CONTRAT EST UN PARI**

Wimereux aurait pu continuer à déperir tranquillement; la région en a décidé autrement en le choisissant

avec deux autres (Berk-Plage et Brédine) pour y mener un contrat de valorisation. Au terme de cette convention, l'État et le Conseil régional s'engagent à verser chacun 3 millions de francs sur trois ans pour financer le développement de la station. La commune apporte également 3 millions de son côté.

Au programme : le développement de la base de voile avec l'achat de plusieurs bateaux, l'extension des tennis, la création d'un second golf et d'une aire aérostatique. Pour l'hébergement, une aide sera accordée aux propriétaires de meublés qui rénoveront leurs appartements. De même, des subventions sont prévues pour l'amélioration des façades. Enfin, le contrat prévoit un large effort de promotion. Un animateur de station est déjà en poste et une agence de publicité lilloise se lance sur le logo et le slogan qui vanteront les mérites de Wimereux.

« Ce contrat est un pari, remarque Bruno Toison, directeur du syndicat mixte d'aménagement et de développement du Boulonnais. Il s'agit de mobiliser élus et professionnels autour d'un vaste projet. Il faut espérer que tout ne retombera pas après les trois ans. »

La partie n'est pas gagnée d'avance car la volonté municipale n'est pas encore très manifeste. Le maire, Jacques Bresson, contacté, n'a pas pu nous recevoir; pas plus que le secrétaire général de la mairie. Les élus, pourtant, ne sont-ils pas les premiers ambassadeurs d'une station?

F. Q.

CONSTRUCTION NAVALE A DUNKERQUE

## La « Normed » à la côte

**U**n bateau à lancer, un autre à construire et puis, plus rien... C'est une tradition régionale qui est en péril

A Dunkerque, le *Ben Aïcha* est sur cale. Dans une semaine ce méthanier commandé par le Maroc sera lancé devant les ouvriers de la Normed avec leurs familles au grand complet. Plus tard, ce sera le tour d'un transbordeur commandé par la SNCF pour assurer la liaison Calais-Douvres.

Après c'est... la grande inconnue. Il reste jusqu'à l'été pour garnir le carnet de commandes. Si rien n'arrive d'ici là, il y a fort à craindre que les chantiers Normed ne ferment définitivement leurs portes. Une issue que les ouvriers préfèrent ne pas envisager tant ils sont attachés à leur chantier. Coincée entre le port et le musée d'Art moderne, la Normed fait partie intégrante de la cité. Elle fait vivre beaucoup de familles, même si les effectifs ont fondu depuis quelques années.

A Dunkerque, la construction navale a toujours été considérée comme l'aristocratie de l'emploi. Les ouvriers étaient fiers d'y travailler.

**DÉGRAISSAGE DRACONIEN**

La crise est passée par là; les années fastes où la Normed sortait jusqu'à six bateaux par an sont loin derrière. De 3200 en 1984 les effectifs sont passés à 1630 en février. Un « dégraissage » draconien qui s'est fait non sans douleur, à coup de préretraites, congés de conversion et autres départs anticipés. Aujourd'hui les effectifs devraient se stabiliser à ce niveau, mais les avantages acquis sont sur la sellette. « Le niveau des salaires est nettement supérieur ici à celui du reste du département, affirme Michel Bétous, directeur du chantier de Dunkerque. Cette situation remonte aux années 60-70, période où il était difficile de recruter en raison de la construction d'Usinor et du développement industriel dans le secteur. »

Avec la crise, ces acquis sont aujourd'hui remis en question, en particulier les neuf jours de congés mobiles accordés au personnel, les cars de ramassage, les primes d'ancienneté. Ce qui suscite la grogne dans les ateliers :

« Nous avons déjà amélioré la productivité de 15 % l'an dernier et 10 % cette année. On nous demande maintenant de renoncer à nos acquis. Tout a des limites », remarque Jean-Claude Bée, responsable de la section F.O. du chantier.

La Chambre patronale de la métallurgie de Dunkerque envisage même de dénoncer la convention collective. Une décision qui aurait fait descendre dans la rue tous les métallurgistes du coin il y a encore quelques mois. Mais avec des usines qui « dégraissent » dans tout le secteur, les salariés pensent avant tout à « sauver leur peau ». S'il le faut, ils descendront dans la rue avec les cadres et agents de maîtrise pour réclamer des nouvelles commandes; ils n'entameront sûrement pas un mouvement de grève qui mettrait en péril le chantier.

F. Q.

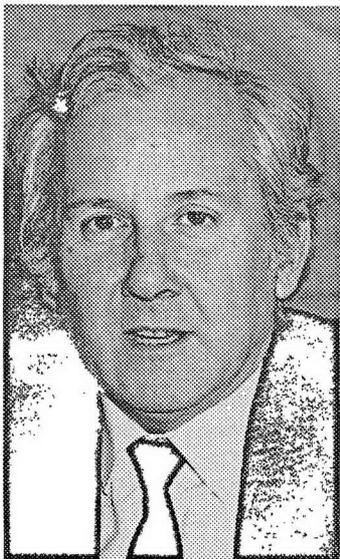
T É M O I N S

## Guy Langagne : « Le littoral est une chance pour la région »

Après trois années passées au secrétariat d'État à la Mer, Guy Langagne redécouvre les charmes du vieux Boulogne adossé aux remparts. Maire depuis maintenant neuf ans, député depuis le 16 mars, c'est un passionné de voile. Il a navigué de nombreuses années en Bretagne. Et un amoureux de la mer. La vraie, précise-t-il avec une pointe d'humour, celle de chez nous.

Il mise sur elle pour faire vivre demain le littoral du Nord-Pas-de-Calais. C'est lui l'artisan du plan de modernisation de la pêche. « Boulogne traverse une crise difficile, mais j'ai bon espoir qu'on redresse la barre. Tout un processus de modernisation du port et de la flotte est engagé. Maintenant, il est de la responsabilité des acteurs économiques de construire le Boulogne de l'an 2000. »

L'une des chances du Boulonnais est sa côte : une succession de



Guy Langagne, un ministre retourne au pays.

sauvage. « Nous avons la chance d'avoir un littoral parfaitement préservé, remarque Guy Langagne, qui fut durant deux ans président du Conservatoire national du littoral

et de falaises restées à l'état ral. Le Nord-Pas-de-Calais a été beaucoup plus protégé que la Bretagne ou la Côte d'Azur, ce qui en fait un lieu attractif pour le tourisme. »

Le tunnel sous la Manche? Une chance assurément : « La moitié des ressources du port de Boulogne provient du trafic transmanche, mais on peut espérer que tout le trafic ne disparaîtra pas. » Une menace, mais aussi un motif de conflit avec la grande sœur lilloise qui verrait volontiers le trafic du tunnel transiter vers Lille et profiter à toute la région. Les maires du littoral et le département du Pas-de-Calais voient l'affaire d'un autre oeil. Ils espèrent bien de leur côté tirer parti de ce nouvel équipement grâce à la rocade qui reliera Dunkerque à la Normandie. « Craindre la concurrence de Rouen et du Havre est un non-sens. L'ouverture vers le Sud et la

Normandie est une chance pour le Nord-Pas-de-Calais », assure G. Langagne.

Pour profiter au mieux des retombées, Boulogne et Calais pourraient même amorcer un rapprochement, ce qui serait un événement dans l'histoire de ces deux villes, rivales depuis toujours.

« Pour ma part, je suis même favorable à la création d'un seul port pour Calais et Boulogne, chacun gardant sa spécificité. »

Une idée qui aurait fait l'effet d'une bombe il y a quelques mois encore et qui, aujourd'hui, fait son chemin. Nécessité fait loi. Au-delà de ces rivalités au sujet du tunnel, le maire de Boulogne a au moins un sujet de satisfaction : « Aujourd'hui, le littoral est pris en compte. J'ai enfin fait passer l'idée qu'il représentait une chance pour la région. »

Recueilli par FLORENCE QUILLÉ

A ORLY, LA RÉHABILITATION A COMMENCÉ

# Vivre en HLM? Pas une fatalité

**P**ar tranches successives, on veut rendre plus vivables, 5400 vieux logements

Depuis six ans, Branca, son mari et leurs deux enfants vivent à Orly. En HLM. Pas vraiment un choix. « Finalement, constate la jeune femme, c'est moins terrible que je ne pensais. Il y a des espaces verts, des terrains de sport et une MJC. L'été, on va pique-niquer tout près. » Et puis, en 1984, la réhabilitation a commencé... « Avec la nouvelle entrée, la peinture, l'aspect neuf, notre bâtiment a une autre image. C'est plus agréable à vivre. »

A Orly, trois habitants sur quatre vivent en HLM. Banal? Eh bien, plus tellement, depuis que le propriétaire et gestionnaire des lieux, l'Opac (1) du Val-de-Marne a engagé une opération d'amélioration de l'habitat et de la vie sociale, en collaboration avec l'État et les communes concernées. La plus grosse opération du genre en France.

## DÉJÀ 632 LOGEMENTS RÉNOVÉS

Par tranches successives, les 5400 logements de l'ensemble Orly-Choisy-le-Roi (15000 habitants) seront livrés aux marteaux piqueurs. Histoire de rendre plus vivables ces tours des années 60 frappées par un vieillissement précoce. Déjà, les 632 logements de la première tranche ont fait peau neuve. Pour une enveloppe globale de 133 millions de francs. Façades isolées, colorées, escaliers en décroché, caves assainies, kiosques, maison de la musique, géothermie... Tout y est, jusqu'aux inévitables œuvres d'art.

Pour régler, au quotidien, les aléas des travaux, trois permanents sociaux de l'Opac naviguent entre la maison d'accueil située au centre de cet îlot, déclaré sensible, et les différents bâtiments dédiés à Musset, Molière, Labiche, Giraudoux...

« Imaginez ce qu'on a dû subir, raconte un couple de retraités. Les vibrations lorsqu'ils ont cassé la cage pour installer un ascenseur plus grand! Et ça ne nous a rien apporté. On habite au premier... » Eux qui rêvent de regagner Paris ne voient là qu'une nuisance supplémentaire. Au même titre que les balles de tennis qui rebondissent sur leur mur, les ordures jetées par les fenêtres, le bruit des voisins du dessus, et celui de l'école maternelle en face. L'enfer, quoi...

Mais Antoinette, une mère de dix enfants, d'origine guadeloupéenne, est tout à fait satisfaite. « Pourquoi s'en aller? Il y a le bus en bas, le Prunier à côté, la gare des Saules pas loin. Et mon mari a sa voiture. Si nous partons un jour, ce sera pour la Guadeloupe. » Alors, les travaux, elle trouve ça très bien. Comble de chance, elle a même échappé aux désagréments. Dans le cadre de la redistribution de ces grands logements qui étaient malencontreusement empilés les uns sur les autres, son ancien six pièces a été restructuré. Coupé en deux. Un jour, avec son mari et leurs quatre derniers enfants, elle a emménagé dans un cinq pièces du même bâtiment. Une autre cage d'escalier, déjà refaite. Même pour le loyer elle n'a rien à redire. Certes, les travaux ont entraîné une hausse de 25 %. Mais comme elle a

désormais droit à l'aide personnalisée au logement, son loyer est tombé à 920 F par mois. Charges comprises. Correct, non?

## RÉUNIONS DE CONCERTATION

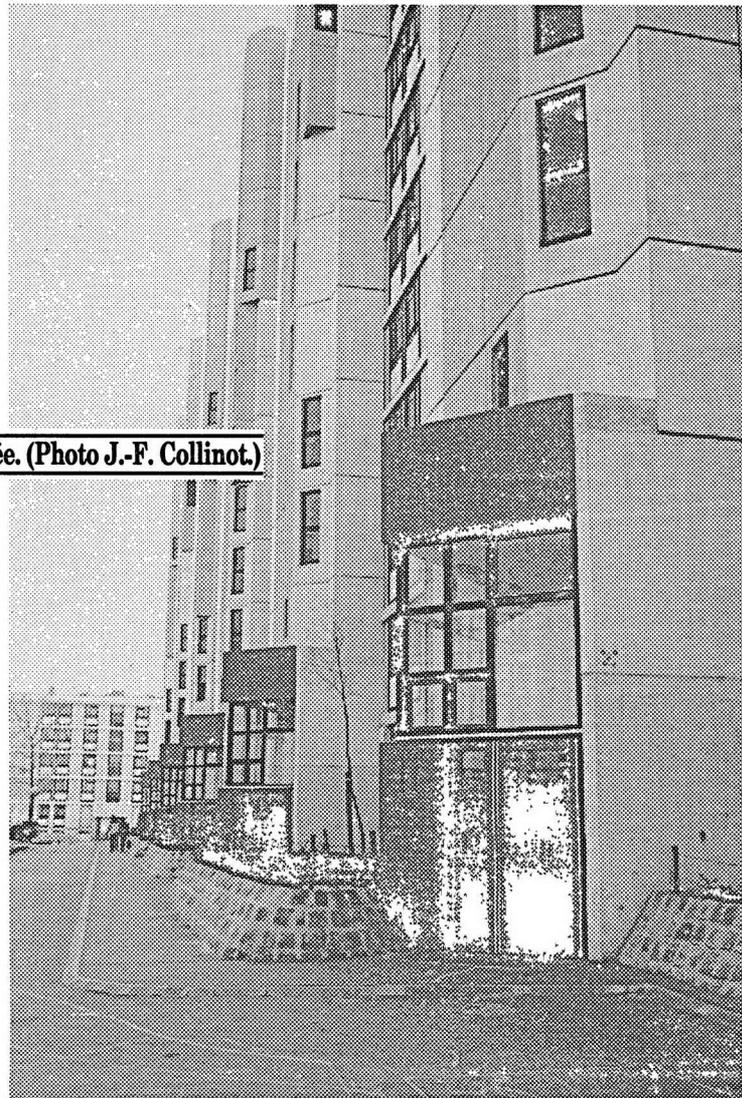
Avant les travaux, des réunions de concertation ont été organisées. « On a tenu compte de l'avis des locataires, explique Paul-Louis Marty, le directeur de l'Opac du Val-de-Marne, mais les décisions finales ont été prises par le gestionnaire et les collectivités loca-

## Orly, une première tranche rénovée. (Photo J.-F. Collinot.)

les. Par exemple, pour résoudre les conflits dans les parties communes, on a préféré faire des cages d'escalier extérieures, visibles, séparer les caves, plutôt que d'avoir recours à des filotiers, ce qui était le souhait général. »

Branca approuve. Les réunions ont été très utiles. Entre autres, elles ont permis aux locataires de lier connaissance. Mais elle regrette que le problème du bruit n'ait pas été résolu. « On vit sur les nerfs entre le gamin d'en haut qui joue aux billes et la voisine d'en bas qui a porté plainte, plusieurs fois, contre nous. » Malgré la tension, Branca ne se laisse pas abattre. Les réunions de concertation lui ont donné l'idée de créer un comité de locataires, dans sa cage d'escalier, pour « réfléchir, se connaître et se permettre de faire des fêtes chez soi, peut-être deux fois par an... »

Entre Molière et Musset, les gamins s'ébattent sur la nouvelle butte de jeux. La maison de la musique va



bientôt accueillir les adolescents. La mairie monte des actions pour prévenir la délinquance. Et P.-L. Marty confirme : « On reçoit de plus en plus de demandes pour habiter Orly. Parce que c'est Orly. » Peut-être un début

d'identité pour une banlieue comme tant d'autres.

MIREILLE THIBAUT

(1) Opac : Office public d'aménagement et de construction.

## LE SERVAL DU VAL-DE-MARNE

# Minibus à la demande pour handicapés

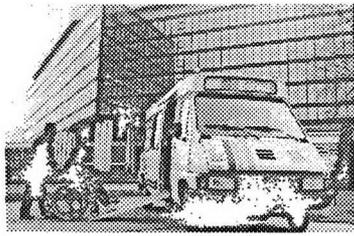
**U**n appel téléphonique et 4 véhicules sont à la disposition des personnes handicapées

Une heureuse initiative dans le Val-de-Marne qui mériterait d'être étendue à tous les départements de la région : la création d'un réseau spécifique de transport, « à la demande », pour personnes handicapées ne se déplaçant qu'en fauteuil roulant, le Serval (la Croix du 28 février).

## UNE FORMULE TRÈS SOUPLE

Sur les sept minibus spécialement aménagés qui fonctionneront au cours de l'année, quatre sont actuellement en service. Le Serval est le fruit d'une convention tripartite signée en juillet dernier qui définit le rôle de chaque partenaire. Le département assure, avec l'aide de l'État et de la région d'Ile-de-France, le financement des investissements, et garantit l'équilibre financier du fonctionnement recevant à cet égard un concours du syndicat des transports parisiens.

La RATP assume la maîtrise d'ouvrage assurant le remisage des véhicules, leur entretien, leur approvision-



Un des quatre cars Serval en service. (Photo RATP.)

nement. Le Groupement pour l'insertion des handicapés physiques (GIHP), pour sa part, affecte le personnel de conduite, les agents de maîtrise et l'encadrement nécessaire, et surtout gère le centre radiotéléphonique de Villejuif où sont reçus les appels au numéro : 47.26.45.00.

Une formule évidemment très souple : les transports s'effectuent de porte à porte et relient soit deux adresses du Val-de-Marne, soit une adresse du département à une autre d'une commune ou d'un arrondissement de Paris limitrophes du Val-de-Marne. Tout voyageur handicapé peut être aidé hors du minibus par le conducteur après accord avec le centre d'exploitation, mais aussi peut être accompagné par une personne qui acquitte le prix de sa place.

Afin d'intégrer ce service aux autres modes de transport en commun, la tarification RATP y est appliquée. Le prix du voyage, fixé forfaitairement selon la longueur de la course, varie de deux à six tickets. La carte orange est acceptée. La possibilité de s'abonner est donnée pour des voyages se répétant à intervalle régulier. Le Serval fonctionne du lundi au dimanche toute la journée et est, en outre, prolongé en soirée le vendredi et le samedi.

Le recensement des personnes handicapées a permis d'estimer leur nombre à 175000 en région d'Ile-de-France (2 % de la population) et surtout de distinguer plusieurs catégories dont les besoins en matière de transport sont différents. Il va de soi que les difficultés les plus importantes touchent les 7500 personnes en fauteuil roulant. Pour elles, un projet préconisé par la RATP s'appuie sur trois actions : l'accessibilité au RER (lignes A et B); l'accroissement des services spécialisés, type Serval (50 véhicules); la mise en place d'un réseau de taxis aménagés (100 voitures). Ce projet a même été chiffré : en valeur 1985, les dépenses d'investissement s'élevaient à 25 millions et celles de fonctionnement à 30 millions annuellement. M. C.

## TENDANCES

### AIDES RÉGIONALES A L'ÉQUIPEMENT RURAL

57 millions seront consacrés cette année par le Conseil régional à son programme d'aide à l'équipement rural. Priorité a été donnée à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des communes rurales, à l'aménagement des rivières et des bassins (pour lutter contre les inondations) ainsi qu'à l'amélioration des sols par l'irrigation et le drainage. Selon une étude effectuée par l'Institut national de la recherche agronomique, les besoins prioritaires portaient en 1982 sur 50000 hectares. De 1982 à 1985 inclus, le programme mis en place par le Conseil régional d'Ile-de-France a permis de financer le drainage de 10750 hectares.

### VERSAILLES : CAPITALE DU PARACHUTISME EUROPÉEN

C'est dans la ville royale que se dérouleront en juin prochain les premiers championnats d'Europe de parachutisme artistique et acrobatique. Pendant deux jours, les meilleures équipes européennes s'affronteront dans des figures exceptionnelles. Parmi les meilleures, on pourra admirer les Royal Marines anglais, et les formations nationales allemande hollandaise ou belge.

### EMPLOIS AIDÉS : UN CINQUIÈME POUR LE LITTORAL

4208 emplois ont été décidés ou sauvegardés en 1985 dans le cadre des aides de l'État au développement régional pour le Nord-Pas-de-Calais. C'est le bilan diffusé par l'Association pour le renouveau industriel du Nord. Ce bilan concerne 105 affaires, dont 57 créations et 48 extinctions. En 1984, on en était à 6250 emplois, contre 2860 en 1983 et 2416 en 1981. Sur ces 105 primes d'aménagement du territoire, 23 concernent le littoral.

### TRANSMANCHE DUNKERQUE : ON CONTINUE

Le tunnel sous la Manche n'a pas enterré tous les projets de liaison maritime entre la Grande-Bretagne et la France. A Dunkerque, un nouveau terminal transmanche sera opérationnel au port ouest au printemps 1987. Un accord a été conclu le 25 mars entre le port autonome et la compagnie de cars ferries Belly-Line, pour la construction de nouvelles installations qui amélioreront l'accueil des navires transmanche. Les travaux (60 millions de francs) financés conjointement par la Belly-Line et l'autorité portuaire, comprennent un nouveau quai

DÉMOCRATIE LOCALE EN RÉGION PARISIENNE

# La vox populi dans tous ses états

## Du Conseil municipal des jeunes au référendum communal, l'Ile-de-France ressemble à un laboratoire

Marianne risque les Assises. Pour détournement de mineurs. Elle envoûtait les parents. Voici qu'elle courtise leurs enfants. 9 décembre 1985. A l'ombre d'un buste martial et républicain, Christian Demuyneck, maire de Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis), ceint une vingtaine de garçons et filles de 11 à 16 ans d'une écharpe aux couleurs de la ville, turquoise et blanc. Ainsi naît le « Conseil municipal junior », doté pour 1986 d'une enveloppe de 50000 F.

Huit commissions, des réunions, des décisions. La commission Sport suggère la couverture des tennis et la création d'un club d'équitation. L'Environnement demande une piste de bi-cross et de patins à roulettes. La Sécurité routière revendique la pose de ralentisseurs rue des Cahouettes et la commission Fêtes propose un bal costumé. Les « experts » de l'Instruction civique, quant à eux, souhaitent approcher le Conseil d'Etat et l'Assemblée nationale. Point d'illusion : passé l'engouement de l'inédit, la formule balbutie.

### BIEN, MAIS PEUT MIEUX FAIRE

Neuilly-Plaisance, Enghien-les-Bains (Val-d'Oise), cité pionnière en l'espèce sous l'impulsion de son maire, Françoise Kohler-Chevrot, Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) : après l'est, l'Ile-de-France montre la voie... et essuie les plâtres. « Réunions, commissions, au début, ça n'arrêtait pas, raconte Julien, 14 ans, président du

groupe Écoles à Enghien, chargé du délicat dossier des cantines. Maintenant, ça stagne un peu. » De cocktails en cérémonies, des sapeurs-pompiers, cet élève du CES Georges-Pompidou a reçu des bristols par dizaines. Sans compter l'afflux des médias, séduits par l'initiative. « J'aimerais que nous soyons davantage guidés », confie-t-il. Son verdict ? « Bien, mais peut mieux faire. »

### SÉDUISANT, LE RÉFÉRENDUM

Dans la panoplie du fantassin de la démocratie locale, une autre arme lourde : le référendum communal. Artillerie tous azimuts : de l'ouverture d'un centre commercial à Étampes (Essonne) à la mise sur pied d'une police municipale à L'Isle-Adam (Val-d'Oise), via le divorce avec la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, consommé de la sorte à Bois-d'Arcy, maints villages et villes s'en remettent à l'électeur. Non sans ambiguïté.

Car la « votation » à l'helvétique pare toute décision de l'onction du suffrage universel. Au risque de bétonner une légitimité à bon compte. Ainsi, lorsque le maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) lance une « consulta-

### Grande séance du Conseil municipal en présence des enfants.

tion » visant à cautionner son hostilité à la vente d'un pavillon à une association islamique en quête d'un lieu de culte, il joue sur du velours. De même, les élus cèdent parfois à la tentation d'user du citoyen comme d'un instrument, d'attiser voire de susciter un courant afin de servir une cause. Juste ou non, peu importe.

Deux cas, survenus l'un et l'autre dans les Hauts-de-Seine. En 1984, dé-

sarmée face au transfert imminent d'une unité de machines-outils, la municipalité de Bagneux sollicite le soutien populaire. L'an dernier, le maire de Nanterre, farouchement opposé à l'érection d'une prison sur le territoire de sa commune, offrait à ses administrés des cartes adressées au garde des Sceaux. Ultime recours, soit. Mais gare à la dérive pétitionnaire. Tous unis contre Paris, les ministères, ou l'administration : recette éprouvée...

Le référendum ou l'arme à double tranchant. La déconvenue vécue à Issy-les-Moulineaux par André Santini, maire inventif et connu pour son souci du contact avec l'administré, en témoigne. Question : faut-il oui ou non inverser le sens de circulation de la rue Ernest-Renan, jusqu'alors vouée au trafic Issy-Paris ? Futile ? Nullement :

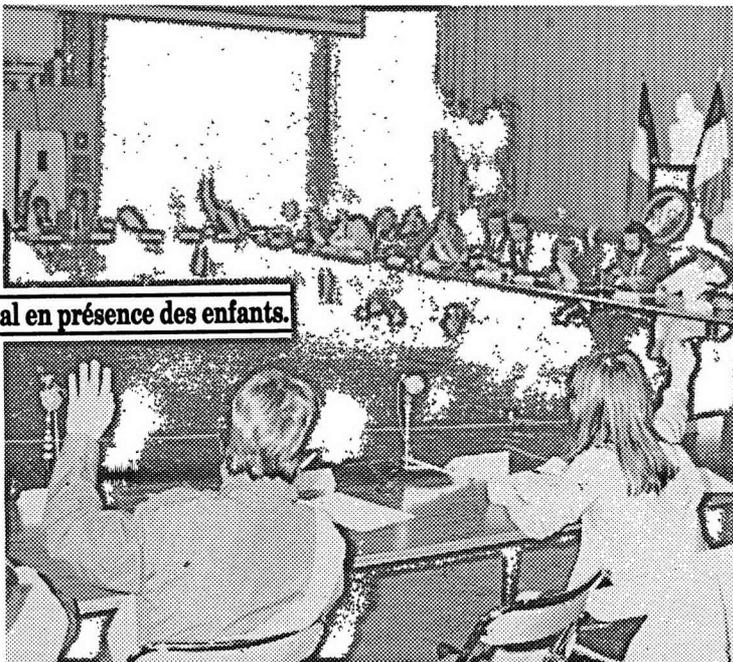
très commerçante, l'artère voit s'écouler chaque matin une transhumance fébrile, peu propice aux emplettes. Le soir, l'automobiliste isséen regagne ses pénates via un tortueux parcours. En juin 1985, munis d'un document résumant atouts et handicaps de chaque formule, les électeurs tranchent. Deux surprises guettent A. Santini. L'une, agréable : le taux élevé en l'espèce de participation (54 %). L'autre, amère, le résultat : oui, 47,2 % ; non 52,8 %. Déçu mais serein, le nouveau secrétaire d'Etat aux Rapatriés tire en son hôtel de ville les leçons de l'échec. Ardents partisans de l'inversion, remarque-t-il, les commerçants résident souvent hors d'Issy. Un scrutin « affiné » démontrera que 69 % des détaillants, artisans et patrons de PME approuvent le projet municipal. Mais

comment braver la vox populi présumée souveraine, et de plus, sollicitée ? « Difficile, convient A. Santini. Pour l'heure, on calme le jeu. » Un référendum ultérieur, limité cette fois aux riverains d'un marché volant établi aux abords de la porte de Versailles, illustre ce qu'il a baptisé « l'effet tam-tam ». La victoire du non paraissait acquise, tant le désaveu des commerçants du cru s'avérait massif. Or, le oui l'emporta.

Très prisées dans les communes RPR-UDF, les initiatives de cet ordre suscitent à gauche une évidente circonspection. Le truculent et madré Marcel Debarge, sénateur-maire du Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis), résume avec son légendaire sens de la formule les griefs classiques. « Primo, lance-t-il, méfions-nous des gadgets. S'il n'y a pas les finances au bout, ça ne vaut guère mieux qu'une prise de foulard dans les bois de Chaville. De plus, un rien d'habileté suffit à manipuler un référendum. Au niveau d'une ville, la méthode ne m'apparaît pas des plus démocratiques. » Pire, note le numéro trois du PS, elle frise parfois la « fuite de responsabilité ».

Fidèle à ses principes, M. Debarge pratique chez lui la démocratie locale par le canal d'un « Conseil des associations ». L'une gère la halte-garderie ; l'autre l'école de musique. Dans les deux cas, les élus municipaux, toutes tendances confondues, demeurent minoritaires. Dernier effet en date du débat à la mode Debarge, le projet d'urbanisme, infléchi tant dans son tracé que dans son contenu. Cette fois, au moins, la ZAC mérite son sigle : zone d'aménagement concerté.

V. H.



## TENDANCES

### JOUY-EN-JOSAS : LA TOUR PREND RACINE

La Tour Arman, sculpture monumentale de 18 mètres de haut, composée d'une cinquantaine de carrosseries de voitures empilées dans une gangue de béton de 1500 tonnes, restera finalement en place, dans le parc de la Fondation Cartier, à Jouy-en-Josas (Yvelines), en dépit de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles, lequel ordonnait son transfert hors de ce site protégé. Selon un communiqué de l'Association des amis de la vallée de la Bièvre, partie civile dans l'affaire, le promoteur de l'édifice aurait obtenu une dérogation de Jean Auroux, alors ministre de l'Urbanisme.

### L'ÉTANG DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CLASSÉ RÉSERVE NATURELLE

Jadis retenue vouée à l'alimentation des bassins du château de Versailles, aujourd'hui lieu de nidification de nombreux oiseaux migrateurs, la partie ouest de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficie désormais d'un classement en « réserve naturelle ». Une première dans un site urbain - la ville nouvelle de l'Ouest parisien - très fréquenté. La réserve englobe sur 130 hectares une partie des rives et des roselières où viennent

nicher les oiseaux. La pratique des sports de voile restera néanmoins autorisée sur la majeure partie du plan d'eau.

### BIÈVRES : DU NOUVEAU POUR LES VIEUX CLICHÉS

Le Musée de la photographie de Bièvres (Essonne), reconnu bien au-delà de nos frontières pour la richesse du matériel et des clichés exposés, a officiellement remis voilà peu ses collections au département. En effet, le Conseil général a l'intention de doter le musée de nouveaux locaux. Par ailleurs, Bièvres accueillera le 8 juin la 23<sup>e</sup> Foire à la photo, sous l'œil expert de Marc Riboud. Inscriptions avant le 15 mai au Musée français de la photographie, 78, rue de Paris, 91570 Bièvres.

### NEUILLY A L'HEURE NIPPONE

Du 7 au 11 avril, le Japon campe à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), la ville la plus nippone de France. Au menu, la découverte du Japon traditionnel, par le biais de projections, conférences et expositions (peinture, bonzai, bambous, ikebana), mais aussi un regard sur l'économie japonaise. Salle du Théâtre de Neuilly, 167, avenue Charles-de-Gaulle. Renseignements au 47.58.12.40.

### VINCENT HUGÉUX



Recette miracle, clament les uns. Gadget démagogique, rétorquent les autres. Le recours à l'électeur d'aujourd'hui ou de demain ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Nul doute qu'il initie le citoyen aux rouages de la gestion communale et l'invite à jouer la partition qui lui revient. « Impliqué », il acquiert la certitude de peser dans les choix qui touchent à son quotidien.

Car le mandat électif réduit au blanc-seing révisable tous les six ans n'a guère de sens. De plus, maints élus voient dans l'appel aux citoyens en herbe une pièce du dispositif de prévention de la délinquance. « Quand on ouvre un conservatoire, lance André Santini, on ferme une maison de correction. » Chacun souscrit au credo du maire d'Issy : intégrer, « créer des choses qui font se rencontrer les gens ». Fort bien. A condition de contourner l'écueil de l'élitisme. On imagine mal, hélas ! le « beur » désœuvré trouvant la rédemption sous les lambris d'un hôtel de ville soudain accessible. En outre, les

## Attention, fragile !

conseillers en culottes courtes soulignent eux-mêmes les vertus électorales de telle initiative. « Un bon coup de publicité pour la ville avant le 16 mars », glisse l'un d'eux.

Mais laissons là les griefs éculés pour esquisser les limites de la pratique référendaire. Qui songerait à fustiger le maire soucieux de consulter ses ouailles à l'heure du choix ? Encore faudrait-il que l'enjeu soit aussi simple. Comment garantir une information préalable complète et objective ? Solliciterai-je tous les électeurs alors que la ZAC n'affecte qu'un quartier ? Et si je « cible » le scrutin, en vertu de quels critères le ferai-je ? Simple boutade : hostile à ce projet de décharge publique, je limite le vote aux trois pavillons mitoyens ; favorable, j'argue d'une baisse attendue des impôts locaux et je passe les nuisances sous silence. Que devient le concept tant martelé d'intérêt général ? Mon opposition dénonce mon désir de former une police municipale ? Qu'à cela ne tienne. Fort du climat d'insécurité qui règne sur ma commune, je lui cloue le bec d'un cinglant référendum...

Reste les deux réserves les plus percutantes.

La première tient à la mission de l'élu, individu responsable présumé compétent, chargé par ses pairs de gérer les affaires de la cité au profit de tous. Doit-il gouverner au coup par coup, ballotté par les sautes de vent, au risque de priver son action de toute cohérence ? En filigrane, un autre effet pervers de la « référendite ». Sous toutes les latitudes, l'électorat, conservateur par essence, privilégie l'ordre établi et rechigne à l'inédit. Le changement dérange. A la clé, le risque d'un freinage permanent dans une société précautionneuse, tournant au ralenti.

La deuxième naît de l'exemple suisse. Appelé aux urnes quatre à huit fois l'an, l'électeur helvète avoue sa lassitude. Le taux de participation aux « votations » ne cesse de décliner depuis dix ans. Est-il sacrilège de redouter que la démocratie pâtisse d'un « excès » démocratique ?

Il ne s'agit nullement de couvrir d'opprobre ce qui demeure, aux yeux de beaucoup, la forme la plus achevée du respect du citoyen. Mais la légitimité que confère le bulletin de vote paraît trop décisive pour que l'on manie l'isoloir sans délicatesse.

## GRANDE-BRETAGNE

## La fin des Conseils métropolitains

**C**ette mesure contestable touche sept grandes villes, dont Londres, et 18 millions d'habitants

Depuis le 31 mars à minuit, les 6700000 Londoniens n'ont plus de Conseil municipal couvrant l'ensemble de leur agglomération. Il en va de même des habitants de Manchester, Liverpool, Sheffield, Newcastle, Birmingham et Leeds. En tout, ce sont 18 millions de Britanniques – soit un sur trois – qui sont touchés par cette mesure.

La disparition de ce qu'on appelle outre-Manche les « Conseils métropolitains » n'est que l'aboutissement d'une lutte qui, depuis quatre ans, opposait ces derniers au gouvernement conservateur de Margaret Thatcher.

A l'origine, l'abolition des Conseils métropolitains ne faisait pas partie des plans de la dame de fer et n'avait jamais été mentionnée dans les manifestes électoraux du Parti conservateur. Mais Maggie n'a pas tardé à se heurter à eux lorsqu'elle a commencé à appliquer son programme de restric-

tion des autonomies régionales et municipales et de transfert d'une partie de leurs responsabilités – notamment dans le domaine financier – au gouvernement central.

Si, dans leur ensemble, les Conseils régionaux et municipaux étaient très hostiles à la centralisation préconisée par M. Thatcher, l'opposition la plus vigoureuse à ses projets est venue incontestablement des Conseils métropolitains qui étaient tous dominés par les travaillistes et même, pour trois d'entre eux (Londres, Liverpool et Sheffield), par l'aile gauche de ce parti.

Et lorsque Ken Livingstone, un des porte-parole de cette aile gauche, est devenu le leader du Conseil du Grand Londres (GLC), le gouvernement conservateur a alors décidé que l'heure de l'abolition avait sonné. Et, durant quatre ans, procès devant les tribunaux, débats à la Chambre des Communes et aux Lords, rassemblements de protestation, pétitions et campagne publicitaire sur les murs et à la télévision se sont succédé à un rythme endiablé. Cependant, les jeux étaient faits et, grâce à la majorité

confortable dont elle dispose à la Chambre des Communes, Maggie est finalement parvenue à ses fins, non

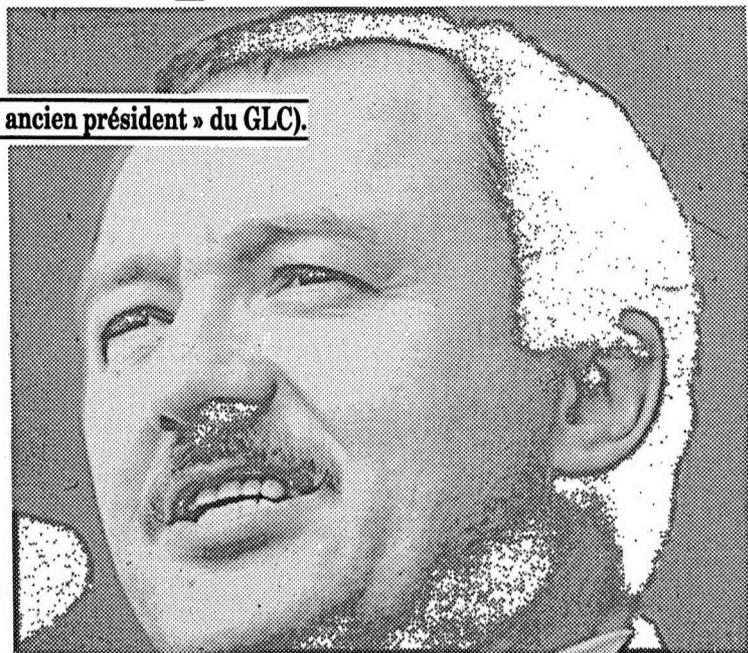
**Ken Livingstone ou « Red Ken » (l'ancien président du GLC).**

sans difficulté d'ailleurs puisque, dans l'épreuve, le ministre responsable du projet d'abolition, Patrick Jenkins, a perdu son portefeuille.

Si l'opinion publique ne s'est jamais passionnée pour ce débat, tous les sondages d'opinion ont cependant montré qu'une majorité des personnes interrogées – électeurs conservateurs compris – ne voyaient pas cette abolition d'un très bon œil.

Il faut dire que l'argumentation du gouvernement n'était guère convaincante. Affirmer, comme l'ont fait différents ministres, que les Conseils métropolitains étaient des organismes bureaucratiques, tentaculaires et inutiles qui coûtaient fort cher aux contribuables est une chose. Le démontrer, chiffres en main, en était une autre.

Et si l'on a pu monter en épingle le comportement parfois fort contestable de certains conseillers travaillistes (voyages d'études fort coûteux à l'étranger, notamment à Cuba ou au



Nicaragua, millions de livres sterling de subventions accordées à des organisations communautaires ou ethniques plus ou moins fantomatiques, augmentation considérable du nombre d'employés municipaux pas toujours justifiée par une amélioration des services rendus, refus de fixer un budget communal légal, etc.), personne n'a été capable de prouver jusqu'à présent que la disparition des Conseils métropolitains allait améliorer la gestion des grandes villes et faire diminuer les impôts locaux. Bien au contraire sans doute.

En effet, leurs pouvoirs ont été transférés en partie au gouvernement central, en partie à des municipalités de quartier (il y en a 32 pour la seule ville de Londres plus celle de la City qui jouit d'un statut très particulier) et en partie à une multitude d'organismes spécialement créés à cet effet qui ont la charge de la voirie, de l'entretien des parcs, des transports en commun, de la lutte contre l'incendie, etc.

A Londres par exemple, sur les 21500 salariés du GLC, seuls 500 ont été mis en chômage, les autres ayant été recasés dans les municipalités de quartier ou dans les nouveaux organismes de coordination dont les compétences réelles sont souvent d'ailleurs fort obscures.

#### OU SONT LES ÉCONOMIES?

En outre, la « commission résiduelle » chargée de liquider les affaires du GLC sera en place pour cinq ans et son coût de fonctionnement au moins égal aux deux tiers de celui de son prédécesseur. Où sont les économies dans tout cela?

Il faut enfin rappeler pour la petite histoire que c'est la seconde fois en vingt ans que les conservateurs abolissent l'autorité élue du Grand Londres. En 1965, ils avaient décidé la suppression du London Country Council qui existait depuis 1889 et était devenu une base de pouvoir pour les travaillistes. Le GLC, qui prit sa succession, en englobant la grande banlieue rurale, restait aux mains des conservateurs jusqu'au début des années 80. Puis les travaillistes parvinrent à nouveau à conquérir la majorité des sièges. Les calculs politiques n'ont donc pas été absents de la campagne lancée par les conservateurs contre le GLC et les six

Conseils de province.

Mais il y a un aspect essentiel qu'on a souvent perdu de vue : que vont devenir les quartiers les plus déshérités et la population la plus pauvre des grandes agglomérations? En effet, le GLC et les Conseils régionaux subventionnaient dans ces quartiers plusieurs centaines d'organisations charitables (notamment celles impulsées par les Églises chrétiennes) ainsi que des maisons de jeunes, des groupes théâtraux, des jardins d'enfants, des orchestres amateurs, etc.

Or, ce soutien n'était possible que dans la mesure où, au niveau de l'utilisation des finances municipales, une certaine péréquation s'effectuait entre quartiers riches et quartiers pauvres au sein des grandes agglomérations. Désormais, les municipalités des quartiers les plus pauvres, livrées à elles-mêmes, seront incapables d'apporter une aide identique aux organisations communautaires, humanitaires ou charitables, et un grand nombre d'entre elles devront sans doute disparaître.

C'est d'ailleurs une situation dramatique qui avait amené les porte-parole de l'Église anglicane et de l'Église catholique à s'opposer à l'abolition du GLC et des Conseils régionaux tant qu'une solution satisfaisante – qu'on attend toujours – n'aurait pas été apportée à ces problèmes.

Cela dit, il n'est pas certain que Londres et les autres grandes agglomérations du pays restent très longtemps orphelines de Conseils municipaux. En effet, tant les travaillistes que les centristes (libéraux et sociaux-démocrates) se sont prononcés en faveur du rétablissement de conseils métropolitains disposant même de pouvoirs accrus par rapport à leurs prédécesseurs.

Et, les prochaines élections législatives étant dans deux ans, il n'est pas impossible qu'on voit très rapidement le GLC et les autres conseils renaître de leurs cendres.

C'est sans doute ce qu'a voulu dire Ken Livingstone le 31 mars à minuit quand, s'adressant aux dizaines de personnes massées devant l'imposant bâtiment du GLC, situé sur la rive droite de la Tamise, juste en face du Parlement, il s'est écrié : « Ce n'est qu'un au revoir! »

De notre correspondant  
BERNARD APETCHE

## PRÉTENDANTS

## Kurt Waldheim :

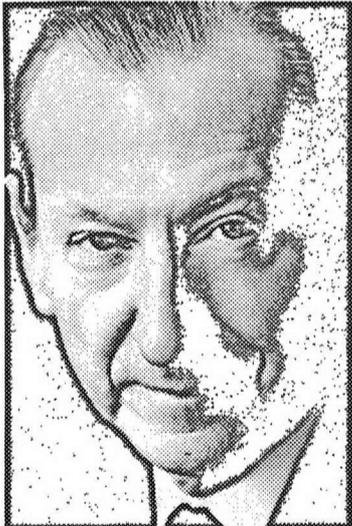
## Comment conjuguer un passé imparfait?

Un itinéraire fulgurant, une renommée mondiale, un palmarès plus que brillant. Témoin privilégié, acteur direct ou indirect des événements et des crises qui ont secoué le monde au cours de ces dix dernières années, Kurt Waldheim, aujourd'hui âgé de 68 ans, se lance dans la course aux élections présidentielles autrichiennes sous la bannière du Parti populiste.

Ce diplomate autrichien, ancien ministre des Affaires étrangères, est surtout connu pour avoir occupé le poste de secrétaire général des Nations Unies, de 1971 à 1982, après avoir accompli deux mandats consécutifs à ce poste. Il était d'ailleurs prêt à briguer un troisième mandat, une première.

La question se pose : comment cette solide image d'homme intègre, prêt au dialogue avec les uns et avec les autres pour chercher à faire avancer, partout et toujours, la cause de la paix, a-t-elle pu s'assombrir et se craqueler aux yeux de l'opinion internationale depuis un mois?

Le doute a envahi les consciences. Un tout autre personnage, encore bien flou, se dessine peu à peu. Des premières escarmouches lancées début mars par le magazine autrichien *Profil* et le *New York Times*, l'accusant d'avoir été membre d'organisations nazies sous le III<sup>e</sup> Reich, aux accusations précises du Congrès juif mondial (CJM) faisant de lui un bourreau, cores-



■ Kurt Waldheim, un trou de trois ans dans sa biographie.

ponsable de l'exécution de plusieurs milliers de personnes durant la guerre, ces témoignages sortant subitement de l'ombre sont troublants.

Le CJM l'accuse d'avoir été un officier de renseignement de haut rang au service d'une unité de l'armée allemande commandée par le général Loehr, pendu en 1947 pour crimes de guerre pour avoir fait déporter 43000 juifs grecs de Salonique au camp de la mort d'Auschwitz en 1943. D'autres documents ont identifié K. Waldheim comme l'un des participants à la campagne brutale menée contre les partisans yougoslaves en 1942. Il aurait également été mêlé aux exactions commises par les troupes allemandes lors de leur retrait de Grèce au début de 1945.

Selon les contre-témoignages qui affluent à décharge, il n'aurait été qu'un traducteur interprète chargé de rédiger des rapports sur les activités des troupes ennemies. Impossible à vérifier concrètement, d'autant que Kurt Waldheim passe complètement sous silence cette période de sa vie dans ses mémoires. Il saute directement de l'année 1941 où il est blessé sur le front de l'Est à l'année 1944, date de l'obtention de son diplôme de diplomate et de son mariage. Il aurait poursuivi normalement ses études de droit.

Cela dit, durant ces trois années, il a beaucoup voyagé pour un simple étudiant en droit avec peu de moyens financiers. Au printemps 1942, il est à Belgrade, à l'automne il est muté à Salonique, quelques mois avant la déportation de milliers de juifs grecs et, enfin, en 1945, il est au Kosovo en Yougoslavie. Difficile de dire s'il était mêlé de près ou de loin aux « barbaries » dont on l'accuse. Il est en tout cas prêt à passer à la contre-attaque.

On peut se demander pourquoi, aujourd'hui seulement, certains dossiers remontent à la surface, et ceux-là précisément? L'ancien secrétaire général de l'ONU peut être jugé comme véritable criminel de guerre si des preuves tangibles sont apportées. Ce qui n'est pas encore le cas dans le flou de cette affaire.

DORIAN MALOVIC

LES TUC A LA CANADIENNE

# La bataille de Jacques Hébert

**Le sénateur libéral jeûnait pour lutter contre leur suppression. En vain**

A Ottawa, le sénateur libéral Jacques Hébert, 63 ans, a renoncé le 31 mars à une grève de la faim commencée vingt et un jours plus tôt. Il s'était installé dans le hall du Sénat. Ce jeûne spectaculaire n'a pas réussi à fléchir le gouvernement conservateur. Hébert protestait contre l'abolition des subventions qui assuraient la survie de Katimavik, une sorte de TUC à la canadienne créée par lui il y a dix ans pour aider les chômeurs dans la prévingtaine. Le sénateur voulait aussi que l'État canadien annonce une politique globale en faveur des jeunes privés d'emploi qui représentent 16,5 % de la population active.

Katimavik en inuktitut, une des langues esquimaudes du Grand Nord canadien signifie « lieu de rencontre ». Hébert l'avait choisi pour cette organisation mise sur pied sur le principe « découvrir et échanger en s'entraînant ». Son système consistait à faire vivre sous un même toit pendant trois trimestres des groupes pancanadiens d'une vingtaine de jeunes participants. Ces volontaires, garçons et filles, allant d'un foyer à l'autre à travers tout le pays travaillaient pour des collectivités ou des entreprises à but non lucratif. Nourris et logés, ils recevaient un salaire symbolique d'un dollar (5,20 F)

par jour. A la fin de leur engagement Katimavik leur versait un pécule de 1000 dollars.

L'an dernier, pour 5000 participants, le budget de Katimavik avait été de 20 millions de dollars. Le gouvernement Mulroney a décidé de ne plus subventionner cette initiative fraternelle mais coûteuse et par surcroît inventée par un adversaire politique, nommé au Sénat à la fin du régime Trudeau.

## DES CRITIQUES NOMBREUSES

Les critiques étaient nombreuses : réalisation somptuaire disait-on, réservée à un petit nombre, qui ne crée pas d'emplois, même temporaires. Thérapie « occupationnelle » qui se contente de meubler l'oisiveté des jeunes plutôt que de les en soustraire.

Quant à la grève de la faim même, les éditorialistes dans l'ensemble ont été mordants : « farce publicitaire », « geste antidémocratique », détournement du jeûne politique à des fins personnelles par un sénateur qui dispose naturellement d'une tribune.

Mais de Jacques Hébert, il fallait s'y attendre. Formé par le scoutisme catholique canadien français, il y est demeuré fidèle. Globe-trotter attaché avant l'heure au tiers monde, éditeur, journaliste, il a mené les grands combats dans ce Canada français qui allait devenir le Québec. Il a choisi la voie difficile du fédéralisme.

Avec Pierre Trudeau, loin de se douter alors qu'il deviendrait premier ministre; avec Gérard Pelletier, de la JEC, qui ignorait encore qu'il serait ambassadeur du Canada; avec Jean Marchand, futur chef syndicaliste, puis sénateur lui aussi; avec quelques autres jeunes hommes et jeunes femmes des « années d'impénitence », marqués par la revue et le mouvement *Esprit* de Mounier, il a fondé en 1950 le mensuel *Cité Libre* qui a fortement contribué au Canada français à un déblocage des mentalités.

Il y a trois semaines, il est arrivé au Sénat muni de bouteilles d'eau minérale et de son sac de couchage qu'il a étendu sur le parquet de marbre. Il espérait un geste du gouvernement conservateur. A la veille de Pâques, le Parlement ajournait ses travaux au 12 avril sans annoncer quoi que ce soit qui puisse changer la détermination du jeûneur. Il n'était pas seul dans le solennel vestibule de la Chambre haute, des délégations de jeunes arrivés de tout le pays ont passé la veillée pascale avec lui, puis participé à une messe dite par un aumônier ami.

Quelques-uns de ses vieux compagnons de route ont promis de constituer un comité qui, avec l'aide de l'initiative privée, va tenter de renflouer les finances de Katimavik. Le message était clair : « Jacques, dans cette cause, tu es beaucoup plus utile vivant que mort. »

De notre correspondant à Montréal  
**LOUIS-MARTIN TARD**

REVUE DE PRESSE

# Jours sombres en Afrique du Sud

**La presse, morose, met en cause la politique de P. Botha et les pays occidentaux**

Dans les librairies du Cap, cet hiver, l'un des best-sellers est un petit volume intitulé : *Leaving South Africa* (Partir d'Afrique du Sud). Selon un sondage, près de 20 % des Blancs anglophones (1) songent à quitter le pays dans les cinq ans à venir. Ce livre leur donne toutes les informations sur les différents points de chute « possibles », les conditions requises, les visas...

## Macleans

Barbara Amiel, dans le plus important hebdomadaire canadien, *Macleans*, souhaite que le Canada se tienne prêt à accueillir ces réfugiés, « non pas pour des raisons idéologiques mais humanitaires ».

Selon le *Washington Post*, « quelques milliers de fermiers déçus ont déjà quitté l'Afrique du Sud pour retourner dans leur pays, le Zimbabwe, l'ex-Rhodésie : ils disent ne pas vouloir revivre deux fois les mêmes événements : une longue et dérisoire lutte des Blancs contre la libération des Noirs, sept ans de guerre civile, trente mille morts ».

La presse sud-africaine, sans être aussi pessimiste, est morose. Nombre de quotidiens continuent d'attaquer la politique du régime et de souhaiter

ouvertement le départ du président, P. Botha. Le décret gouvernemental du 31 octobre dernier, qui oblige les journalistes à demander des autorisations officielles pour le tournage et la « couverture » de scènes de violence ou d'émeutes, n'a pas vraiment mis à mal la « liberté » d'une presse, qui reflète néanmoins les opinions et les intérêts de la minorité blanche (2).

## The Star

*The Star*, le plus fort tirage de la presse quotidienne (190000 ex.), de tendance « progressiste », demande par exemple à P. Botha de ne pas perdre de temps pour prendre « les mesures suivantes, indispensables pour la négociation avec les Noirs : libérer Mandela, légaliser l'ANC (le Congrès national africain, principal mouvement d'opposition en exil), enfin, restaurer la liberté d'association ». Dans un autre éditorial, *The Star*, le 22 mars, ajoute : « Avec les interdictions de réunion publique et les détentions sans jugement, le droit de parole n'existe pas dans notre pays ». Ce journal aussi s'inquiète de la montée aux extrêmes des opposants. Les partis d'extrême droite (le HNP en particulier, qui est presque ouvertement raciste) ont en effet de plus en plus d'audience auprès des fermiers et des « petits Blancs » dans les zones ouvrières.

L'appréhension de l'avenir est le sentiment dominant aujourd'hui en Afrique du Sud. Témoin cette lettre d'un lecteur « modéré » publiée par *The Star* il y a quinze jours : « Comment allez-vous gouverner le pays ? Voilà la question qu'il faut poser aux Noirs (...). Le principe *un homme, une voix* ferait chuter l'Afrique du Sud au niveau des autres pays africains comme le Mozambique ou le Zimbabwe. »

## THE CITIZEN

L'inquiétude est aussi d'ordre économique. Le quotidien pro-gouvernemental *The Citizen* (82000 ex.) revient souvent sur les sanctions prises par les pays occidentaux contre l'Afrique du Sud : « Si l'Ouest veut encourager des changements violents et révolutionnaires, qu'il maintienne ses sanctions » (...). « Reagan a eu des propos durs sur nous. A-t-il peur pour les intérêts américains ? Que dirait-il si l'ANC prenait le pouvoir et établissait un régime marxiste ? » Selon le *Wall Street Journal*, 28 firmes américaines sont parties d'Afrique du Sud, il en reste 257. Il est trop tôt pour savoir si les désinvestissements ont un effet sur l'économie, et partant, contre la politique d'apartheid » (24 mars). Réponse du *Citizen* : « Nous ne sommes pas impressionnés par les menaces du puissant Oncle Sam » et du *Star* : « Plus de chômage, plus d'inflation, donc plus d'émeutes : voilà où nous allons. » Dans la *Croix* du 4 avril, Desmond Tutu a répondu,

**PHILIPPE THUREAU-DANGIN**

(1) Les Anglophones représentent 40 % de la population « blanche » : les Afrikaners 60 %.

(2) Il existe des journaux, en particulier *The Sowetan*, destinés aux communautés noires et écrits par des Noirs modérés.



# Femmes mennonites en Pennsylvanie

Nous ne sommes ni en Grèce ni en Sicile, mais aux États-Unis, où vit une nombreuse communauté de chrétiens mennonites à laquelle appartiennent ces femmes. Connus aussi sous le nom d'anabaptistes, parce qu'ils rebaptisaient, les mennonites, ont été fondés au XVI<sup>e</sup> siècle par un prêtre catholique hollandais Menno Simonsz, qui voulut restaurer l'Église primitive. (Photo F. Le Diacorn, exposée jusqu'au 19 avril) à la Fnac-Étoile, 26, av. de Wagram.)

## COMMENTAIRES

## Variations sur une cohabitation douce



**JACQUES ROBERT**

Professeur de droit public à l'université de Paris II

*La difficulté majeure sera de faire cohabiter les tendances de la majorité*

**A**près une campagne morne et falote, une nuit électorale sans klaxons ni allégresse, une victoire un peu juste et une défaite glorieuse, voici que la cohabitation s'installe sous nos yeux. Doucement. A pas feutrés. A cause, c'est une évidence, du savoir-faire des deux protagonistes. Superbe habileté politique de l'un qui joue avec raffinement du sens démocratique et du légitimisme de l'opinion; tact, mesure et tranquille assurance de l'autre qui rassure ceux qu'aurait inquiétés sa trop nette avance...

Mais des faits incontournables ont surgi qui conditionnent l'avenir et incitent sérieusement à la réflexion.

Il n'y a plus, en France, ni fait présidentiel ni parti dominant. Jusqu'alors, la cohésion de l'ensemble institutionnel et politique français a reposé soit sur un parti distançant largement les autres quand il n'était pas carrément majoritaire, soit sur une constellation que cimenteraient la personne et le programme du président.

La formation gaulliste a fait pendant longtemps la loi, puis la nébuleuse giscardienne, puis, depuis 1981, le Parti socialiste.

Depuis le 16 mars 1986, il n'y a plus de parti prépondérant, même si le Parti socialiste a fait un score inespéré, et le président est minoritaire dans l'électorat français; c'est dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République une véritable révolution.

Il n'y a d'ailleurs plus de majorité dans le pays. Ni de droite ni de gauche. Si l'on enlève les électeurs qui votent pour les extrêmes (PCF ou FN), et les abstentionnistes, il n'y a plus, face à face, que deux grosses minorités dont l'une est trop faible numériquement

pour prétendre au pouvoir et l'autre pas assez forte pour ne pas dès aujourd'hui s'inquiéter de son exercice effectif.

C'est une situation très inconfortable qui ne saurait durer très longtemps.

On dira, certes, qu'en 1967 aussi les élections législatives ont été gagnées de justesse par la droite, mais il y avait tout de même à cette époque au Parlement une « réserve » où puiser : celle des centristes. Il n'y a aujourd'hui que la réserve, tout de même un peu empoisonnée, du Front national. Ce n'est pas la même chose. On ajoutera qu'une majorité qui ne pourrait réellement gouverner que grâce à l'appui régulier des lepénistes serait condamnée à terme, soit par une défection prévisible de certains de ses membres, soit par une désaffection grandissante d'une partie significative de son électorat.

Le centre apparaît définitivement condamné. Quel que soit le mode de scrutin — on l'a vu le 16 mars — les partis du centre qui n'avaient pas pris la peine de spécifier nettement leur programme et leurs intentions ou, à l'inverse, avaient omis de passer une alliance en bonne et due forme avec l'un des grands partis, ont été laminés.

Que signifie d'ailleurs un centre — dont le sigle et la réputation ont été longtemps galvaudés dans la recherche vaine de présidentialités acceptables ou dans une mouvance giscardienne incertaine ou dans une coalition quelque peu ringarde qui renvoyait à Lecaunet — si nous devons nous diriger à l'avenir vers une nouvelle législation qui ne laisserait plus en présence qu'un vaste parti social-démocrate et un grand parti conservateur? Ou les « centres » (de droite comme de gau-

che) changent d'hommes, de langage et de « look », ou ils se dissoudront inéluctablement dans les deux blocs rivaux.

Le double succès du Parti socialiste et du Front national traduit une métamorphose profonde de l'électorat français. Alors qu'il était usé par cinq années difficiles au pouvoir, atteint par la persistance d'un chômage important, vilipendé pour les bavures d'une gestion souvent aléatoire, attaqué pour ses volte-face, combattu par ses anciens alliés, voilà que le PS fait l'un des meilleurs scores de son histoire... On pourra discuter longtemps des raisons conjoncturelles ou locales mais le mouvement puissant qui l'a porté à 32 % est dû avant tout aux mutations sociologiques du tissu français.

Le Parti socialiste a gagné les classes moyennes et une partie non négligeable de la classe ouvrière. Le Parti communiste ne peut plus se dire le parti de cette dernière : il n'est plus ressenti comme la formation la plus efficace de la revendication sociale et il a cessé d'être une référence idéologique séduisante.

Le Parti socialiste a recueilli tout à la fois les déçus de la révolution ouvrière et les laissés-pour-compte du libéralisme.

Le Front national a bénéficié d'une conjoncture voisine. Il n'a pas seulement mordu sur les marges de l'électorat chiraquien en lui enlevant les voix de ceux qui trouvaient que le maire de Paris n'était pas assez énergique sur les problèmes aigus et quotidiennement vécus de l'immigration ou de la sécurité. Il a attiré à lui tous les « excessifs » de l'éventail politique, tous les adeptes de solutions plus radicales, tous les rancuniers des idéaux détruits et des causes perdues.

Ce n'est pas la représentation proportionnelle qui a créé Le Pen. Elle a simplement amplifié son succès. Si trois millions de Français ont voté pour son parti, c'est parce qu'ils se sont reconnus — et là est la question — dans quelques slogans simples et mobilisateurs.

Si demain le régime majoritaire lamine le FN, ces trois millions d'électeur n'en continueront pas moins d'exister.

Ils pourraient peser lourd au second tour d'une élection, présidentielle ou législative.

Le vrai problème de la cohabitation se trouve aujourd'hui au sein de la nouvelle majorité. On ne gommara certes point d'un trait de plume les problèmes qui ne manqueront pas de se poser entre un président qui veut réussir jusqu'au bout son septennat et un premier ministre qu'il a précisément nommé pour qu'il échoue, mais seulement à terme...

Dans les mois qui vont venir, la difficulté majeure sera malgré tout non point de faire coexister un président de gauche et un premier ministre de droite que rapproche la complicité objective d'un désir commun de réussite immédiate, mais de faire vivre ensemble certains gaullistes prudents et quelques centristes excités, les modérés de l'UDF et les ultras du RPR, les cohabitationnistes de tempérament et les barristes de conviction. Quelques défections à des moments névralgiques, et c'est tout un édifice qui s'écroule.

Le véritable test sera celui du retour au scrutin majoritaire. C'est, en effet, quand on touche à leurs intérêts personnels que les hommes politiques deviennent imprévisibles et dangereux.

## Robotique et sécurité



**PIERRETTE SARTIN**

Psychosociologue du travail

*Une réglementation bien spécifique est nécessaire*

**L'**ère des robots commence à peine. Mais le nombre de ceux utilisés dans l'industrie ne cesse de croître. Selon des études américaines, leur nombre pourra passer de 25 000 environ dans le monde, en 1985, à 115 000 en 1990. On sait toutes les inquiétudes que cette prolifération éveille en ce qui concerne l'emploi. Si ces craintes sont légitimes, d'autres risques devraient cependant retenir l'attention, en particulier ceux liés à la sécurité et une politique de prévention devrait être étendue à ces nouvelles sources d'accidents.

Un certain nombre d'accidents graves, voire mortels, se sont déjà produits, provoqués par le dysfonctionnement d'un appareil dont l'opérateur ne parvenait pas à maîtriser ou à arrêter la marche; dysfonctionnement dû souvent à des défaillances dans la conception du robot ou à l'insuffisance des informations données aux opérateurs qui ne détectent pas toujours avec netteté le bouton sur lequel ils doivent appuyer ou sur quelle partie de l'appareil il convient d'intervenir.

Cette lacune dans la sécurité de l'emploi des robots tient sans doute au fait qu'ils ont primitivement été conçus pour assurer les tâches pénibles ou dangereuses que les travailleurs répugnaient à exécuter. Paradoxalement, cette finalité a masqué les risques existants, aujourd'hui que l'emploi des robots a été considérablement élargi. Destinés à l'origine à travailler dans l'espace, les mines, à manipuler les produits toxiques, les explosifs, etc., on tend de plus en plus à les employer pour exécuter des tâches qui, sans présenter de dangers particuliers, génèrent une autre forme de fatigue, mentale ou nerveuse. Le robot, lui, ne se fatigue jamais; et de surcroît son rendement, sa fiabilité, l'exactitude des opérations qu'il accomplit sont meilleurs que ceux des hommes.

Obnubilés par les performances de ces nouvelles machines et par les possibilités infinies qu'elles ouvraient, les techniciens et les concepteurs ont oublié qu'elles pouvaient se retourner contre les hommes non pas seulement en leur enlevant un certain nombre

d'emplois, mais ce qui est plus grave, en leur enlevant la vie.

Actuellement la législation sur les robots est loin d'être au point. Ils sont encore considérés comme de simples machines et soumis à la réglementation classique, en ce qui concerne le levage, la manutention, etc. Il n'existe pas de réglementation spécifique concernant l'utilisation des robots; et c'est là une lacune importante qui devra être comblée au plus vite.

Il est vrai que les robots ne créent pas d'accidents spécifiques. Ceux qui se produisent sont le plus souvent dus à des heurts. Mais en raison de la vitesse et de la force déployée par l'appareil ce sont presque toujours des accidents graves et qui surviennent dans la période d'exploitation par suite du non-respect des principes ergonomiques de base et du manque de fiabilité des robots.

S'il convient d'éviter le plus possible que l'homme ne se trouve dans le champ d'action du robot, il faut une fois encore rappeler que dans la conception des machines, le rôle et les conseils de l'utilisateur sont trop sou-

vent négligés alors que c'est lui qui est le mieux placé pour détecter les dangers, les insuffisances et proposer les aménagements nécessaires. Or, on constate que ceux qui ont déjà été confrontés aux problèmes posés par l'utilisation des robots sont très rarement associés à sa conception.

Enfin comme le remarquait B. Gangloff (1), ingénieur ergonomiste, la responsabilité des gestionnaires financiers et de ceux de la production est, elle aussi, engagée dans ces accidents. La nécessité d'amortir rapidement un matériel coûteux en le faisant travailler le plus longtemps possible augmente les risques de dysfonctionnement et par conséquent d'incidents ou d'accidents qui aboutissent à des résultats opposés à ceux cherchés.

Les robots ont devant eux un bel avenir. Mais ils ne doivent pas devenir de simples moyens d'augmenter la production au détriment de la vie et la santé des hommes. Et il reste sur ce point beaucoup de chemin à parcourir.

(1) B. Gangloff. Robotique industrielle et sécurité, Revue Travail et méthodes. N° 437.

# LA MISSION LIBÉRATRICE DE L'ÉGLISE

« Instruction sur la liberté chrétienne et la libération », tel est le titre du document que la Congrégation pour la Doctrine de la foi a rendu public le samedi 5 avril. Nous en publions ici l'intégralité. Signé par le cardinal Joseph Ratzinger et approuvé par Jean-Paul II, comme le texte précédent de septembre 1984 sur quelques aspects de la théologie de la libération, ce document comprend cinq grands chapitres. Il ne vise pas un continent particulier, mais s'attache à développer une théologie fondamentale sur la défense de la liberté de l'homme et sur l'examen des processus de libération. Il se présente comme une grande synthèse sur la liberté dans la ligne des grands textes de l'Église. En situant la dimension première de la libération comme une œuvre de salut et de rédemption, son souci majeur est de situer clairement, dans ses « aspects théoriques et pratiques », la doctrine sociale de l'Église dans le contexte du monde actuel.

« La vérité nous rend libres »

## INTRODUCTION

### Aspirations à la libération

1. La conscience de la liberté et de la dignité de l'homme jointe à l'affirmation des droits inaliénables de la personne et des peuples est une des caractéristiques majeures de notre temps. Or la liberté exige des conditions d'ordre économique, social, politique et culturel qui rendent possible son plein exercice. La vive perception des obstacles qui l'empêchent de se déployer et qui offensent la dignité humaine est à l'origine des puissantes aspirations à la libération qui travaillent notre monde.

L'Église du Christ fait siennes ces aspirations tout en exerçant son discernement à la lumière de l'Évangile qui est par sa nature même message de liberté et de

libération. En effet, ces aspirations revêtent parfois, aux plans théorique et pratique, des expressions qui ne sont pas toujours conformes à la vérité de l'homme telle qu'elle se manifeste à la lumière de sa création et de sa rédemption. C'est pourquoi la Congrégation pour la Doctrine de la foi a jugé nécessaire d'attirer l'attention sur « des déviations ou risques de déviation, ruineux pour la foi et pour la vie chrétienne (1) ». Loin d'être dépassés, ces avertissements apparaissent toujours plus opportuns et pertinents.

### But de l'instruction

2. L'Instruction *Libertatis nuntius* sur quelques aspects de la théologie de la libération annonçait l'intention de la Congrégation de publier un second document, qui mettrait en évidence les principaux éléments de la doctrine chrétienne sur la liberté et la libération. La présente

Instruction répond à cette intention. Entre les deux documents il existe un rapport organique. Ils doivent être lus à la lumière l'un de l'autre.

Sur leur thème, qui est au cœur du message évangélique, le Magistère de l'Église s'est prononcé à de nombreuses occasions (2). Le document actuel se limite à en indiquer les principaux aspects *théoriques et pratiques*. Quant aux applications concernant les diverses situations locales, il revient aux Églises particulières, en communion entre elles et avec le Siège de Pierre, d'y pourvoir directement (3).

Le thème de la liberté et de la libération a une portée œcuménique évidente. Il appartient, en effet, au patrimoine traditionnel des Églises et communautés ecclésiales. Aussi le présent document peut-il aider le témoignage et l'action de tous les disciples du Christ appelés à répondre aux grands défis de notre temps.

### La vérité qui nous libère

3. La parole de Jésus : « La vérité vous fera libres » (Jn 8, 22) doit illuminer et guider en ce domaine toute réflexion théologique et toute décision pastorale.

Cette vérité qui vient de Dieu a son centre en Jésus-Christ, Sauveur du monde (4). De lui, qui est « le Chemin, la Vérité et la Vie » (Jn 14, 6), l'Église reçoit ce qu'elle offre aux hommes. Dans le mystère du Verbe incarné et rédempteur du monde, elle puise la vérité sur le Père et son amour pour nous comme la vérité sur l'homme et sa liberté.

Par sa croix et sa résurrection, le Christ a opéré notre rédemption qui est la libération au sens le plus fort, puisqu'elle nous a libérés du mal le plus radical, c'est-à-dire du péché et du pouvoir de la mort. Quand l'Église, enseignée par son Seigneur, fait monter sa prière vers le Père : « Délivre-nous du mal », elle supplie que le mystère du salut agisse avec puissance dans notre existence de chaque jour. Elle sait que la croix rédemptrice est vraiment le foyer de la lumière et de la vie et le centre de l'histoire. La charité qui brûle en elle la pousse à en proclamer la Bonne Nouvelle et à en distribuer par les sacrements les fruits vivifiants. C'est du Christ rédempteur que partent sa pensée et son action quand, devant les drames qui déchirent le monde, elle réfléchit sur la signification et sur les chemins de la libération et de la vraie liberté.

La vérité, à commencer par la vérité sur la rédemption, qui est au cœur du mystère de la foi, est ainsi la racine et la règle de la liberté, le fondement et la mesure de toute action libératrice.

### La vérité, condition de liberté

4. L'ouverture à la plénitude de la vérité s'impose à la conscience morale de l'homme; il doit la rechercher et être prompt à l'accueillir quand elle se présente à lui.

Selon l'ordre du Christ Seigneur (5), la vérité évangélique doit être présentée à tous les hommes, et ceux-ci ont droit à ce qu'elle leur soit proposée. Son annonce, dans la force de l'Esprit, comporte le plein



Après l'Équateur, Jean-Paul II au Pérou amène une foule immense. (Photo Sygma.)

## L'enseignement social de l'Église

PAR JEAN POTIN

Les discussions parfois polémiques au sujet de la théologie de la libération auront eu au moins l'avantage de clarifier le débat lancé par la déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la foi sur « quelques aspects » de la théologie de la libération. Les rencontres de plusieurs évêquats latino-américains avec la Curie romaine et, récemment, de l'épiscopat brésilien, ont témoigné heureusement du rapprochement des points de vue.

Aujourd'hui la nouvelle instruction que publie la Congrégation pour la Doctrine de la foi sur « la liberté

chrétienne et la libération » apporte cette « analyse positive » qu'avait annoncée la première du 3 septembre 1984. En réalité, ce nouveau document dépasse largement le contexte latino-américain. Même les Églises d'Occident y trouveront un éclairage précieux.

Certains avaient interprété la première déclaration comme une condamnation pure et simple de « la » théologie de la libération. Il fallait plutôt lire que Rome condamnait « des » théologies de la libération ou encore « certains aspects des théologies de la libération ». Le second document renvoie au premier pour cette mise en garde,

mais affirme aussi qu'une « théologie de la liberté et de la libération » intégrée d'une manière équilibrée à l'intérieur de la doctrine sociale de l'Église constitue « une exigence de notre temps ».

Est-il exagéré de dire, après comparaison des deux textes, que Rome acquiesce à une théologie de la libération à condition qu'elle soit radicalement expurgée de toutes analyses et phraséologie marxistes? On sait que la discussion avec Rome a porté essentiellement sur ce point, le glissement étant inévitable pour elle de l'analyse marxiste à la praxis révolutionnaire et à l'athéisme, les théologiens latino-

américains soutenant que le marxisme n'était pour eux qu'un instrument philosophique.

Le Vatican, dans ce deuxième document, oppose longuement, en réponse à cette position, la richesse de la doctrine sociale de l'Église, tant pour la foi que pour la praxis. Tel qu'il a été constamment mis à jour par le Concile, les derniers Papes et les grandes assemblées de Medellín et de Puebla, cet enseignement offre une authentique théologie de la liberté et de la libération qui répond aux attentes des pays du tiers monde. Seule cette doctrine peut englober toutes les dimensions du salut offert par le Christ, elle apporte du dynamisme aux

communautés de base sans les conduire aux impasses de la violence.

Le nouveau document romain se présente comme une véritable encyclique adressée à l'Église universelle. De fait, il sera profitable également aux Églises d'Occident. A une époque de retour à l'individualisme, d'exaltation du libéralisme où le retour du religieux court aussi le danger d'oublier la responsabilité sociale des chrétiens, la prise au sérieux de l'enseignement social de l'Église tel que Jean-Paul II l'actualise inlassablement dans ses discours et ses écrits, et tel qu'il est bien synthétisé dans ce document romain, pourrait redevenir un devoir urgent.

respect de la liberté de chacun et l'exclusion de toute forme de contrainte et de pression (6).

L'Esprit-Saint introduit l'Église et les disciples du Christ-Jésus « dans la vérité tout entière » (Jn 16, 13). Il dirige le cours des temps et « renouvelle la face de la terre » (Ps 104, 30). C'est lui qui est présent dans la maturation d'une conscience plus respectueuse de la dignité de la personne humaine (7), L'Esprit-Saint est à la source du courage, de l'audace et de l'héroïsme : « Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté » (2 Co, 3, 17).

## CHAPITRE I. - LA SITUATION DE LA LIBERTÉ DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

### I. CONQUÊTES ET MENACES DU PROCESSUS MODERNE DE LIBÉRATION

#### L'héritage du christianisme

5. En révélant à l'homme sa qualité de personne libre appelée à entrer en communion avec Dieu, l'Évangile de Jésus-Christ a suscité une prise de conscience des profondeurs jusque-là insoupçonnées de la liberté humaine.

Ainsi la quête de la liberté et l'aspiration à la libération, qui sont parmi les principaux signes des temps du monde contemporain, ont leur racine première dans l'héritage du christianisme. Cela reste vrai même là où elles revêtent des formes aberrantes et en viennent à s'opposer à la vision chrétienne de l'homme et de sa destinée. Sans cette référence à l'Évangile, l'histoire des siècles récents en Occident demeure incompréhensible.

#### L'époque moderne

6. Dès l'aube des temps modernes, à la Renaissance, le retour à l'Antiquité en philosophie et dans les sciences de la nature devait, pensait-on, permettre à l'homme de conquérir la liberté de pensée et d'action, grâce à la connaissance et à la domination des lois de la nature.

D'autre part, Luther, à partir de sa lecture de saint Paul, entendait lutter pour la libération du joug de la Loi, représenté à ses yeux par l'Église de son temps.

Mais c'est surtout au siècle des lumières et à la Révolution française que l'appel à la liberté retentit avec toute sa force. Dès lors, beaucoup regardent l'histoire à venir comme un irrésistible processus de libération devant conduire à une ère où l'homme, enfin totalement libre, jouirait dès cette terre de la félicité.

#### Vers la maîtrise de la nature

7. Dans la perspective d'une telle idéologie de progrès, l'homme entendait se rendre maître de la nature. La servitude, qui jusque là avait été sienne, reposait sur l'ignorance et sur les préjugés. En arrachant à la nature ses secrets, l'homme la soumettrait à son service. La conquête de la liberté constituait ainsi le but poursuivi à travers le développement de la science et de la technique. Les efforts déployés ont abouti à de remarquables succès. Si l'homme n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles, bien des menaces de la nature ont été écartées. La nourriture est garantie à un nombre croissant d'individus. Les possibilités de transport et de commerce favorisent l'échange des ressources alimentaires, de matières premières, de la force de travail, des capacités techniques, de sorte qu'une existence dans la dignité et soustraite à la misère peut raisonnablement être envisagée pour les êtres humains.

#### Conquêtes sociales et politiques

8. Le mouvement moderne de libération s'était fixé un but politique et social. Il devait mettre fin à la domination de l'homme sur l'homme et promouvoir l'égalité et la fraternité de tous les hommes. Que là encore des résultats positifs aient été atteints, c'est un fait indéniable. L'es-

clavage et le servage légaux ont été abolis. Le droit pour tous à la culture a fait des progrès significatifs. Dans de nombreux pays, la loi reconnaît l'égalité entre l'homme et la femme, la participation de tous les citoyens à l'exercice du pouvoir politique et les mêmes droits pour tous. Le racisme est rejeté comme contraire au droit et à la justice. La formulation des droits de l'homme signifie une conscience plus vive de la dignité de tous les hommes. Par comparaison avec les systèmes de domination antérieurs, les gains de la liberté et de l'égalité dans de nombreuses sociétés sont indéniables.

#### Liberté de pensée et du vouloir

9. Enfin et surtout, le mouvement moderne de libération devait apporter à l'homme la liberté intérieure, sous forme de liberté de pensée et de liberté du vouloir. Il entendait libérer l'homme de la superstition et des peurs ancestrales, perçues comme autant d'obstacles à son développement. Il se proposait de lui donner le courage et l'audace de se servir de sa raison sans que la crainte le retienne devant les frontières de l'inconnu. Ainsi, notamment dans les sciences historiques et dans les sciences humaines, s'est développée une nouvelle connaissance de l'homme, appelée à l'aider à se mieux comprendre, en ce qui concerne son développement personnel ou les conditions fondamentales de la formation de la communauté.

#### Ambiguïtés du processus moderne de libération.

10. Cependant, qu'il s'agisse de la conquête de la nature, de la vie sociale et politique ou de la maîtrise de l'homme sur lui-même, au plan individuel et collectif, chacun peut constater que non seulement les progrès réalisés sont loin de correspondre aux ambitions initiales, mais encore que de nouvelles menaces, de nouvelles servitudes et de nouvelles terreurs ont surgi en même temps que s'amplifiait le mouvement moderne de libération. C'est là le signe que de graves ambiguïtés sur le sens même de la liberté ont dès son origine parasité ce mouvement de l'intérieur.

#### L'homme menacé par sa domination de la nature

11. C'est ainsi qu'il se libérait des menaces de la nature, l'homme a connu une peur grandissante devant soi-même. La technique, en se soumettant toujours davantage à la nature, risque de détruire les fondements de notre propre avenir, de sorte que l'humanité d'aujourd'hui devient l'ennemie des générations futures. En réduisant en esclavage avec une puissance aveugle les forces de la nature, n'est-on pas en train de détruire la liberté des hommes de demain? Quelles forces peuvent protéger l'homme de l'esclavage de sa propre domination? Une capacité toute nouvelle de liberté et de libération entièrement renouvelée, devient nécessaire.

#### Dangers de la puissance technologique

12. La force libératrice de la connaissance scientifique s'objective dans les grandes réalisations technologiques. Qui dispose des technologies possède le pouvoir sur la terre et sur les hommes. De là sont nées des formes jusqu'ici inconnues de l'inégalité, entre les possesseurs du savoir et les simples utilisateurs de la technique. La nouvelle puissance technologique est liée à la puissance économique et porte à sa concentration. Ainsi, à l'intérieur des peuples comme entre les peuples, se sont formés des rapports de dépendance qui, dans les vingt dernières années, ont été l'occasion d'une revendication nouvelle de libération. Comment empêcher que la puissance technologique ne devienne une puissance d'oppression de groupes humains ou de peuples entiers?

#### Individualisme et collectivisme

13. Dans le domaine des conquêtes sociales et politiques, une des ambiguïtés fondamentales de l'affirmation de la liberté au siècle des lumières tient à la

conception du sujet de cette liberté comme individu se suffisant à lui-même et ayant pour fin la satisfaction de son intérêt propre dans la jouissance des biens terrestres. L'idéologie individualiste inspirée par cette conception de l'homme a favorisé l'inégale répartition des richesses dans les débuts de l'ère industrielle, à tel point que les travailleurs se sont trouvés exclus de l'accès aux biens essentiels qu'ils avaient contribué à produire et auxquels ils avaient droit. De là sont nés de puissants mouvements de libération de la misère entretenue par la société industrielle.

Des chrétiens, laïcs et pasteurs, n'ont pas manqué de lutter pour une équitable reconnaissance des droits légitimes des travailleurs. En faveur de cette cause, le Magistère de l'Église à plusieurs reprises a élevé la voix.

Mais le plus souvent, la juste revendication du mouvement ouvrier a conduit à de nouvelles servitudes, car elle s'inspirait de conceptions qui, ignorant la vocation transcendante de la personne humaine, assignaient à l'homme une fin purement terrestre. Elle a parfois été orientée vers des projets collectivistes qui devaient engendrer des injustices aussi graves que celles auxquelles ils entendaient mettre fin.

#### Nouvelles formes d'oppression

14. C'est ainsi que notre époque a vu naître les systèmes totalitaires et des formes de tyrannie qui n'eussent pas été possibles à l'époque antérieure à l'essor technologique. D'une part, la perfection technique a été appliquée à des génocides. D'autre part, en pratiquant le terrorisme, qui cause la mort de nombreux innocents, des minorités prétendent tenir en échec des nations entières.

Aujourd'hui le contrôle peut s'insinuer jusqu'à l'intérieur des individus; et même les dépendances créées par les systèmes de prévoyance peuvent représenter des menaces potentielles d'oppression. Une fausse libération des contraintes de la société est recherchée dans le recours à la drogue, qui conduit dans le monde entier beaucoup de jeunes à l'autodestruction, et jette des familles entières dans l'angoisse et la douleur.

#### Danger de destruction totale

15. La reconnaissance d'un ordre juridique comme garantie des rapports à l'intérieur de la grande famille des peuples s'affaiblit de plus en plus. Quand la confiance dans le droit ne semble plus offrir une protection suffisante, la sécurité et la paix sont recherchées dans une menace réciproque, qui devient un danger pour toute l'humanité. Les forces qui devraient servir au développement de la liberté servent à l'accroissement des menaces. Les engins de mort qui s'opposent aujourd'hui sont capables de détruire toute vie humaine sur la terre.

#### Nouveaux rapports d'inégalité

16. Entre les nations dotées de puissance et celles qui en sont privées se sont instaurés de nouveaux rapports d'inégalité et d'oppression. La recherche du propre intérêt semble être la règle des relations internationales, sans que l'on prenne en considération le bien commun de l'humanité.

L'équilibre intérieur des nations pauvres est rompu par l'importation des armes, introduisant chez elles un facteur de division qui conduit à la domination d'un groupe sur un autre. Quelles forces pourraient éliminer le recours systématique aux armes et rendre au droit son autorité?

#### Émancipation des jeunes nations

17. C'est dans le contexte de l'inégalité des rapports de puissance que sont apparus les mouvements d'émancipation des jeunes nations, en général des nations pauvres, récemment encore soumises à la domination coloniale. Mais trop souvent le peuple est frustré d'une indépendance durablement acquise par des régimes ou des tyrannies sans scrupules, qui bafouent

impunément les droits de l'homme. Le peuple qu'on a ainsi réduit à l'impuissance ne fait que changer de maîtres.

Il reste qu'un des phénomènes majeurs de notre temps est, à l'échelle de continents entiers, l'éveil de la conscience du peuple qui, ployant sous le poids de la misère séculaire, aspire à une vie dans la dignité et dans la justice, et est prêt à combattre pour sa liberté.

#### La morale et Dieu, obstacles à la libération?

18. En référence au mouvement moderne de libération intérieure de l'homme, on doit constater que l'effort en vue de libérer la pensée et la volonté de leurs limites est arrivé jusqu'à considérer que la moralité comme telle constituait une limite irrationnelle qu'il appartenait à l'homme, décidé à devenir son propre maître, de surmonter.

Bien plus pour beaucoup, c'est Dieu lui-même qui serait l'aliénation spécifique de l'homme. Entre l'affirmation de Dieu et la liberté humaine, il y aurait une radicale incompatibilité. En rejetant la foi en Dieu, l'homme deviendrait vraiment libre.

#### Des questions angoissantes

19. Là est la racine des tragédies qui accompagnent l'histoire moderne de la liberté. Pourquoi cette histoire, en dépit de grandes conquêtes, qui d'ailleurs demeurent toujours fragiles, connaît-elle des rechutes fréquentes dans l'aliénation et voit-elle surgir de nouvelles servitudes? Pourquoi des mouvements de libération qui ont suscité d'immenses espoirs aboutissent-ils à des régimes pour lesquels la liberté des citoyens (8), à commencer par la première de ces libertés qui est la liberté religieuse (9), constitue le premier ennemi?

Quand l'homme veut se libérer de la loi morale et devenir indépendant de Dieu, loin de conquérir sa liberté, il la détruit. Échappant à la mesure de la vérité, il devient la proie de l'arbitraire; entre les hommes, les rapports fraternels sont abolis pour faire place à la terreur, à la haine et à la peur.

Parce qu'il a été contaminé par des erreurs mortelles sur la condition de l'homme et de sa liberté, le profond mouvement moderne de libération demeure ambigu. Il est lourd à la fois de promesses de vraie liberté et de menaces de mortels asservissements.

## II. LA LIBERTÉ DANS L'EXPÉRIENCE DU PEUPLE DE DIEU

### Église et liberté

20. C'est parce qu'elle était consciente de cette mortelle ambiguïté que l'Église, par son Magistère, a élevé la voix, au cours des derniers siècles, pour mettre en garde contre des déviations qui risquaient de détourner l'élan libérateur vers d'amères déceptions. Elle fut souvent incomprise au moment même. Avec le recul du temps, il est possible de rendre justice à son discernement.

C'est au nom de la vérité de l'homme, créé à l'image de Dieu, que l'Église est intervenue (10). On l'accuse pourtant de constituer par elle-même un obstacle sur la voie de la libération. Sa constitution hiérarchique serait opposée à l'égalité, son Magistère serait opposé à la liberté de pensée. Certes, il y a eu des erreurs de jugement ou de graves omissions dont les chrétiens ont été responsables au cours des siècles (11). Mais ces objections méconnaissent la vraie nature des choses. La diversité des charismes dans le Peuple de Dieu, qui sont des charismes de service, n'est pas opposée à l'égalité de dignité des personnes et à leur commune vocation à la sainteté.

La liberté de pensée, comme condition de recherche de la vérité dans tous les domaines du savoir humain, ne signifie pas que la raison humaine doive se fermer aux

lumières de la Révélation dont le Christ a confié le dépôt à son Église. En s'ouvrant à la vérité divine, la raison créée trouve un épanouissement et une perfection qui constituent une forme éminente de la liberté. D'ailleurs, le Concile Vatican II a pleinement reconnu la légitime autonomie des sciences (12), comme aussi des activités d'ordre politique (13).

#### La liberté des petits et des pauvres

21. Une des principales erreurs, qui a lourdement grevé, depuis le temps des lumières, le processus de libération, tient à la conviction largement partagée que ce seraient les progrès réalisés dans le champ des sciences, de la technique et de l'économie, qui devraient servir de fondement à la conquête de la liberté. Par là, on méconnaissait les profondeurs de cette liberté et de ses exigences.

Cette réalité des profondeurs de la liberté, l'Église l'a toujours expérimentée à travers la vie d'une foule de fidèles, spécialement parmi les petits et les pauvres. Dans leur foi ceux-ci savent qu'ils sont l'objet de l'amour infini de Dieu. Chacun d'eux peut dire : « Je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré pour moi. » (Ga 2, 20b.) Telle est leur dignité qu'aucun des puissants ne peut leur arracher; telle est la joie libératrice présente en eux. Ils savent qu'à eux également s'adresse la parole de Jésus : « Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ignore ce que fait son maître; je vous appelle amis, car tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître. » (Jn 15, 15.) Cette participation à la connaissance de Dieu est leur émancipation à l'égard des prétentions à la domination de la part des détenteurs du savoir : « Tous vous possédez la science... et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne. » (1 Jn 2, 20b, 27b.) Ils sont ainsi conscients d'avoir part à la connaissance la plus haute à laquelle l'humanité soit appelée (14). Ils se savent aimés de Dieu comme tous les autres et plus que tous les autres. Ils vivent ainsi dans la liberté qui découle de la vérité et de l'amour.

(1) Congrégation pour la Doctrine de la foi, *Instruction sur quelques aspects de la théologie de la libération (Libertatis nuntius)*. Avant-propos : AAS 76 (1984), 876-877. DC 1984, n° 1881, p. 890.

(2) Cf. la Constitution pastorale *Gaudium et spes* et la *Déclaration Dignitatis humanae* du Concile œcuménique Vatican II, les encycliques *Mater et Magistra*, *Pacem in terris*, *Populorum progressio*, *Redemptor hominis* et *Laborem exercens*; les Exhortations apostoliques *Evangelii nuntiandi* et *Reconciliatio et Poenitentia*; la lettre apostolique *Octogesima adveniens*. Jean-Paul II a traité ce thème dans son *Discours inaugural de la 3<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat latino-américain à Puebla* : AAS 71 (1979), 187-205. DC 1971, n° 1758, p. 154-172. Il y est revenu en de nombreuses autres occasions. Le thème a également été traité au Synode des évêques en 1971 et 1974. Les Conférences de l'épiscopat latino-américain en ont fait l'objet direct de leurs réflexions. Il a aussi attiré l'attention d'autres épiscopats, comme l'épiscopat français : *Libération des hommes et salut en Jésus-Christ*, 1975.

(3) Paul VI, Lettre ap. *Octogesima adveniens*, n. 1-4 : AAS 63 (1971), 401-404.

(4) Cf. Jn 4, 42; 1 Jn 4, 14.

(5) Cf. Mt 28, 18-20; Mc 16, 15.

(6) Cf. Décl. *Dignitatis humanae*, n. 10.

(7) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 78-80 : AAS 68 (1976), 70-75; Décl. *Dignitatis humanae*, n. 3; Jean-Paul II, encycl. *Redemptor hominis*, n. 12 : AAS 71 (1979), 278-281.

(8) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, XI, 10 : AAS 76 (1984), 905-906.

(9) Cf. Jean-Paul II, encycl. *Redemptor hominis*, n. 17 : AAS 71 (1979), 296-297; *Déclaration du 10 mars 1984 au 5<sup>e</sup> Colloque des juristes : L'Osservatore Romano*, 11 mars 1984, 8. DC 1984, n° 1874, p. 510-511.

(10) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, XI, 5 : AAS 76 (1984), 904; Jean-Paul II, *Discours inaugural de Puebla* : AAS 71 (1979), 189.

(11) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 36.

(12) Cf. *Ibid.*

(13) Cf. *Loc. cit.*, n. 41.

(14) Cf. Mt 11, 25; Lc 10, 21.

## Ressources de la religiosité populaire

22. Le Même sens de la foi du Peuple de Dieu, dans sa dévotion pleine d'espérance à la croix de Jésus, perçoit la puissance contenue dans le mystère du Christ rédempteur. Loin donc de mépriser ou de vouloir supprimer les formes de religiosité populaire que revêt cette dévotion, il faut au contraire en dégager et en approfondir toute la signification et toutes les implications (13). Il y a là un fait de portée théologique et pastorale fondamentale : ce sont les pauvres, objet de la prédilection divine, qui comprennent le mieux et comme d'instinct que la libération la plus radicale, qui est libération du péché et de la mort, est celle accomplie par la mort et la résurrection du Christ.

## Dimension sotériologique et éthique de la libération

23. La puissance de cette libération pénètre et transforme en profondeur l'homme et son histoire dans son actualité présente, et elle anime son élan eschatologique. Le sens premier et fondamental de la libération qui se manifeste ainsi est le sens sotériologique; l'homme est libéré de l'esclavage radical du mal et du péché.

Dans cette expérience du salut, l'homme découvre le vrai sens de sa liberté, puisque la libération est restitution de la liberté. Elle est aussi éducation de la liberté, c'est-à-dire éducation au droit usage de la liberté. Ainsi à la dimension sotériologique de la libération vient s'ajouter sa dimension éthique.

## Une nouvelle phase de l'histoire de la liberté

24. A des degrés divers, le sens de la foi, qui est à l'origine d'une expérience radicale de la libération et de la liberté, a imprégné la culture et les mœurs des peuples chrétiens.

Mais aujourd'hui, c'est d'une manière toute nouvelle, à cause des redoutables défis auxquels l'humanité doit faire face, qu'il est devenu nécessaire et urgent que l'amour de Dieu et la liberté dans la vérité et la justice marquent de leur empreinte les relations entre les hommes et entre les peuples et animent la vie des cultures.

Car là où manquent la vérité et l'amour, le processus de libération aboutit à la mort d'une liberté qui aura perdu tout appui.

Une nouvelle phase de l'histoire de la liberté s'ouvre devant nous. Les capacités libératrices de la science, de la technique, du travail, de l'économie et de l'action politique ne donneront leurs fruits que si elles trouvent leur inspiration et leur mesure dans la vérité et dans l'amour plus forts que la souffrance, révélés par Jésus-Christ aux hommes.

## CHAPITRE II. - VOCATION DE L'HOMME A LA LIBERTÉ ET DRAME DU PÉCHÉ

### I. PREMIÈRES APPROCHES DE LA LIBERTÉ

#### Une réponse spontanée

25. La réponse spontanée à la question : « Qu'est-ce qu'être libre ? » est la suivante : est libre celui qui peut faire uniquement ce qu'il veut sans être empêché par une contrainte extérieure, qui jouit par conséquent d'une pleine indépendance. Le contraire de la liberté serait ainsi la dépendance de notre volonté à l'égard d'une volonté étrangère.

Mais l'homme sait-il toujours ce qu'il veut? Peut-il tout ce qu'il veut? Se limiter à son propre moi et se séparer de la volonté d'autrui, est-ce conforme à la nature de l'homme? Souvent la volonté d'un moment n'est pas la volonté réelle. Et dans le même homme peuvent exister des vouloirs contradictoires. Mais surtout l'homme se heurte aux limites de sa propre nature : il veut plus qu'il ne peut. Ainsi l'obstacle qui s'oppose à son vouloir ne vient pas toujours du dehors, mais des limites de son être. C'est pourquoi, sous peine de se détruire, l'homme doit apprendre à accorder sa volonté à sa nature.

## Vérité et justice, règles de la liberté

26. De plus, chaque homme est orienté vers les autres hommes et a besoin de leur société. Ce n'est qu'en apprenant à accorder sa volonté à celles des autres en vue d'un vrai bien qu'il fera l'apprentissage de la rectitude du vouloir. C'est donc l'harmonie avec les exigences de la nature humaine qui rend la volonté elle-même humaine. En effet celle-ci requiert le critère de la vérité et une juste relation à la volonté d'autrui. Vérité et justice sont ainsi la mesure de la vraie liberté. En s'écartant de ce fondement, l'homme, se prenant pour Dieu, tombe dans le mensonge et, au lieu de se réaliser, se détruit.

Loin de s'accomplir dans une totale autarcie du moi et dans l'absence de relations, la liberté n'existe vraiment que là où des liens réciproques, réglés par la vérité et la justice, unissent les personnes. Mais pour que de tels liens soient possibles, chacun personnellement doit être vrai.

La liberté n'est pas liberté de faire n'importe quoi, elle est liberté pour le Bien, en qui seul réside le Bonheur. Le Bien est ainsi son but. En conséquence l'homme devient libre pour autant qu'il accède à la connaissance du vrai, et que celle-ci - et non pas n'importe quelles autres forces - guide sa volonté. La libération en vue d'une connaissance de la vérité qui seule dirige la volonté est condition nécessaire d'une liberté digne de ce nom.

### II. LIBERTÉ ET LIBÉRATION

#### Une liberté de créature

27. En d'autres termes, la liberté qui est maîtrise intérieure de ses propres actes et autodétermination comporte immédiatement une relation à l'ordre éthique. Elle trouve son véritable sens dans le choix du bien moral. Elle se manifeste alors comme un affranchissement à l'égard du mal moral.

Par son action libre, l'homme doit tendre vers le bien suprême à travers les biens conformes aux exigences de sa nature et à sa vocation divine.

En exerçant sa liberté, il décide de soi-même et se forme lui-même. En ce sens, l'homme est *cause de soi*. Mais il l'est à titre de créature et d'image de Dieu. Telle est la vérité de son être qui manifeste par contraste ce qu'ont de profondément erroné les théories qui croient exalter la liberté de l'homme ou sa « praxis historique » en faisant d'elles le principe absolu de son être et de son devenir. Ces théories sont des expressions de l'athéisme ou tendent, par leur logique propre, à l'athéisme. L'indifférentisme et l'agnosticisme délibéré vont dans le même sens. C'est l'image de Dieu dans l'homme qui fonde la liberté et la dignité de la personne humaine (16).

#### L'appel du Créateur

28. En créant l'homme libre, Dieu a imprimé en lui son image et sa ressemblance (17). L'homme entend l'appel de son Créateur dans l'inclination et l'aspiration de sa nature vers le bien, et plus encore dans la Parole de la Révélation, qui a été prononcée d'une manière parfaite dans le Christ. Il lui est ainsi révélé que Dieu l'a créé libre pour qu'il puisse, par grâce, entrer en amitié avec lui et communiquer à sa vie.

#### Une liberté participée

29. L'homme n'a pas son origine dans sa propre action individuelle ou collective, mais le don de Dieu qui l'a créé. Telle est la première confession de notre foi, qui vient confirmer les plus hautes intuitions de la pensée humaine.

La liberté de l'homme est une liberté participée. Sa capacité de se réaliser n'est nullement supprimée par sa dépendance à l'égard de Dieu. C'est justement le propre de l'athéisme que de croire à une opposition irréductible entre la causalité d'une liberté divine et celle de la liberté de

l'homme, comme si l'affirmation de Dieu signifiait la négation de l'homme, ou comme si son intervention dans l'histoire rendait vaines les tentatives de celui-ci. En réalité, c'est de Dieu et par rapport à lui que la liberté humaine prend sens et consistance.

#### Le choix libre de l'homme

30. L'histoire se déroule sur le fondement de la nature qu'il a reçue de Dieu, dans le libre accomplissement des fins vers lesquelles l'orientent et le portent les inclinations de cette nature et de la grâce divine.

Mais la liberté de l'homme est finie et faillible. Son désir peut se porter sur un bien apparent : en choisissant un faux bien, il manque à la vocation de sa liberté. L'homme, par son libre arbitre, dispose de soi : il peut le faire dans un sens positif ou dans un sens destructeur.

En obéissant à la loi divine gravée dans sa conscience et reçue comme impulsion de l'Esprit-Saint, l'homme exerce la vraie maîtrise de lui-même et réalise ainsi sa vocation royale d'enfant de Dieu. « Par le service de Dieu, il règne (18). » L'authentique liberté est « service de la justice », alors qu'à l'inverse le choix de la désobéissance et du mal est « esclavage du péché (19) ».

#### Libération temporelle et liberté

31. A partir de cette notion de liberté se précise la portée de celle de libération temporelle : il s'agit de l'ensemble des processus qui visent à procurer et à garantir les conditions requises pour l'exercice d'une liberté humaine authentique.

Ce n'est donc pas la libération qui, par elle-même, produit la liberté de l'homme. Le sens commun, confirmé par le sens chrétien, sait que, même soumise à des conditionnements, la liberté n'en est pas pour autant complètement détruite. Des hommes qui subissent de terribles contraintes réussissent à manifester leur liberté et à se mettre en marche pour leur libération. Un processus de libération achevé peut seulement créer des conditions meilleures pour l'exercice effectif de la liberté. Aussi bien, une libération qui ne tient pas compte de la liberté personnelle de ceux qui combattent pour elle est-elle par avance condamnée à l'échec.

### III. LA LIBERTÉ ET LA SOCIÉTÉ HUMAINE

#### Les droits de l'homme et les « libertés »

32. Dieu n'a pas créé l'homme comme un « être solitaire », mais il l'a voulu comme un « être social (20) ». La vie sociale n'est donc pas extérieure à l'homme : il ne peut croître et réaliser sa vocation qu'en relation avec les autres. L'homme appartient à diverses communautés : familiale, professionnelle, politique, et c'est en leur sein qu'il doit exercer sa liberté responsable. Un ordre social juste à l'homme une aide irremplaçable pour la réalisation de sa libre personnalité. Au contraire, un ordre social injuste est une menace et un obstacle qui peuvent compromettre sa destinée.

Dans la sphère sociale, la liberté s'exerce et se réalise dans des actions, des structures et des institutions, grâce auxquelles les hommes communiquent entre eux et organisent leur vie commune. L'épanouissement d'une libre personnalité, qui est pour chacun un devoir et un droit, doit être aidé et non pas entravé par la société.

Il y a là une exigence de nature morale qui a trouvé son expression dans la formulation des *droits de l'homme*. Certains d'entre eux ont pour objet ce qu'il est convenu d'appeler « les libertés », c'est-à-dire des manières de reconnaître à chaque être humain son caractère de personne responsable de soi-même et de sa destinée transcendante, ainsi que l'inviolabilité de sa conscience (21).

## Dimensions sociales de l'homme et gloire de Dieu

33. La dimension sociale de l'être humain revêt encore une autre signification : seules la pluralité et la riche diversité des hommes peuvent exprimer quelque chose de la richesses infinie de Dieu.

Enfin cette dimension est appelée à trouver son accomplissement dans le Corps du Christ qui est l'Église. C'est pourquoi la vie sociale, dans la variété de ses formes et dans la mesure où elle est conforme à la loi divine, constitue un reflet de la gloire de Dieu dans le monde (22).

### IV. LIBERTÉ DE L'HOMME ET DOMINATION DE LA NATURE

#### Vocation de l'homme à « dominer » la nature

34. De part sa dimension corporelle, l'homme a besoin des ressources du monde matériel pour son accomplissement personnel et social. Dans cette vocation à dominer la terre en la mettant à son service par le travail, on peut reconnaître un trait de l'image de Dieu (23). Mais l'intervention humaine n'est pas « créatrice » ; elle rencontre une nature matérielle qui a comme elle son origine en Dieu Créateur et dont l'homme a été constitué le « noble et sage gardien (24) ».

#### L'homme, maître de ses activités

35. Les transformations techniques et économiques se répercutent sur l'organisation de la vie sociale; elles ne vont pas sans affecter dans une certaine mesure la vie culturelle et la vie religieuse elle-même.

Cependant, par sa liberté, l'homme reste maître de son activité. Les grandes et rapides transformations de l'époque contemporaine lui posent un défi dramatique : celui de la maîtrise et du contrôle par sa raison et sa liberté des forces qu'il met en œuvre au service des vraies finalités humaines.

#### Découvertes scientifiques et progrès moral

36. Il appartient donc à la liberté, bien orientée, de faire en sorte que les conquêtes scientifiques et techniques, la recherche de leur efficacité, les produits du travail et les structures mêmes de l'organisation économique et sociale, ne soient pas soumis à des projets qui les priveraient de leurs finalités humaines et les retourneraient contre l'homme lui-même.

L'activité scientifique et l'activité technique comportent chacune des exigences spécifiques. Elles n'acquiescent cependant leur signification et leur valeur proprement humaines que lorsqu'elles sont subordonnées aux principes moraux. Ces exigences doivent être respectées; mais vouloir leur attribuer une autonomie absolue et nécessitante, non conforme à la nature des choses, est s'engager dans une voie ruineuse pour l'authentique liberté de l'homme.

### V. LE PÉCHÉ, SOURCE DE DIVISION ET D'OPPRESSION

#### Le péché, séparation d'avec Dieu

37. Dieu appelle l'homme à la liberté. En chacun est vive la volonté d'être libre. Et pourtant cette volonté aboutit presque toujours à l'esclavage et à l'oppression. Tout engagement pour la libération et la liberté suppose donc qu'on ait affronté ce dramatique paradoxe.

Le péché de l'homme, c'est-à-dire sa rupture d'avec Dieu, est la raison radicale des tragédies qui marquent l'histoire de la liberté. Pour le comprendre, beaucoup de nos contemporains doivent redécouvrir d'abord le sens du péché.

Dans la volonté de liberté de l'homme se cache la tentation de renier sa propre nature. En tant qu'il veut tout vouloir et tout pouvoir et par là oublier qu'il est fini et qu'il est créé, il prétend être un dieu. « Vous serez comme Dieu. » (Gen 3, 5). Cette parole du serpent manifeste l'es-

sence de la tentation de l'homme; elle implique la perversion du sens de sa propre liberté. Telle est la nature profonde du péché : l'homme s'arrache à la vérité, mettant sa volonté au-dessus d'elle. En voulant se libérer de Dieu et être lui-même un dieu, il se trompe et se détruit. Il s'aliène de lui-même.

Dans cette volonté d'être un dieu et de tout soumettre à son bon plaisir se cache une perversion de l'idée même de Dieu. Dieu est amour et vérité dans la plénitude du don réciproque des divines personnes. L'homme est appelé à être comme Dieu, cela est vrai. Cependant, il lui devient semblable non dans l'arbitraire de son bon plaisir, mais dans la mesure où il reconnaît que la vérité et l'amour sont à la fois le principe et le fin de sa liberté.

#### Le péché, racine des aliénations humaines

38. En péchant, l'homme se ment à soi-même et se sépare de sa vérité. En recherchant la totale autonomie et l'autarcie, il nie Dieu et se nie lui-même. L'aliénation par rapport à la vérité de son être de créature aimée de Dieu est la racine de toutes les autres aliénations.

En niant ou en tentant de nier Dieu, son principe et sa fin, l'homme altère profondément son ordre et son équilibre intérieur, ceux de la société et même de la création visible (25).

C'est en connexion avec le péché que l'Écriture considère l'ensemble des calamités qui oppriment l'homme dans son être individuel et social.

Elle montre que tout le cours de l'histoire garde un lien mystérieux avec l'agir de l'homme qui, dès l'origine, a abusé de sa liberté en se dressant contre Dieu et en cherchant à parvenir à ses fins en dehors de lui (26). Dans le caractère pénible du travail et de la maternité, dans la domination de l'homme sur la femme et dans la mort, la Genèse indique les conséquences de ce péché originel. Les hommes privés de la grâce divine ont ainsi hérité d'une nature commune mortelle, incapable de se fixer dans le bien, et portée à la convoitise (27).

#### Idolâtrie et désordre

39. L'idolâtrie est une forme extrême du désordre engendré par le péché. La substitution du culte de la créature à l'adoration du Dieu vivant fausse les relations entre les hommes et entraîne diverses sortes d'oppression.

La méconnaissance coupable de Dieu déchaîne les passions, causes de déséquilibre et de conflits à l'intime de l'homme. De là dérivent inévitablement les désor-

(15) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 48 : AAS 68 (1976), 37-38.

(16) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, VII, 9; AAS 76 (1984), 892; 894-895.

(17) Cf. Gn 1, 26.

(18) Jean-Paul II, encycl. *Redemptor hominis*, n. 21 : AAS 71 (1979), 316.

(19) Cf. Rm 6, 6; 7, 23.

(20) Cf. Gn 2, 18. 23 : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul... » Celle-ci est la chair de ma chair et os de mes os : à ces paroles de l'Écriture, qui visent directement le rapport entre homme et femme, on peut reconnaître une portée plus universelle. Cf. Lv 19, 18.

(21) Cf. Jean XXIII, encycl. *Pacem in terris*, n. 5-15 : AAS 55 (1963), 259-265; Jean-Paul II, Lettre à M. K. Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la « Déclaration universelle des droits de l'homme » : AAS 71 (1979), 122, DC 1979, n° 1755, p. 1-3. Discours pontifical à l'ONU, n. 9 : AAS (1979), DC 1979, n° 1772, p. 872-879.

(22) Cf. s. Augustin, *Ad Macedonium*, II, 7-17 (PL 83, 669-673, CSEL 44, 437-447).

(23) Cf. Gn 1, 27-28.

(24) Cf. Jean-Paul II, encycl. *Redemptor hominis*, n. 15 : AAS 71 (1979), 286.

(25) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 13, § 1.

(26) Cf. Jean-Paul II, Exhort. ap. *Reconciliatio et Poenitentia*, n. 13 : AAS 77 (1985), 208-211.

(27) Cf. Gn 3, 16-19; Rm 5, 12; 7, 14-24; Paul VI, *Sollemnis professio fidei*, 30 juin 1968, n. 16 : AAS 60 (1968), 439. DC 1968, n° 1521, col. 1249-1258.

dres qui affectent la sphère familiale et sociale : licence sexuelle, injustice, homicide. C'est ainsi que l'apôtre Paul décrit le monde païen, porté par l'idolâtrie aux pires aberrations qui ruinent l'individu et la société (28).

Déjà avant lui, les prophètes et les sages d'Israël voyaient dans les malheurs du peuple un châtement de son péché d'idolâtrie, et dans le « cœur rempli de malice » (Qo 9,3) (29) la source de l'esclavage radical de l'homme et des oppressions qu'il fait subir à ses semblables.

### Mépris de Dieu et retournement vers la créature

40. La tradition chrétienne, chez les Pères et les Docteurs de l'Église, a explicité cette doctrine de l'Écriture sur le péché. Pour elle, le péché est mépris de Dieu (*contemptus Dei*). Il comporte la volonté d'échapper au rapport de dépendance du serviteur à l'égard de son Seigneur, ou plus encore du fils à l'égard de son Père. En péchant, l'homme entend se libérer de Dieu. En réalité, il se rend esclave. Car en refusant Dieu, il brise l'élan de son aspiration à l'infini et de sa vocation au partage de la vie divine. C'est pourquoi son cœur est livré à l'inquiétude.

L'homme pécheur qui refuse d'adhérer à Dieu est conduit nécessairement à s'attacher d'une manière fallacieuse et destructrice à la créature. Dans ce retournement vers la créature (*conversio ad creaturam*), il concentre sur celle-ci son désir insatisfait d'infini. Mais les biens créés sont limités; aussi son cœur court-il de l'un à l'autre, toujours en quête d'une impossible paix.

En réalité, quand il attribue aux créatures un poids d'infini, l'homme perd le sens de son être créé. Il prétend trouver son centre et son unité en lui-même. L'amour désordonné de soi est l'autre face du mépris de Dieu. L'homme entend alors ne s'appuyer que sur soi, il veut se réaliser soi-même et se suffire dans sa propre immanence (30).

### L'athéisme, fausse émancipation de la liberté

41. Cela devient plus particulièrement manifeste quand le pécheur estime qu'il ne peut affirmer sa propre liberté qu'en niant explicitement Dieu. La dépendance de la créature à l'égard du Créateur ou celle de la conscience morale à l'égard de la loi divine seraient pour lui d'intolérables servitudes. L'athéisme est donc à ses yeux la vraie forme d'émancipation et de libération de l'homme, tandis que la religion ou même la reconnaissance d'une loi morale constitueraient des aliénations. L'homme veut alors souverainement décider du bien et du mal, ou des valeurs, d'un même mouvement il rejette à la fois l'idée de Dieu et l'idée de péché. C'est à travers l'audace de la transgression qu'il prétend devenir adulte et libre, et il revendique cette émancipation non seulement pour lui, mais pour l'humanité tout entière.

### Péché et structures d'injustice

42. Devenu son propre centre, l'homme pécheur tend à s'affirmer et à satisfaire son désir d'infini en se servant des choses : richesses, pouvoirs et plaisirs, au mépris des autres hommes qu'il dépeuple injustement et traite en objets ou instruments. Ainsi contribue-t-il, pour sa part, à la création de ces structures d'exploitation et de servitude que par ailleurs il prétend dénoncer.

## CHAPITRE III. — LIBÉRATION ET LIBERTÉ CHRÉTIENNE

### Évangile, liberté et libération

43. L'histoire humaine, marquée par l'expérience du péché, nous conduirait au désespoir si Dieu avait abandonné sa créature à elle-même. Mais les promesses divines de libération et leur victorieux accomplissement dans la mort et la résurrection du Christ sont le fondement de la

« joyeuse espérance » où la communauté chrétienne puise la force d'agir résolument et efficacement au service de l'amour, de la justice et de la paix. L'Évangile est un message de liberté et une force de libération (31), qui accomplit l'espérance d'Israël fondée sur la parole des prophètes. Celle-ci s'appuyait sur l'action de Yahvé qui, avant même d'intervenir comme « goël (32) », libérateur, rédempteur, sauveur de son Peuple, l'avait gratuitement choisi en Abraham (33).

### I. LA LIBÉRATION DANS L'ANCIEN TESTAMENT

#### L'Exode et les interventions libératrices de Yahvé

44. Dans l'Ancien Testament, l'action libératrice de Yahvé qui sert de modèle et de référence à toutes les autres est l'Exode de l'Égypte, « maison de servitude ». Si Dieu arrache son Peuple à un dur esclavage économique, politique et culturel, c'est en vue d'en faire, par l'Alliance du Sinaï, « un royaume de prêtres et une nation sainte » (Ex 19, 6). Dieu veut être adoré par des hommes libres. Toutes les libérations ultérieures du peuple d'Israël tendent à conduire à cette liberté en plénitude, qu'il ne peut trouver que dans la communion avec son Dieu.

L'événement majeur et fondateur de l'Exode a donc une signification à la fois religieuse et politique. Dieu libère son Peuple, il lui donne une descendance, une terre, une loi, mais à l'intérieur d'une Alliance et pour une Alliance. On ne saurait donc isoler pour lui-même l'aspect politique; il est nécessaire de le considérer à la lumière du dessein de nature religieuse dans lequel il est intégré (34).

#### La loi de Dieu

45. Dans son dessein de salut, Dieu a donné à Israël sa Loi. Elle contenait, avec les préceptes moraux universels du Décalogue, des normes culturelles et civiles qui devaient régler la vie du peuple choisi par Dieu pour être son témoin parmi les nations.

De cet ensemble de lois, l'amour de Dieu par-dessus tout (35) et du prochain comme soi-même (36) constitue déjà le centre. Mais la justice qui doit régler les rapports entre les hommes, et le droit qui en est l'expression juridique, appartiennent aussi à la trame la plus caractéristique de la Loi biblique. Les codes et la prédiction des prophètes, comme aussi les psaumes, se réfèrent constamment à l'une et à l'autre, bien souvent ensemble (37). C'est dans ce contexte que doit être apprécié le souci de la loi biblique pour les pauvres, les démunis, la veuve et l'orphelin : on leur doit la justice selon l'ordonnance juridique du Peuple de Dieu (38). L'idéal et l'ébauche existent donc déjà d'une société centrée sur le culte du Seigneur et fondée sur la justice et le droit animés par l'amour.

#### L'enseignement des prophètes

46. Les prophètes ne cessent de rappeler à Israël les exigences de la Loi de l'Alliance. Ils dénoncent dans le cœur endurci de l'homme la source des transgressions répétées, et ils annoncent une Alliance nouvelle, dans laquelle Dieu changera les cœurs en y gravant la Loi de son Esprit (39).

En annonçant et préparant cette ère nouvelle, les prophètes dénoncent avec vigueur l'injustice perpétrée contre les pauvres; ils se font en leur faveur les porte-parole de Dieu. Yahvé est le suprême recours des petits et des opprimés, et le Messie aura pour mission de prendre leur défense (40).

La situation du pauvre est une situation d'injustice contraire à l'Alliance. C'est pourquoi la loi de l'Alliance le protège par des préceptes qui reflètent l'attitude même de Dieu quand il a libéré Israël de la servitude de l'Égypte (41). L'injustice envers les petits et les pauvres est un grave péché qui brise la communion avec Yahvé.

### Les « pauvres de Yahvé »

47. A partir de toutes les formes de la pauvreté, de l'injustice subie, de l'affliction, les « justes » et les « pauvres de Yahvé » font monter vers lui leur application dans les psaumes (42). Ils souffrent dans leur cœur de la servitude à laquelle le peuple « à la nuque raide » est réduit à cause de ses péchés. Ils endurent la persécution, le martyre, la mort, mais vivent dans l'espérance de la délivrance. Par-dessus tout, ils mettent leur confiance en Yahvé à qui ils recommandent leur propre cause (43).

Les « pauvres de Yahvé » savent que la communion avec lui (44) est le bien le plus précieux dans lequel l'homme trouve sa vraie liberté (45). Pour eux, le mal le plus tragique est la perte de cette communion. C'est pourquoi leur combat contre l'injustice prend son sens le plus profond et son efficacité dans leur volonté d'être libérés de la servitude du péché.

#### Au seuil du Nouveau Testament

48. Au seuil du Nouveau Testament, les « pauvres de Yahvé » constituent les prémices d'un peuple « humble et pauvre » qui vit dans l'espérance de la libération d'Israël (46).

Personnifiant cette espérance, Marie dépasse le seuil de l'Ancien Testament. Elle annonce avec joie l'avènement messianique et loue le Seigneur qui se prépare à libérer son Peuple (47). Dans son hymne de louange à la divine miséricorde, l'humble Vierge vers laquelle se tourne spontanément et avec tant de confiance le peuple des pauvres, chante le mystère du salut et sa force de transformation. Le sens de la foi, si vivant chez les petits, sait reconnaître d'emblée toute la richesse à la fois sotériologique et éthique du *Magnificat* (48).

### II. SIGNIFICATION CHRISTOLOGIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT

#### A la lumière du Christ

49. L'Exode, l'Alliance, la Loi, la voix des prophètes et la spiritualité des « pauvres de Yahvé » n'atteignent leur pleine signification que dans le Christ.

L'Église lit l'Ancien Testament à la lumière du Christ mort et ressuscité pour nous. Elle voit sa propre préfiguration dans le Peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance, incarné dans le corps concret d'une nation particulière, politiquement et culturellement constituée, qui était inséré dans la trame de l'histoire comme témoin de Yahvé à la face des nations, jusqu'à l'achèvement du temps des préparations et des figures. Dans la plénitude des temps, arrivée avec le Christ, les enfants d'Abraham sont appelés à entrer avec toutes les nations dans l'Église du Christ pour former avec elles un seul Peuple de Dieu, spirituel et universel (49).

### III. LA LIBÉRATION CHRÉTIENNE

#### La Bonne Nouvelle annoncée aux pauvres

50. Jésus annonce la Bonne Nouvelle du royaume de Dieu et appelle les hommes à la conversion (50). « Les pauvres sont évangélisés » (Mt 11, 5) : en reprenant la parole du Prophète (51), Jésus manifeste son action messianique en faveur de ceux qui attendent le salut de Dieu.

Bien plus, le Fils de Dieu qui s'est fait pauvre par amour pour nous (52) veut être reconnu dans les pauvres, dans ceux qui souffrent ou sont persécutés (52). « Ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » (Mt 25, 40.) (54)

#### Le mystère pascal

51. Mais c'est avant tout par la force de son mystère pascal que le Christ nous a libérés (55). Par son obéissance parfaite sur la croix et la grâce de sa résurrection, l'Agneau de Dieu a ôté le péché du monde et nous a ouvert la voie de la libération définitive.

Par notre service et notre amour, mais

aussi par l'offrande de nos épreuves et de nos souffrances, nous participons à l'unique sacrifice rédempteur du Christ, complétant en nous « ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Église » (Col 1, 24) dans l'attente de la résurrection des morts.

#### Grâce, réconciliation et liberté

52. Le cœur de l'expérience chrétienne de la liberté est dans la justification par la grâce de la foi et des sacrements de l'Église. Cette grâce nous libère du péché et nous introduit dans la communion avec Dieu. Par la mort et la résurrection du Christ, le pardon nous est offert. L'expérience de notre réconciliation avec le Père est le fruit de l'Esprit-Saint. Dieu se révèle à nous comme le Père de miséricorde, devant qui nous pouvons nous présenter avec une confiance totale.

Réconciliés avec lui (56) et recevant cette paix du Christ que le monde ne peut donner (57), nous sommes appelés à être entre tous les hommes des artisans de paix (58).

Dans le Christ, nous pouvons vaincre le péché, et la mort ne nous sépare plus de Dieu; elle sera finalement détruite lors de notre résurrection semblable à celle de Jésus (59). Le « cosmos » lui-même, dont l'homme est le centre et le sommet, attend d'être « libéré de l'esclavage de la corruption pour participer à la liberté glorieuse des fils de Dieu » (Rm 8, 21).

Dès maintenant, Satan est mis en échec; lui, qui a la puissance de la mort, il a été réduit à l'impuissance par la mort du Christ (60). Des signes sont donnés, qui anticipent la gloire future.

#### Lutte contre l'esclavage du péché

53. La liberté, apportée par le Christ dans l'Esprit-Saint, nous a restitué la capacité, dont le péché nous avait privés, d'aimer Dieu par-dessus tout et de demeurer en communion avec lui.

Nous sommes libérés de l'amour désordonné de nous-mêmes, qui est la source du mépris du prochain et des rapports de domination entre les hommes.

Néanmoins, jusqu'au retour glorieux du Ressuscité, le mystère d'iniquité est toujours à l'œuvre dans le monde. Saint Paul nous avertit : « C'est pour que nous soyons libres que le Christ nous a libérés. (Ga 5, 1.) Il faut donc persévérer et lutter pour ne pas retomber sous le joug de l'esclavage. Notre existence est un combat spirituel pour la vie selon l'Évangile et avec les armes de Dieu (61). Mais nous avons reçu la force et la certitude de notre victoire sur le mal, victoire de l'amour du Christ à qui rien ne peut résister (62).

#### L'esprit et la loi

54. Saint Paul proclame le don de la loi nouvelle de l'esprit en opposition à la loi de la chair ou de la convoitise qui incline au mal et le rend impuissant à choisir le bien (63). Ce manque d'harmonie et cette faiblesse intérieure n'abolissent pas la liberté et la responsabilité de l'homme, mais en compromettent l'exercice pour le bien. C'est ce qui fait dire à l'Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux et je commets le mal que je ne veux pas. » (Rm 7, 19.) Il parle donc à juste titre de la « servitude du péché » et de l'« esclavage de la loi », car à l'homme pécheur la loi, qu'il ne peut interioriser, apparaît opprimante.

Cependant, saint Paul reconnaît que la Loi conserve sa valeur pour l'homme et le chrétien parce qu'elle est « sainte », et le précepte saint, juste et bon » (Rm 7, 12). Il réaffirme le décalogue tout en mettant en rapport avec la charité qui en est la vraie plénitude (65). En outre, il sait bien qu'un ordre juridique est nécessaire au développement de la vie sociale (66). Mais la nouveauté qu'il proclame, c'est que Dieu nous a donné son Fils « pour que la justice exigée par la loi fût accomplie en nous » (Rm 8, 4).

Le Seigneur Jésus lui-même a énoncé les préceptes de la Loi nouvelle dans le Sermon sur la montagne; par son sacrifice

offert sur la croix et sa Résurrection glorieuse, il a vaincu les puissances du péché et nous a obtenu la grâce du Saint-Esprit qui rend possible la parfaite observance de la loi de Dieu (67) et l'accès au pardon si nous retombons dans le péché. L'Esprit qui habite en nos cœurs est la source de la vraie liberté.

Par le sacrifice du Christ, les prescriptions culturelles de l'Ancien Testament ont été rendues caduques. Quant aux normes juridiques de la vie sociale et politique d'Israël, l'Église apostolique, en tant que royaume de Dieu inauguré sur la terre, a eu conscience qu'elle n'y était plus astreinte. Cela a fait comprendre à la communauté chrétienne que les lois et les actes des autorités des divers peuples, bien que légitimes et dignes d'obéissance (68), ne pouvaient cependant jamais, en tant qu'ils procèdent d'elles, prétendre à un caractère sacré. A la lumière de l'Évangile, bien des lois et structures paraissent porter la marque du péché et prolonger son influence oppressive dans la société.

### IV. LE COMMANDEMENT NOUVEAU

#### L'amour, don de l'Esprit

11. L'amour de Dieu, répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint, implique l'amour du prochain. Rappelant le premier commandement, Jésus ajoute aussitôt : « Le second lui est semblable : tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattachent toute la loi, ainsi que les prophètes. » (Mt 22, 39-40.) Et saint Paul dit que la charité est l'accomplissement plénier de la loi (69).

L'amour du prochain ne connaît pas de limites, il s'étend aux ennemis et aux persécuteurs. La perfection, image de celle du Père, à laquelle le disciple doit tendre,

(28) Cf. Rm 1, 18-32.

(29) Cf. Jr 5, 23; 7, 24; 17, 9; 18, 12.

(30) Cf. s. Augustin, *De civitate Dei*, XIV, 28 (PL 41, 535; CSEL 40/2, 56-57; CCL 14/2, 451-452).

(31) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, Avant-propos : AAS 76 (1984) 876.

(32) Cf. Is 41, 14; Jr 50, 34. « Goël » : ce mot implique l'idée d'un lien de parenté entre celui qui libère et celui qui est libéré; cf. Lv 25, 25, 47-49; Rt 3, 12; 4, 1. « Padah » signifie « acquérir pour soi »; cf. Ex 13, 13; Dt 9, 26; 15, 15; Ps 130, 7-8.

(33) Cf. Gn 12, 1-3.

(34) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, IV, 3 : AAS 76 (1984) 882.

(35) Cf. Dt 6, 5.

(36) Cf. Lv 19, 18.

(37) Cf. Dt 1, 16-17; 16, 18-20; Jr 22, 3-15; 23, 5; Ps 33, 5; 72, 1; 99, 4.

(38) Cf. Ex 22, 20-23; Dt 24, 10-22.

(39) Cf. Jr 31-34; Ez 36, 25-27.

(40) Cf. Is 11, 1-5; Ps 72, 4, 12-14; Instr. *Libertatis nuntius*, IV, 6 : AAS 76 (1984) 883.

(41) Cf. Ex 23, 9; Dt 24, 17-22.

(42) Cf. Ps 25; 31; 35; 55; Instr. *Libertatis nuntius*, IV, 5 : AAS 76 (1984) 883.

(43) Cf. Jr 11, 20; 20, 12.

(44) Cf. Ps 73, 26-28.

(45) Cf. Ps 16; 62; 84.

(46) Cf. So 3, 12-20; cf. Instr. *Libertatis nuntius*, IV, 5 : AAS 76 (1984) 883.

(47) Cf. Lc 1, 46-55.

(48) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Marialis cultus*, n. 37 : AAS 66 (1974), 148-149. DC 1974, n° 1651, p. 301-319.

(49) Cf. Ac 2, 39; Rm 10, 12; 15, 7-12; Ep 2, 14-18.

(50) Cf. Mc 1, 15.

(51) Cf. Is 61, 9.

(52) Cf. 2 Co 8, 9.

(53) Cf. Mt 25, 31-46; Ac 9, 4-5.

(54) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, IV, 9 : AAS 76 (1984) 884.

(55) Cf. Jean-Paul II, *Discours inaugural de Puebla*, I, 5 : AAS 71 (1979), 191.

(56) Cf. Rm 5, 10; 2 Co 5, 18-20.

(57) Cf. Jn 14, 27.

(58) Cf. Mt 5, 9; Rm 12, 18; He 12, 14.

(59) Cf. 1 Co 15, 26.

(60) Cf. Jn 12, 31; He 2, 14-15.

(61) Cf. Ep 6, 11-17.

(62) Cf. Rm 8, 37-39.

(63) Cf. Rm 8, 2.

(64) Cf. 1 Tm 1, 8.

(65) Cf. Rm 13, 8-10.

(66) Cf. Rm 13, 1-7.

(67) Cf. Rm 8, 2-4.

(68) Cf. Rm 13, 1.

(69) Cf. Rm 13, 8-10; Ga 5, 13-14.

réside dans la miséricorde (70). La parabole du bon Samaritain démontre que l'amour plein de compassion, qui se met au service du prochain, détruit les préjugés qui dressent les groupes ethniques ou sociaux les uns contre les autres (71). Tous les livres du Nouveau Testament rendent témoignage de cette inépuisable richesse de sentiments dont est porteur l'amour chrétien du prochain (72).

### L'amour du prochain

56. L'amour chrétien, gratuit et universel tient sa nature de l'amour du Christ qui a donné sa vie pour nous : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres (73). » (Jn 13, 34-35.) Tel est le « commandement nouveau » pour les disciples.

A la lumière de ce commandement, saint Jacques rappelle sévèrement les riches à leur devoir (74) et saint Jean affirme que celui qui, disposant des richesses de ce monde, ferme son cœur à son frère dans la nécessité, ne peut avoir l'amour de Dieu demeurant en lui (75). L'amour du frère est la pierre de touche de l'amour de Dieu : « Celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, ne saurait aimer Dieu, qu'il ne voit pas. » (1 Jn 4, 20.) Saint Paul souligne avec force le lien qui existe entre la participation au sacrement du Corps et du Sang du Christ et le partage avec le frère qui se trouve dans le besoin (76).

### Justice et charité

57. L'amour évangélique et la vocation de fils de Dieu, à laquelle tous les hommes sont appelés, ont pour conséquence l'exigence directe et impérative du respect de chaque être humain dans ses droits à la vie et à la dignité. Il n'y a pas de distance entre l'amour du prochain et la volonté de justice. C'est dénaturer à la fois l'amour et la justice que de les opposer. Bien plus, le sens de la miséricorde complète celui de la justice en l'empêchant de s'enfermer dans le cercle de la vengeance.

Les inégalités iniques et les oppressions de toutes sortes qui frappent aujourd'hui des millions d'hommes et de femmes sont en contradiction ouverte avec l'Évangile du Christ et ne peuvent laisser tranquille la conscience d'aucun chrétien.

L'Église, dans sa docilité à l'Esprit, s'avance avec fidélité sur les chemins de la libération authentique. Ses membres ont conscience de leurs défaillances et de leurs retards dans cette recherche. Mais une foule de chrétiens, depuis le temps des apôtres, ont engagé leurs forces et leur vie pour la libération de toute forme d'oppression et pour la promotion de la dignité humaine. L'expérience des saints et l'exemple de tant d'œuvres au service du prochain constituent un stimulant et une lumière en vue des initiatives libératrices qui s'imposent aujourd'hui.

### V. L'ÉGLISE, PEUPLE DE DIEU DE LA NOUVELLE ALLIANCE

#### Vers la plénitude de la liberté

58. Le Peuple de Dieu de la Nouvelle Alliance est l'Église du Christ. Sa loi est le commandement de l'amour. Dans le cœur de ses membres, l'Esprit habite comme dans un temple. Elle est le germe et le commencement du royaume de Dieu ici-bas, qui recevra son achèvement à la fin des temps avec la résurrection des morts et le renouvellement de toute la création (77).

Possédant ainsi les arrhes de l'Esprit (78), le Peuple de Dieu est conduit vers la plénitude de la liberté. La Jérusalem nouvelle que nous attendons avec ferveur est appelée à juste titre cité de liberté au sens le plus haut (79). Alors, « Dieu essuiera toute larme; et de mort, de pleurs, de cris et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé » (Ap 21, 4). L'espérance est l'attente certaine « des cieux nouveaux et de la terre nouvelle où habitera la justice » (2 P, 3, 13).

#### La rencontre finale avec le Christ

59. La transfiguration par le Christ ressuscité de l'Église arrivée au terme de

son pèlerinage n'annule aucunement la destinée personnelle de chacun au terme de sa propre vie. Tout homme, trouvé digne devant le tribunal du Christ pour avoir bien usé dans la grâce de Dieu de son libre arbitre, recevra la béatitude (80). Il sera rendu semblable à Dieu parce qu'il le verra tel qu'il est (81). Le don divin de la béatitude éternelle est l'exaltation de la plus haute liberté qui se puisse concevoir.

### Espérance eschatologique et engagement pour la libération temporelle

60. Cette espérance n'affaiblit pas l'engagement pour le progrès de la cité terrestre, mais au contraire lui donne sens et force. Il convient certes de distinguer avec soin progrès terrestre et croissance du royaume, qui ne sont pas du même ordre. Toutefois, cette distinction n'est pas une séparation; car la vocation de l'homme à la vie éternelle ne supprime pas, mais confirme sa tâche de mettre en œuvre les énergies et les moyens qu'il a reçus du Créateur pour développer sa vie temporelle (82).

Éclairée par l'Esprit du Seigneur, l'Église du Christ peut discerner dans les signes des temps ceux qui sont promoteurs de libération et ceux qui sont trompeurs et illusoire. Elle appelle l'homme et les sociétés à vaincre les situations de péché et d'injustice, et à établir les conditions d'une vraie liberté. Elle a conscience que tous ces biens : dignité humaine, union fraternelle, liberté, qui constituent le fruit d'efforts conformes à la volonté de Dieu, nous les retrouverons « lavés de toute tache, illuminés et transfigurés, quand le Christ remettra au Père le règne éternel et universel » (83) qui est un règne de liberté.

L'attente vigilante et active de la venue du Royaume est aussi celle d'une justice enfin parfaite pour les vivants et pour les morts, pour les hommes de tous les temps et de tous les lieux, que Jésus-Christ, institué Juge suprême, instaurera (84). Une telle promesse, qui dépasse toutes les possibilités humaines, concerne directement notre vie en ce monde. Car une vraie justice doit s'étendre à tous, apporter la réponse à l'immense somme de souffrances endurées par toutes les générations. En réalité, sans la résurrection des morts et le jugement du Seigneur, il n'est pas de justice au sens plein de ce terme. La promesse de la résurrection vient gratuitement à la rencontre du vœu de vraie justice qui habite le cœur humain.

### CHAPITRE IV. — LA MISSION LIBÉRATRICE DE L'ÉGLISE

#### L'Église et les inquiétudes de l'homme

61. L'Église a la ferme volonté de répondre à l'inquiétude de l'homme contemporain, subissant de dures oppressions et soucieux de liberté. La gestion politique et économique de la société n'entre pas directement dans sa mission (85). Mais le Seigneur Jésus lui a confié la parole de vérité capable d'illuminer les consciences. L'amour divin, qui est sa vie, la presse de se rendre réellement solidaire de tout homme qui souffre. Si ses membres demeurent fidèles à cette mission, l'Esprit-Saint, source de liberté, habitera en eux, et ils produiront des fruits de justice et de paix dans leur milieu familial, professionnel et social.

#### I. POUR LE SALUT INTÉGRAL DU MONDE

#### Les Béatitudes et la force de l'Évangile

62. L'Évangile est puissance de la vie éternelle, donnée dès maintenant à ceux qui le reçoivent (86). Mais en engendrant des hommes nouveaux (87), cette force pénètre dans la communauté humaine et dans son histoire, purifiant et vivifiant ainsi ses activités. Par là, elle est « racine de culture » (88).

Les Béatitudes proclamées par Jésus expriment la perfection de l'amour évan-

gélifique, et elles n'ont cessé d'être vécues tout au long de l'histoire de l'Église par de nombreux baptisés, et d'une manière éminente par les saints.

A partir de la première, celle des pauvres, les Béatitudes forment un tout qui lui-même ne doit pas être séparé de l'ensemble du sermon sur la montagne (89). Jésus, qui est le nouveau Moïse, y commente — en lui donnant son sens définitif et plénier — le décalogue, la loi de l'Alliance. Lues et interprétées dans la totalité de leur contexte, les Béatitudes expriment l'esprit du royaume de Dieu qui vient. Mais, à la lumière de la destinée définitive de l'histoire humaine ainsi manifestée, apparaissent du même coup avec une plus vive clarté les fondements de la justice dans l'ordre temporel.

Car, en enseignant la confiance qui s'appuie sur Dieu, l'espérance de la vie éternelle, l'amour de la justice, la miséricorde qui va jusqu'au pardon et à la réconciliation, les Béatitudes permettent de situer l'ordre temporel en fonction d'un ordre transcendant qui, sans lui ôter sa propre consistance, lui confère sa vraie mesure.

A leur lumière, l'engagement nécessaire dans les tâches temporelles au service du prochain et de la communauté des hommes est à la fois demandé avec urgence et maintenu dans sa juste perspective. Les Béatitudes préservent de l'idolâtrie des biens terrestres et des injustices qu'entraîne leur poursuite effrénée (90). Elles détournent de la recherche utopique et ruineuse d'un monde parfait, car « elle passe, la figure de ce monde » (1 Co 7, 31).

#### L'annonce du salut

63. La mission essentielle de l'Église, à la suite de celle du Christ, est une mission évangélicatrice et salvifique (91). Elle puise son élan dans la charité divine. L'évangélisation est annonce du salut, don de Dieu. Par la Parole de Dieu et les sacrements, l'homme est libéré avant tout du pouvoir du péché et du pouvoir du Malin qui l'oppriment, et il est introduit dans la communion d'amour avec Dieu. A la suite de son Seigneur « venu dans le monde pour sauver les pécheurs » (1 Tm 1, 15), l'Église veut le salut de tous les hommes.

Dans cette mission, l'Église enseigne la voie que l'homme doit suivre en ce monde pour entrer dans le royaume de Dieu. Sa doctrine s'étend donc à tout l'ordre moral, et notamment à la justice qui doit régler les relations humaines. Cela fait partie de la prédication de l'Évangile.

Mais l'amour qui pousse l'Église à communiquer à tous la participation de grâce à la vie divine lui fait aussi, par l'action efficace de ses membres, poursuivre le vrai temporel des hommes, subvenir à leurs nécessités, pourvoir à leur culture et promouvoir une libération intégrale de tout ce qui entrave le développement des personnes. L'Église veut le bien de l'homme selon toutes ses dimensions, d'abord comme membre de la cité de Dieu, ensuite comme membre de la cité terrestre.

#### Évangélisation et promotion de la justice

64. Quand donc elle se prononce sur la promotion de la justice dans les sociétés humaines ou qu'elle engage les fidèles laïcs à y travailler selon leur vocation propre, l'Église ne sort pas de sa mission. Elle est cependant soucieuse que cette mission ne soit pas absorbée par les préoccupations concernant l'ordre temporel ou réduite à celle-ci. C'est pourquoi elle a grand soin de maintenir clairement et fermement à la fois l'unité et la distinction entre évangélisation et promotion humaine : l'unité, parce qu'elle recherche le bien de l'homme tout entier; la distinction, parce que ces deux tâches entrent à des titres divers dans sa mission.

#### Évangile et réalités terrestres

65. C'est donc en poursuivant sa propre finalité que l'Église répand la lumière de

l'Évangile sur les réalités terrestres, en sorte que la personne humaine soit guérie de ses misères et élevée dans sa dignité. La cohésion de la société selon la justice et la paix est par là promue et renforcée (92). Aussi l'Église est-elle fidèle à sa mission quand elle dénonce les déviations, les servitudes et les oppressions dont les hommes sont victimes.

Elle est fidèle à sa mission lorsqu'elle s'oppose aux tentatives d'instaurer une forme de vie sociale d'où Dieu est absent, soit par une opposition consciente, soit par une négligence coupable (93).

Elle est fidèle enfin à sa mission quand elle exerce son jugement à l'égard des mouvements politiques qui entendent lutter contre la misère et l'oppression selon des théories et des méthodes d'action contraires à l'Évangile et opposées à l'homme lui-même (94).

Certes, avec les énergies de la grâce, la morale évangélique apporte à l'homme de nouvelles perspectives et de nouvelles exigences. Mais elle vient perfectionner et élever une dimension morale qui appartient déjà à la nature humaine et dont l'Église se préoccupe, en sachant que c'est là un patrimoine commun à tous les hommes en tant que tels.

### II. L'AMOUR DE PRÉFÉRENCE POUR LES PAUVRES

#### Jésus et la pauvreté

66. Le Christ Jésus, de riche qu'il était, s'est fait pauvre pour nous enrichir par le moyen de sa pauvreté (95). Saint Paul parle ici du mystère de l'Incarnation du Fils éternel venu assumer la nature humaine mortelle pour sauver l'homme de la misère où le péché l'avait plongé. De plus, dans la condition humaine, le Christ a choisi un état de pauvreté et de dénuement (96) afin de montrer en quoi consiste la vraie richesse à rechercher, celle de la communion de vie avec Dieu. Il a enseigné le détachement des richesses de la terre pour que l'on désire celles du ciel (97). Les apôtres qu'il a choisis ont dû eux aussi quitter et partager son dénuement (98).

Annoncé par le prophète comme le Messie des pauvres (99), c'est chez eux, les humbles, les « pauvres de Yahvé » assoiffés de la justice du royaume, qu'il a trouvé des cœurs pour l'accueillir. Mais il s'est voulu aussi proche de ceux qui, même riches des biens de ce monde, étaient exclus de la communauté comme « publicains et pécheurs », car il était venu pour les appeler à la conversion (100).

C'est une telle pauvreté, faite de détachement, de confiance en Dieu, de sobriété, de disposition au partage, que Jésus a déclarée bienheureuse.

#### Jésus et les pauvres

67. Mais Jésus n'a pas seulement apporté la grâce et la paix de Dieu; il a aussi guéri d'innombrables malades; il a eu la compassion de la foule qui n'avait rien à manger et l'a nourrie, avec les disciples qui le suivaient, il a pratiqué l'aumône (101). La Béatitude de la pauvreté qu'il a proclamée ne peut donc aucunement signifier que les chrétiens puissent se désintéresser des pauvres dépourvus de ce qui est nécessaire à la vie humaine en ce monde. Fruit et conséquence du péché des hommes et de leur fragilité naturelle, cette misère est un mal dont il faut autant que possible libérer les êtres humains.

#### L'amour de préférence pour les pauvres

68. Sous ses multiples formes : dénuement matériel, oppression injuste, infirmités physiques et psychiques, et enfin la mort, la misère humaine est le signe manifeste de la condition native de faiblesse où l'homme se trouve depuis le premier péché et du besoin de salut. C'est pourquoi elle a attiré la compassion du Christ Sauveur qui a voulu la prendre sur lui (102) et s'identifier aux « plus petits d'entre ses frères » (Mt 25, 40-45). C'est pourquoi aussi ceux qu'elle accable sont l'objet d'un amour de préférence de la part de l'Église qui, depuis les origines, en dépit

des défaillances de beaucoup de ses membres, n'a cessé de travailler à les soulager, les défendre et les libérer. Elle l'a fait par d'innombrables œuvres de bienfaisance qui restent toujours et partout indispensables (103). Puis par sa doctrine sociale qu'elle presse d'appliquer, elle a cherché à promouvoir des changements structurels dans la société afin de procurer des conditions de vie dignes de la personne humaine.

Par le détachement des richesses, qui permet le partage et ouvre le royaume (104), les disciples de Jésus témoignent dans l'amour même du Père manifesté dans le Sauveur. Cet amour vient de Dieu et va à Dieu. Les disciples du Christ ont toujours reconnu dans les dons déposés à l'autel un don offert à Dieu lui-même.

En aimant les pauvres, l'Église enfin témoigne de la dignité de l'homme. Elle affirme clairement qu'il vaut plus par ce qu'il est que par ce qu'il possède. Elle témoigne que cette dignité ne peut être détruite, quelle que soit la situation de misère, de mépris, de rejet, d'impuissance, à laquelle un être humain a été réduit. Elle se montre solidaire de ceux qui ne comptent pas pour une société dont ils sont spirituellement et parfois même physiquement rejetés. En particulier, l'Église se penche avec une affection maternelle sur les enfants qui, à cause de la méchanceté humaine, ne verront jamais la lumière, ainsi que sur les personnes âgées seules et abandonnées.

L'option privilégiée pour les pauvres, loin d'être un signe de particularisme ou de sectarisme, manifeste l'universalité de l'être et de la mission de l'Église. Cette option est sans exclusive.

C'est la raison pour laquelle l'Église ne peut l'exprimer à l'aide de catégories sociologiques et idéologiques réductrices, qui feraient de cette préférence un choix partisan et de nature conflictuelle.

(70) Cf. Mt 5, 43-48; Lc 6, 27-38.

(71) Cf. Lc 10, 25-37.

(72) Cf. par exemple 1 Th 2, 7-12; Ph 2, 1-4; Ga 2, 12-20; 1 Co 13, 4-7; 2 Jn 12; 3 Jn 14; Jn 11, 1-5, 35-36; Mc 6, 34; Mt 9, 36; 18, 21 a.

(73) Cf. Jn 15, 12-13; 1 Jn 3, 16.

(74) Cf. Jc 5, 1-4.

(75) Cf. 1 Jn 3, 17.

(76) Cf. 1 Co 11, 17-34; Instr. *Libertatis nuntius*, IV, 11 : AAS 76 (1984), 884. Saint Paul lui-même organisa une collecte en faveur des « pauvres parmi les saints de Jérusalem » (Rm 15, 26).

(77) Cf. Rm 8, 11-21.

(78) Cf. 2 Co 1, 22.

(79) Cf. Ga 4, 26.

(80) Cf. 1 Co 13, 12; 2 Co 5, 10.

(81) Cf. 1 Jn 3, 2.

(82) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n° 39, § 2.

(83) *Ibid.*, n° 39, § 3.

(84) Cf. Mt 24, 29-44. 46; Ac 10, 42; 2 Co 5, 10.

(85) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n° 42, § 2.

(86) Cf. Jn 17, 3.

(87) Cf. Rm 6, 4; 2 Co 5, 17; Col 3, 9-11.

(88) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 18, 20 : AAS 68 (1976), 17, 19.

(89) Cf. Mt 5, 3.

(90) Cf. Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 37.

(91) Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 17; Décr. *Ad gentes*, n. 1; Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 14 : AAS 68 (1976), 13.

(92) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 40, § 3.

(93) Cf. Jean-Paul II, Exhort. ap. *Reconcilio et Poenitentia*, n. 14 : AAS 77 (1985), 211-212.

(94) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, XI, 10 : AAS 76 (1984), 901.

(95) Cf. 2 Co 8, 9.

(96) Cf. Lc 2, 7; 9, 58.

(97) Cf. Mt 6, 19-20. 24-34; 19, 21.

(98) Cf. Lc 5, 11, 28; Mt 19, 27.

(99) Cf. Is 11, 4; 61, 1; Lc 4, 18.

(100) Cf. Mc 2, 13-17; Lc 19, 1-10.

(101) Cf. Mt 8, 16; 14, 13-21; Jn 13, 2-9.

(102) Cf. Mt 8, 17.

(103) Cf. Paul VI, Encycl. *Populorum progressio*, n. 12, 46 : AAS 59 (1967), 262-263. 280; Document de la 3<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat latino-américain à Puebla, n. 476.

(104) Cf. Ac 2, 44-45.

## Communautés ecclésiales de base et autres groupements de chrétiens

69. Les nouvelles communautés ecclésiales de base ou d'autres groupements de chrétiens formés pour être témoins de cet amour évangélique sont un motif de grande espérance pour l'Église. S'ils vivent vraiment en unité avec l'Église locale et l'Église universelle, ils seront une vraie expression de la communion et un moyen pour construire une communion plus profonde (105). Ils seront fidèles à leur mission dans la mesure où ils auront le souci d'éduquer leurs membres à l'intégralité de la foi chrétienne, par l'écoute de la Parole de Dieu, la fidélité à l'enseignement du Magistère, à l'ordre hiérarchique de l'Église et à la vie sacramentelle. À cette condition, leur expérience, enracinée dans un engagement pour la libération intégrale de l'homme, devient une richesse pour l'Église tout entière.

### La réflexion théologique

70. D'une manière semblable, une réflexion théologique développée à partir d'une expérience particulière peut constituer un apport très positif, en ce qu'elle permet de mettre en évidence des aspects de la Parole de Dieu dont toute la richesse n'avait pas encore été pleinement perçue. Mais afin que cette réflexion soit vraiment une lecture de l'Écriture, et non pas une projection sur la Parole de Dieu d'un sens qui n'y est pas contenu, le théologien sera attentif à interpréter l'expérience dont il part à la lumière de l'expérience de l'Église elle-même. Cette expérience de l'Église, elle brille d'un éclat singulier et avec toute sa pureté dans la vie des saints. Il revient aux pasteurs de l'Église, en communion avec le Successeur de Pierre, d'en discerner l'authenticité.

## CHAPITRE V. - LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE : POUR UNE PRAXIS CHRÉTIENNE DE LA LIBÉRATION

### La praxis chrétienne de la libération

71. La dimension sotériologique de la libération ne peut être réduite à la dimension socio-éthique, qui en est une conséquence. En restituant la vraie liberté de l'homme, la libération radicale opérée par le Christ lui assigne une tâche : la praxis chrétienne, qui est la mise en œuvre du grand commandement de l'amour. Celui-ci est le principe suprême de la morale sociale chrétienne, fondée sur l'Évangile et toute la tradition depuis les temps apostoliques et l'époque des Pères de l'Église jusqu'aux interventions récentes du Magistère.

Les défis considérables de notre époque constituent un appel urgent à la mise en pratique de cette doctrine d'action.

### I. NATURE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

#### Message évangélique et vie sociale

72. L'enseignement social de l'Église est né de la rencontre du message évangélique et de ses exigences résumées dans le commandement suprême de l'amour de Dieu et du prochain et dans la justice (106) avec des problèmes émanant de la vie de la société. Il est constitué comme une doctrine, en usant des ressources de la sagesse et des sciences humaines, porte sur l'aspect éthique de cette vie, et prend en compte les aspects techniques de problèmes, mais toujours pour les juger sous l'angle moral.

Essentiellement orienté vers l'action, cet enseignement se développe en fonction des circonstances changeantes de l'histoire. C'est pourquoi, avec des principes toujours valables, il comporte aussi des jugements contingents. Loin de constituer un système clos, il demeure constamment ouvert aux questions nouvelles qui ne cessent de se présenter; il requiert la contribution de

tous les charismes, expériences et compétences.

Experte en humanité, l'Église offre par sa doctrine sociale un ensemble de principes de la réflexion et de critères de jugement (107) et aussi de directives d'action (108) pour que les changements en profondeur que réclament les situations de misère et d'injustice soient accomplis, et cela d'une manière qui serve le vrai bien des hommes.

### Principes fondamentaux

73. Le commandement suprême de l'amour conduit à la pleine reconnaissance de la dignité de chaque homme, créé à l'image de Dieu. De cette dignité découlent des droits et des devoirs naturels. À la lumière de l'image de Dieu, la liberté, prérogative essentielle de la personne humaine, est manifestée dans toute sa profondeur. Les personnes sont les sujets actifs et responsables de la vie sociale (109).

Au fondement, qui est la dignité de l'homme, sont intimement liés le principe de solidarité et le principe de subsidiarité.

En vertu du premier, l'homme doit contribuer avec ses semblables au bien commun de la société, à tous ses niveaux (110). Par là, la doctrine de l'Église est opposée à toutes les formes de l'individualisme social ou politique.

En vertu du second, ni l'État ni aucune société ne doivent jamais se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des communautés intermédiaires au niveau où elles peuvent agir, ni détruire l'espace nécessaire à leur liberté (111). Par là, la doctrine sociale de l'Église s'oppose à toutes les formes de collectivisme.

### Critères de jugement

74. Ces principes fondent des critères pour porter un jugement sur les situations, les structures et les systèmes sociaux.

Ainsi l'Église n'hésite pas à dénoncer les situations de vie qui portent atteinte à la dignité et à la liberté de l'homme.

Ces critères permettent aussi de juger la valeur des structures. Celles-ci sont l'ensemble des institutions et des pratiques que les hommes trouvent déjà existantes ou créent, au plan national et international, et qui orientent ou organisent la vie économique, sociale et politique. En soi nécessaires, elles tendent souvent à se figer et à se durcir en mécanismes relativement indépendants de la volonté humaine, paralysant par là ou pervertissant le développement social, et engendrant l'injustice. Cependant, elles relèvent toujours de la responsabilité de l'homme qui peut les modifier, et non d'un prétendu déterminisme de l'histoire.

Les institutions et les lois, quand elles sont conformes à la loi naturelle et ordonnées au bien commun, sont les garanties de la liberté des personnes et de sa promotion. On ne saurait condamner tous les aspects contraignants de la loi, ni la stabilité d'un État de droit digne de ce nom. On peut donc parler de structure marquée par le péché, mais on ne peut condamner les structures en tant que telles.

Les critères de jugement concernent aussi les systèmes économiques, sociaux et politiques. La doctrine sociale de l'Église ne propose aucun système particulier, mais, à la lumière de ses principes fondamentaux, elle permet d'abord de voir dans quelle mesure les systèmes existant sont conformes ou non aux exigences de la dignité humaine.

### Primauté des personnes sur les structures

75. Certes, l'Église est consciente de la complexité des problèmes auxquels les sociétés sont confrontées et des difficultés à y trouver des solutions adéquates. Cependant, elle pense qu'il faut d'abord faire appel aux capacités spirituelles et morales de la personne et à l'exigence permanente de conversion intérieure si l'on veut obtenir des changements économiques et so-

ciaux qui soient vraiment au service de l'homme.

La primauté donnée aux structures et à l'organisation technique sur la personne et les exigences de sa dignité est l'expression d'une anthropologie matérialiste, elle est contraire à l'édification d'un ordre social juste (112).

Cependant, la priorité reconnue à la liberté et à la conversion du cœur n'élimine nullement la nécessité d'un changement des structures injustes. Il est donc pleinement légitime que ceux qui souffrent de l'oppression de la part des détenteurs de la richesse ou du pouvoir politique agissent, par des moyens moralement licites, pour obtenir des structures et des institutions dans lesquelles leurs droits soient vraiment respectés.

Il reste toutefois que les structures instaurées pour le bien des personnes sont à elles seules incapables de le procurer et de le garantir. La corruption qui atteint, dans certains pays, les dirigeants et la bureaucratie d'État, et qui détruit toute vie sociale honnête, en est une preuve. La droiture des mœurs est condition de la santé de la société. Il faut donc œuvrer à la fois pour la conversion des cœurs et l'amélioration des structures, car le péché qui est à l'origine des situations injustes est, au sens propre et premier, un acte volontaire qui a sa source dans la liberté de la personne. C'est dans un sens dérivé et second qu'il s'applique aux structures, et qu'on peut parler de « péché social » (113).

Par ailleurs, dans le processus de libération, on ne peut faire abstraction de la situation historique de la nation ni attenter à l'identité culturelle du peuple. En conséquence, on ne peut accepter passivement et encore moins activement appuyer des groupes, qui, par la force ou la manipulation de l'opinion, s'emparent de l'appareil de l'État et imposent abusivement à la collectivité une idéologie importée opposée aux vraies valeurs culturelles du peuple (114). À ce propos, il convient de rappeler la grave responsabilité morale et politique des intellectuels.

### Directives d'action

76. Les principes fondamentaux et les critères de jugement inspirent des directives d'action : puisque le bien commun de la société humaine est au service des personnes, les moyens d'action doivent être conformes à la dignité de l'homme et favoriser l'éducation de la liberté. C'est là un critère sûr de jugement et d'action : pas de véritable libération si ne sont pas respectés dès le début les droits de la liberté.

Il faut dénoncer, dans le recours systématique à la violence présentée comme la voie nécessaire de la libération, une illusion destructrice, ouvrant la voie à de nouvelles servitudes. On condamnera avec la même vigueur la violence exercée par les possédants contre les pauvres, l'arbitraire policier, ainsi que toute forme de violence établie en système de gouvernement. Et en ces domaines, il faut savoir tirer les leçons de tragiques expériences qu'a connues et connaît encore l'histoire de notre siècle. On ne peut non plus admettre la coupable passivité des pouvoirs publics dans des démocraties où la situation sociale d'un grand nombre d'hommes et de femmes est loin de correspondre à ce qu'exigent les droits individuels et sociaux constitutionnellement garantis.

### Une lutte pour la justice

77. Quand elle encourage la création et l'action d'associations, comme les syndicats, qui luttent pour la défense des droits et des intérêts légitimes des travailleurs et pour la justice sociale, l'Église n'admet pas pour autant la théorie qui voit dans la lutte des classes le dynamisme structurel de la vie sociale. L'action qu'elle préconise n'est pas la lutte d'une classe contre une autre en vue d'obtenir l'élimination de l'adversaire; elle ne procède pas de la soumission aberrante à une prétendue loi de l'histoire. Elle est une lutte noble et

raisonnée en vue de la justice et de la solidarité sociales (115). Le chrétien préférera toujours la voie du dialogue et de la concertation.

Le Christ nous a donné le commandement de l'amour des ennemis (116). La libération dans l'esprit de l'Évangile est donc incompatible avec la haine de l'autre, pris individuellement ou collectivement, y compris avec la haine de l'ennemi.

### Le mythe de la révolution

78. Des situations de grave injustice requièrent le courage de réformes en profondeur et la suppression de privilèges injustifiables. Mais ceux qui discréditent la voie des réformes au profit du mythe de la révolution, non seulement nourrissent l'illusion que l'abolition d'une situation injuste suffit par elle-même à créer une société plus humaine, mais encore favorisent l'avènement de régimes totalitaires (117). La lutte contre les injustices n'a de sens que si elle est menée en vue de l'instauration d'un nouvel ordre social et politique conforme aux exigences de la justice. Celle-ci doit déjà marquer les étapes de son instauration. Il y a une moralité des moyens (118).

### Un recours ultime

79. Ces principes doivent être spécialement appliqués dans le cas extrême du recours à la lutte armée, indiquée par le Magistère comme l'ultime remède pour mettre fin à une « tyrannie évidente et prolongée qui porterait gravement atteinte aux droits fondamentaux de la personne et nuirait dangereusement au bien commun d'un pays (119) ». Toutefois, l'application concrète de ce moyen ne peut être envisagée qu'après une analyse très rigoureuse de la situation. En effet, à cause du développement continu des techniques employées et de la croissante gravité des dangers impliqués dans le recours à la violence, ce qu'on appelle aujourd'hui la « résistance passive » ouvre une voie plus conforme aux principes moraux et non moins prometteuse de succès.

On ne peut jamais admettre, ni de la part du pouvoir constitué, ni de la part de groupes insurgés, le recours à des moyens criminels comme les représailles exercées sur les populations, la torture, les méthodes du terrorisme et de la provocation calculée pour entraîner mort d'homme au cours de manifestations populaires. Les odieuses campagnes de calomnies capables de détruire quelqu'un psychologiquement et moralement sont également inadmissibles.

### Le rôle des laïcs

80. Il n'appartient pas aux pasteurs de l'Église d'intervenir directement dans la construction politique et dans l'organisation de la vie sociale. Cette tâche fait partie de la vocation des laïcs agissant de leur propre initiative avec leurs concitoyens (120). Il doivent l'accomplir, conscients que la finalité de l'Église est de répandre le règne du Christ pour que tous les hommes soient sauvés et que par eux le monde soit effectivement ordonné au Christ (121).

L'œuvre de salut apparaît indissolublement lié à la tâche d'améliorer et d'élever les conditions de la vie humaine en ce monde.

La distinction entre l'ordre surnaturel du salut et l'ordre temporel de la vie humaine doit être vue à l'intérieur de l'unique dessein de Dieu de récapituler toutes choses dans le Christ. C'est pourquoi, dans l'un et l'autre domaine, doit se laisser constamment guider par sa conscience chrétienne (122).

L'action sociale, qui peut impliquer une pluralité de voies concrètes, sera toujours en vue du bien commun et conforme au message évangélique et à l'enseignement de l'Église. On évitera que la différence d'options nuise au sens de la collaboration, conduite à la paralysie des efforts ou produise un désarroi dans le peuple chrétien.

L'orientation reçue de la doctrine de

l'Église doit stimuler l'acquisition des compétences techniques et scientifiques indispensables. Elle stimulera aussi à rechercher la formation morale du caractère et l'approfondissement de la vie spirituelle. En fournissant des principes et des conseils de sagesse, cette doctrine ne dispense pas de l'éducation à la prudence politique requise pour le gouvernement et la gestion des réalités humaines.

## II. EXIGENCES ÉVANGÉLIQUES DE TRANSFORMATION EN PROFONDEUR

### Nécessité d'une transformation culturelle

81. Un défi sans précédent est aujourd'hui lancé aux chrétiens qui œuvrent à réaliser cette civilisation de l'amour qui condense tous l'héritage éthico-culturel de l'Évangile. Cette tâche requiert une nouvelle réflexion sur ce qui constitue le rapport du commandement suprême de l'amour à l'ordre social envisagé dans toute sa complexité.

La fin directe de cette réflexion en profondeur est l'élaboration et la mise en route de programmes d'action audacieux en vue de la libération socio-économique de millions d'hommes et de femmes dont la situation d'oppression économique, sociale et politique est intolérable.

Cette action doit commencer par un immense effort d'éducation : éducation à la civilisation du travail, éducation à la solidarité, accès à toute culture.

### L'Évangile du travail

82. L'existence de Jésus à Nazareth, véritable « Évangile du travail », nous offre l'exemple vivant et le principe de la radicale transformation culturelle indispensable pour résoudre les graves problèmes que notre époque doit affronter. Celui qui, étant Dieu, nous est devenu semblable

(105) Cf. 2<sup>e</sup> Synode extr., *Relatio finalis*, II, C, 6; *l'Osservatore Romano*, 10 décembre 1985, 7; DC 1986, n° 1909, p. 36-45; Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 58 : AAS 68 (1976), 46-49; Jean-Paul II, *Mensagem às comunidades de base*, remis à Manaus, 10 juillet 1980; DC 1980, n° 1793, p. 866-868.

(106) Cf. Mt 22, 37-40; Rm 13, 8-10.

(107) Cf. Paul VI, Lettre ap. *Octogesima adveniens*, n° 4 : AAS 63 (1971), 403-404; Jean-Paul II, *Discours inaugural de Puebla*, III, 7 : AAS 71 (1979), 203.

(108) Cf. Jean XXIII, encycl. *Mater et Magistra*, n. 235 : AAS 53 (1961), 461.

(109) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 25.

(110) Cf. Jean XXIII, encycl. *Mater et Magistra*, n. 132-133 : AAS 53 (1961), 437.

(111) Cf. Pie XI, encycl. *Quadragesimo anno*, n. 79-80 : AAS 23 (1931), 203; Jean XXIII, encycl. *Mater et Magistra*, n. 138 : AAS 53 (1961), 439; Encycl. *Pacem in terris*, n. 74 : AAS 55 (1963), 294-295.

(112) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 18 : AAS 68 (1976), 17-18. Instr. *Libertatis nuntius*, XI, 9 : AAS 76 (1984), 901.

(113) Cf. Jean-Paul II, Exhort. ap. *Reconciliatio et poenitentia*, n. 16 : AAS 77 (1985), 213-217.

(114) Cf. Paul VI, Lettre ap. *Octogesima adveniens*, n. 25 : AAS 63 (1971), 419-420.

(115) Cf. Jean-Paul II, encycl. *Laborem exercens*, n. 20 : AAS 73 (1981), 629-632; Instr. *Libertatis nuntius*, VII, 8; VIII, 5-9; XI, 11-14 : AAS 76 (1984), 891-892; 894-895; 901-902.

(116) Cf. Mt 5, 44; Lc 6, 27-28, 35.

(117) Cf. Instr. *Libertatis nuntius*, XI, 10; AAS 76 (1984), 905-906.

(118) Cf. Document de la 3<sup>e</sup> Conférence de l'Épiscopat latino-américain à Puebla, n. 533-534; Jean-Paul II, *Homélie à Drogheda*, 29 septembre 1979 : AAS 71 (1979), 1076-1085. DC 1979, n° 1772, p. 851-855.

(119) Cf. Paul VI, encycl. *Populorum progressio*, n. 31 : AAS 59 (1967), 272-273; cf. Pie XI, encycl. *Nos es muy conocida* : AAS 29 (1937), 208-209. DC 1937, tome 37, n° 837-838, col. 985-997.

(120) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 76, § 3; Décr. *Apostolicam actusitatem*, n. 7.

(121) Cf. *Loc. cit.*, n. 20.

(122) Cf. *Loc. cit.*, n. 5.

en tout, s'est livré pendant la plus grande partie de sa vie terrestre à un travail manuel (123). La culture que notre époque attend sera caractérisée par la pleine reconnaissance de la dignité du travail humain, qui apparaît dans toute sa noblesse et sa fécondité à la lumière des mystères de la Création et de la Rédemption (124). Reconnu comme expression de la personne, le travail devient source de sens et effort créateur.

### Une vraie civilisation du travail

83. Ainsi, la solution de la plupart des très graves problèmes de la misère se trouve dans la promotion d'une véritable civilisation du travail. Le travail est, en quelque sorte, la clé de toute la question sociale (125).

C'est donc dans le domaine du travail que doit être entreprise en priorité une action libératrice dans la liberté. Parce que le rapport entre la personne humaine et le travail est radical et vital, les formes et les modalités selon lesquelles ce rapport sera réglé exerceront une influence positive en vue de la solution d'un ensemble de problèmes sociaux et politiques qui se posent à chaque peuple. De justes relations de travail préfigureront un système de communauté politique apte à favoriser le développement intégral de toute personne humaine.

Si le système des rapports de travail, mis en œuvre par les protagonistes directs, travailleurs et employeurs, avec l'indispensable soutien des pouvoirs publics, réussit à donner naissance à une civilisation du travail, il se produira alors, dans la manière de voir des peuples et jusque dans les bases institutionnelles et politiques, une révolution pacifique en profondeur.

### Bien commun national et international

84. Une telle culture du travail devra supposer et mettre en acte un certain nombre de valeurs essentielles. Elle reconnaîtra que la personne du travailleur est principe, sujet et fin de l'activité laborieuse. Elle affirmera la priorité du travail sur le capital et la destination universelle des biens matériels. Elle sera animée par le sens d'une solidarité qui ne comporte pas seulement des droits à revendiquer, mais aussi des devoirs à accomplir. Elle impliquera la participation, visant à promouvoir le bien commun national et international, et non seulement à défendre des intérêts individuels ou corporatifs. Elle assimilera la méthode de la confrontation pacifique et du dialogue franc et vigoureux.

Dès lors, les autorités politiques deviendront davantage capables d'agir dans le respect des libertés légitimes des individus, des familles, des groupes subsidiaires, créant ainsi les conditions requises pour que l'homme puisse atteindre son bien véritable et intégral, y compris sa fin spirituelle (126).

### La valeur du travail humain

85. Une culture qui reconnaît l'éminente dignité du travailleur mettra en évidence la dimension subjective du travail (127).

La valeur de tout travail humain n'est pas d'abord fonction du genre de travail accompli; elle a son fondement dans le fait que celui qui l'exécute est une personne (128). Il y a là un critère éthique dont les exigences ne sauraient échapper.

Ainsi tout homme a un droit au travail, lequel doit être pratiquement reconnu par un engagement effectif en vue de résoudre le dramatique problème du chômage. Le fait que celui-ci maintienne dans une situation de marginalisation de larges portions de la population, et notamment de la jeunesse, est intolérable. C'est pourquoi la création de postes de travail est une tâche sociale primordiale qui s'impose aux individus et à l'initiative privée, mais également à l'État. En règle générale, ici comme ailleurs, ce dernier a une fonction subsidiaire; mais souvent il peut être appelé à intervenir directement, comme dans le cas d'accords internationaux entre divers États. De tels accords doivent respecter le droit des émigrés et de leur famille (129).

### Promouvoir la participation

86. Le salaire, qui ne peut être conçu comme une simple marchandise, doit permettre au travailleur et à sa famille d'avoir accès à un niveau de vie vraiment humain dans l'ordre matériel, social, culturel et spirituel. C'est la dignité de la personne qui constitue le critère pour juger le travail, et non l'inverse. Quel que soit le type de travail, le travailleur doit pouvoir le vivre comme expression de sa personnalité. De là découle l'exigence d'une participation qui, bien au-delà d'un partage des fruits du travail, devrait comporter une véritable dimension communautaire au niveau des projets, des initiatives et des responsabilités (130).

### Priorité du travail

87. La priorité du travail sur le capital fait un devoir de justice aux entrepreneurs de considérer le bien des travailleurs avant l'augmentation des profits. Ils ont l'obligation morale de ne pas maintenir des capitaux improductifs et, dans les investissements, de viser d'abord le bien commun. Celui-ci exige que l'on recherche par priorité la consolidation ou la création de nouveaux postes de travail, dans la production de biens réellement utiles.

Le droit à la propriété privée n'est pas concevable sans devoirs à l'égard du bien commun. Il est subordonné au principe supérieur de la destination universelle des biens (131).

### Réformes en profondeur

88. Cette doctrine doit inspirer des réformes avant qu'il ne soit trop tard. L'accès de tous aux biens requis pour une vie humaine, personnelle et familiale, digne de ce nom, est une exigence première de la justice sociale. Elle demande à être appliquée dans le domaine du travail industriel et, d'une manière très particulière, dans celui du travail agricole (132). En effet, les paysans, surtout dans le Tiers-Monde, forment la masse prépondérante des pauvres (133).

## III. PROMOTION DE LA SOLIDARITÉ

### Une nouvelle solidarité

89. La solidarité est une exigence directe de la fraternité humaine et surnaturelle. Les graves problèmes socio-économiques qui se posent aujourd'hui ne pourront être résolus que si se créent de nouveaux fronts de solidarité: solidarité des pauvres entre eux, solidarité avec les pauvres, à laquelle les riches sont convoqués, solidarité des travailleurs avec les travailleurs. Les institutions et les organisations sociales, à divers niveaux, ainsi que l'État, doivent participer à un mouvement général de solidarité. Quand elle y appelle, l'Église sait qu'elle-même est concernée d'une manière toute particulière.

### La destination universelle des biens

90. Le principe de la destination universelle des biens, joint à celui de la fraternité humaine et surnaturelle, dicte leurs devoirs aux pays les plus riches à l'égard des plus pauvres. Ces devoirs sont de solidarité dans l'aide aux pays en voie de développement; de justice sociale, par une révision en termes corrects des relations commerciales entre Nord et Sud et par la promotion d'un monde plus humain pour tous, où chacun puisse donner et recevoir, et où le progrès des uns ne sera pas un obstacle au développement des autres, ni un prétexte à leur asservissement (134).

### Aide au développement

91. La solidarité internationale est une exigence d'ordre moral. Elle ne s'impose pas uniquement dans les cas d'extrême urgence, mais aussi pour l'aide au vrai développement. Il y a là une œuvre commune, qui requiert un effort concerté et constant pour trouver les solutions techniques concrètes, mais aussi pour créer une nouvelle mentalité chez les hommes de ce temps. La paix du monde en dépend pour une grande part (135).

## IV. TACHES CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

### Droit à l'instruction et à la culture

92. Les inégalités contraires à la justice dans la possession et l'usage des biens matériels sont accompagnées et aggravées par des inégalités tout aussi injustes dans l'accession à la culture. Chaque homme a un droit à la culture, qui est le mode spécifique d'une existence vraiment humaine auquel il accède par le développement de ses facultés de connaissance, de ses vertus morales, de ses capacités de relations avec ses semblables, de ses aptitudes à créer des œuvres utiles et belles. De là découle l'exigence de la promotion et de la diffusion de l'éducation, à laquelle chacun a un droit inaliénable. La première condition en est l'élimination de l'analphabétisme (136).

### Respect de la liberté culturelle

93. Le droit de chaque homme à la culture n'est assuré que si la liberté culturelle est respectée. Trop souvent la culture est dénaturée en idéologie, et l'éducation est transformée en instrument au service du pouvoir politique ou économique. Il n'est pas dans les compétences de l'autorité publique de déterminer la culture. Sa fonction est de promouvoir et protéger la vie culturelle de tous, y compris celle des minorités (137).

### La tâche éducative de la famille

94. La tâche éducatrice appartient fondamentalement et prioritairement à la famille. La fonction de l'État est subsidiaire: son rôle est de garantir, protéger, promouvoir et suppléer. Quand l'État revendique le monopole scolaire, il outre-passe ses droits et offense la justice. C'est aux parents que revient le droit de choisir l'école où ils enverront leurs propres enfants, et de créer et soutenir des centres éducatifs en accord avec leurs propres convictions. L'État ne peut sans injustice se contenter de tolérer les écoles dites

privées. Celles-ci rendent un service public et ont en conséquence le droit à être économiquement aidées (138).

### « Les libertés » et la participation

95. L'éducation qui donne accès à la culture est aussi éducation à l'exercice responsable de la liberté. C'est pourquoi il n'y a d'authentique développement que dans un système social et politique respectant les libertés et les favorisant par la participation de tous. Une telle participation peut revêtir des formes diverses; elle est nécessaire pour garantir un juste pluralisme dans les institutions et dans les initiatives sociales. Elle assure, notamment par la séparation réelle entre les pouvoirs de l'État, l'exercice des droits de l'homme, les protégeant également contre de possibles abus de la part des pouvoirs publics. De cette participation à la vie sociale et politique, personne ne peut être exclu pour motif de sexe, de race, de couleur, de condition sociale, de langue ou de religion (139). Le maintien du peuple en marge de la vie culturelle, sociale et politique, constituée dans beaucoup de nations une des injustices les plus criantes de notre temps.

Quand les autorités politiques règlent l'exercice des libertés, elles ne sauraient prendre prétexte des exigences de l'ordre public et de la sécurité pour limiter systématiquement ces libertés. Ni le prétendu principe de la « sécurité nationale », ni une vision restrictivement économique, ni une conception totalitaire de la vie sociale ne sauraient prévaloir sur la valeur de la liberté et de ses droits (140).

### Le défi de l'inculturation

96. La foi est inspiratrice de critère de jugement, de valeurs déterminantes, de lignes de pensée et de modèles de vie, valables pour la communauté humaine elle-même (141). C'est pourquoi l'Église, attentive aux angoisses de notre époque, indique les voies d'une culture dans laquelle le travail serait reconnu selon sa pleine dimension humaine et où chaque être humain trouverait les possibilités de s'accomplir comme personne. Elle le fait en vertu de son ouverture missionnaire pour le salut intégral du monde, dans le respect de l'identité de chaque peuple et nation.

L'Église, communion qui unit diversité et unité, par sa présence dans le monde entier, assume dans toute culture ce qu'elle y trouve de positif. Toutefois, l'inculturation n'est pas simple adaptation extérieure; elle est une intime transformation des authentiques valeurs culturelles par l'intégration dans le christianisme et enracinement du christianisme dans les diverses cultures humaines (142). La séparation entre l'Évangile et la culture est un drame, dont les problèmes évoqués sont la triste illustration. Un effort généreux d'évangélisation des cultures s'impose donc. Ces dernières seront régénérées dans leur rencontre avec l'Évangile. Mais cette rencontre suppose que l'Évangile soit vraiment proclamé (143). Éclairée par le Concile Vatican II, l'Église veut s'y consacrer avec toutes ses énergies, afin de provoquer un immense élan libérateur.

## CONCLUSION

### Le chant du « Magnificat »

97. « Bienheureuse celle qui a cru... » (Lc 1, 45.) A la salutation d'Élisabeth, la Mère de Dieu répond en laissant éclater son cœur dans le chant du *Magnificat*. Elle nous montre que c'est par la foi et dans la foi qu'a son exemple le Peuple de Dieu devient capable d'exprimer en paroles et de traduire dans sa vie le mystère du dessein de salut et ses dimensions libératrices au plan de l'existence individuelle et sociale. C'est, en effet, à la lumière de la foi que l'on perçoit comment l'histoire du salut et l'histoire de la libération du mal sous sa forme la plus radicale, et l'introduction de l'humanité dans la véritable liberté des fils de Dieu. Totalemment dépendante de Dieu et toute orientée vers lui

par l'élan de sa foi, Marie est, aux côtés de son Fils, l'icône la plus parfaite de la liberté et de la libération de l'humanité et du cosmos. C'est vers elle que l'Église dont elle est la Mère et le modèle doit regarder pour comprendre dans son intégralité le sens de sa mission.

Il est tout à fait remarquable que le sens de la foi des pauvres, en même temps qu'à une perception aiguë du mystère de la croix rédemptrice, porte à un amour et à une confiance indéfectible dans la Mère du Fils de Dieu vénérée en de nombreux sanctuaires.

### Le « sensus fidei » du Peuple de Dieu

98. Les pasteurs et tous ceux, prêtres et laïcs, religieux et religieuses, qui travaillent souvent dans des conditions très dures à l'évangélisation et à la promotion humaine intégrale doivent être remplis d'espérance, en pensant quelles ressources extraordinaires de sainteté sont contenues dans la foi vivante du Peuple de Dieu. Il faut faire en sorte que ces richesses du *sensus fidei* puissent pleinement éclore et donner des fruits en abondance. Aider, par une méditation en profondeur du plan du salut, tel qu'il se déroule au regard de la Vierge du *Magnificat*, la foi du peuple des pauvres à s'exprimer avec clarté et à se traduire dans la vie: c'est là une noble tâche ecclésiale qui attend le théologien.

(123) Cf. Jean-Paul II, encycl. *Laborem exercens*, n. 6: AAS 73 (1981), 589-592.

(124) Cf. *Loc. cit.*, ch. V: *ibid.*, 637-647.

(125) Cf. *Loc. cit.*, n. 3: *ibid.* 583-584; *Allocution à Loreto* du 10 mai 1985: AAS 77 (1985), 967-969. DC 1985, n° 1896, p. 526-532.

(126) Cf. Paul VI, Lettre ap. *Octogesima adveniens*, n. 46: AAS 63 (1971), 633-635.

(127) Cf. Jean-Paul II, encycl. *Laborem exercens*, n. 6: AAS 73 (1981), 589-592.

(128) Cf. *Ibid.*

(129) Cf. Jean-Paul II, Exhort. ap. *Familiaris consortio*, n. 46: AAS 74 (1982), 137-139; encycl. *Laborem exercens*, n. 23: AAS 73 (1981), 635-637; cf. *Charte des droits de la famille* présentée par le Saint-Siège, art. 12: *L'Osservatore Romano*, 25 novembre 1983. DC 1983, n° 1864, p. 1153-1157.

(130) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 68; Jean-Paul II, encycl. *Laborem exercens*, n. 15: AAS 73 (1981), 616-618; Discours du 3 juillet 1980: *L'Osservatore Romano*, 5 juillet 1980, 1-2. DC 1980, n° 1791, p. 760-764.

(131) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 69; Jean-Paul II, encycl. *Laborem exercens*, n. 12, 14: AAS 73 (1981), 605-608, 612-616.

(132) Cf. Pie XI, encycl. *Quadragesimo anno*, n. 72: AAS 23 (1931), 200; Jean-Paul II, encycl. *Laborem exercens*, n. 19: AAS 73 (1981), 625-629.

(133) Cf. *Document de la 2<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat latino-américain à Medellín*, Justice, I. 9; *Document de la 3<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat latino-américain à Puebla*, n. 31, 35, 1245.

(134) Cf. Jean XXIII, encycl. *Mater et Magistra*, n. 163: AAS 53 (1961), 443; Paul VI, encycl. *Populorum progressio*, n. 51: AAS 59 (1967), 282; Jean-Paul II, *Discours au corps diplomatique* du 11 janvier 1986: *L'Osservatore Romano*, 12 janvier 1986, 4-5. DC 1986, n° 1912, p. 198-204.

(135) Cf. Paul VI, encycl. *Populorum progressio*, n. 55: AAS 59 (1967), 284.

(136) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 60; Jean-Paul II, Discours à l'UNESCO du 2 juin 1980, n. 8: AAS 72 (1980), 739-740.

(137) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 59.

(138) Cf. Décl. *Gravissimum educationis*, n. 3. 6; Pie XI, encycl. *Divini illius magistri*, n. 29, 38, 66: AAS 22 (1930), 59, 63, 68: cf. *Charte des droits de la famille* présentée par le Saint-Siège, art. 5: *L'Osservatore Romano*, 25 novembre 1983.

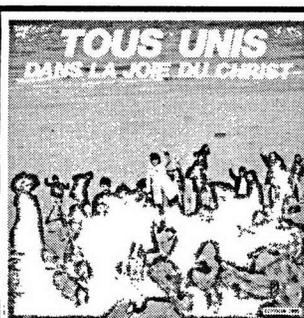
(139) Cf. Const. past. *Gaudium et spes*, n. 29; Jean XXIII, encycl. *Pacem in terris*, n. 73-74, 79: AAS 55 (1963), 294-296.

(140) Cf. décl. *Dignitatis humanae*, n. 7; Const. past. *Gaudium et spes*, n. 75; *Document de la 3<sup>e</sup> Conférence de l'épiscopat latino-américain à Puebla*, n. 311-314: 317-318; 548.

(141) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 19: AAS 68 (1976), 18.

(142) Cf. 2<sup>e</sup> Synode extr., *Relatio finalis*, II, D, 4: *L'Osservatore Romano*, 10 décembre 1985, 7.

(143) Cf. Paul VI, Exhort. ap. *Evangelii nuntiandi*, n. 20: AAS 68 (1976), 18-19.



## RETRAITES DE PROFESSION DE FOI

G. Burnel (ÉDITION 1985)  
(Tirage 1986)

Tous unis dans la joie du Christ  
(plus de vingt années d'expérience)

Commandes à Éditions OCEP  
BP 125, 50201 COUTANCES, Cedex, CCP Paris 142-61 G

Carnet de l'enfant: 11 F — Livret de l'animateur: 21 F  
Envoi de spécimens contre versement de 43 F

En vente également chez votre libraire spécialisé

Ainsi, une théologie de la liberté et de la libération, comme écho fidèle du *Magnificat* de Marie conservé dans la mémoire de l'Église, constitue une exigence de notre temps. Mais ce serait une grave perversion que de capter les énergies de la religiosité populaire pour les détourner vers un projet de libération purement terrestre, qui se révélerait très tôt être une illusion et une cause de nouvelles servitudes. Ceux qui ainsi cèdent aux idéologies du monde et à la prétendue nécessité de la violence ne sont plus fidèles à l'espérance, à sa hardiesse et à son courage, tels que les magnifie l'hymne au Dieu de miséricorde que la Vierge nous enseigne.

### Les dimensions d'une authentique libération

99. Le sens de la foi perçoit toute la profondeur de la libération opérée par le Rédempteur. C'est du mal le plus radical, du péché et du pouvoir de la mort qu'ils nous a délivrés, pour rendre la liberté à elle-même et pour lui montrer son chemin. Ce chemin, il est tracé par le commandement suprême qui est le commandement de l'amour.

La libération, dans sa signification première qui est sotériologique, se prolonge ainsi en tâche libératrice, en exigence éthique. Ici se situe la doctrine sociale de l'Église qui éclaire la praxis chrétienne au plan de la société.

Le chrétien est appelé à agir selon la vérité (144) et à travailler ainsi à l'instauration de cette « civilisation de l'amour », dont a parlé Paul VI (145). Le présent document, sans prétendre être complet, a indiqué quelques-unes des directions où il est urgent d'entreprendre des réformes en profondeur. La tâche prioritaire, qui conditionne la réussite de toutes les autres, est d'ordre éducatif. L'amour qui guide l'engagement doit dès maintenant donner naissance à de nouvelles solidarités. A ces tâches qui s'imposent d'une manière pressante à la conscience chrétienne, tous les hommes de bonne volonté sont convoqués.

C'est la vérité du mystère du salut à

l'œuvre dans l'aujourd'hui de l'histoire pour conduire l'humanité rachetée vers la perfection du royaume qui donne aux nécessaires efforts de libération d'ordre économique, social et politique leur vraie signification et qui les empêche de sombrer dans de nouvelles servitudes.

### Une tâche devant nous

100. Il est vrai que devant l'ampleur et la complexité de la tâche qui peut requérir le don de soi jusqu'à l'héroïsme, beaucoup sont tentés par le découragement, par le scepticisme ou par l'aventure désespérée. Un formidable défi est lancé à l'espérance, théologique et humaine. La Vierge magnanime du *Magnificat*, qui enveloppe l'Église et l'humanité de sa prière, est le ferme soutien de l'espérance. En elle, en effet, nous contemplons la victoire de l'amour divin qu'aucun obstacle ne peut retenir et nous découvrons à quelle sublime liberté Dieu élève les humbles. Sur le chemin tracé par elle doit s'avancer dans un grand élan la foi qui opère par la charité (146).

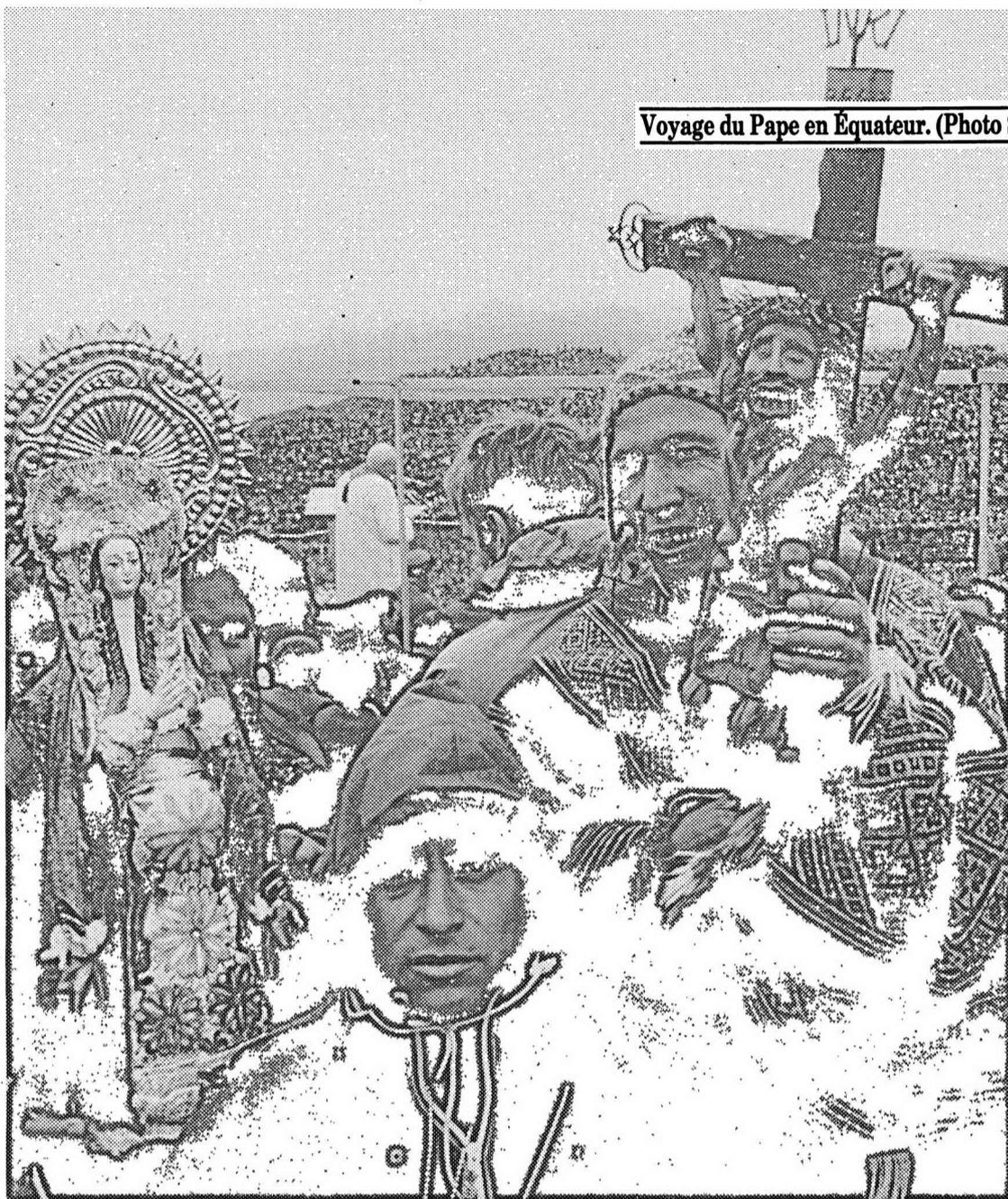
Au cours d'une audience accordée au préfet soussigné, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a approuvé cette Instruction adoptée en réunion ordinaire de la Congrégation pour la Doctrine de la foi et en a ordonné la publication.

A Rome, au siège de la Congrégation, le 22 mars 1986, en la fête de l'Annonciation du Seigneur.

Joseph, card. RATZINGER,  
Préfet.  
† Alberto BOVONE,  
Arch. tit. de Césarée de Numidie,  
secrétaire.

(144) Cf. Jn 3, 21.

(145) Cf. Paul VI, audience générale du 31 décembre 1975 : *L'Osservatore Romano*, 1<sup>er</sup> janvier 1976, 1. DC 1976, n° 1691, p. 101-102. Jean-Paul II a repris cette idée dans le discours au « Meeting per l'amicizia dei popoli » du 29 août 1982 : *L'Osservatore Romano*, 30-31 août 1982, DC 1982, n° 1837, p. 851-853. Les évêques latino-américains l'ont également évoquée dans le *Message aux peuples d'Amérique latine*, n. 8. DC 1979, n° 1759, p. 221-224 et dans le *Document de Puebla*, n. 1188, 1192.



Voyage du Pape en Équateur. (Photo Sygma.)

## Libération ou doctrine sociale?

En dénonçant l'influence marxiste sur les théologies de la libération, l'instruction portant sur ce thème (3 septembre 1984), promettait un second document sur le sujet : un texte qui, disait-on, serait positif. Que s'est-il donc passé depuis la publication de ce premier texte?

Rappelons que la première instruction romaine se situait dans un contexte de très grandes dimensions. Coïncidence ou fâcheux concours de circonstances, quelques jours après la parution du texte de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, Leonardo Boff, l'un des plus célèbres théologiens de la libération, est invité à se rendre à Rome au palais du Saint-Office pour s'expliquer sur l'un de ses ouvrages : *Église, charisme et pouvoir*.

A la même époque, les évêques péruviens qui viennent de terminer leur visite *ad limina* sont pressés de s'exprimer sur la théologie d'un Péruvien considéré comme le père de la théologie de la libération, Gustavo Gutierrez.

Le texte intégral de ce document paraîtra dans la *Documentation catholique*, n° 1916. Prix du numéro franco : 20 F. Les 5 numéros : 90 F. Les 10 numéros : 160 F. Le numéro supplémentaire à partir de 10 : 15 F.

Commande à Bernard Labbé, 3, rue Bayard, 75393 Paris Cedex 08. Joindre votre règlement à votre commande par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : Bayard-Presses.

Ils rentrent dans leur pays sans qu'aucune condamnation ne soit prononcée. Le 23 novembre, alors qu'ils se préparent activement à accueillir le Pape, ils publient leur propre document sur la théologie de la libération. Leur réaction à l'instruction romaine ne mentionne pas le théologien péruvien. Sans doute pour cette raison, certaines informations cherchent-elles à faire croire qu'il existe une opposition entre le document de la Conférence épiscopale péruvienne et l'instruction de la Congrégation pour la Doctrine de la foi. Le 12 février 1985, une semaine après la visite du Pape, cette même Conférence publie un communiqué démentant ces informations.

Guerre de communiqués, de prises de position contradictoires, les lendemains de la publication du document de la Congrégation pour la Doctrine de la foi sont polémiques. Dans les milieux théologiques, on note que l'Instruction ne critique pas le renouveau religieux de l'Amérique latine (option pour les pauvres et réflexion théologique sur la libération), mais on regrette de voir dénoncer sans beaucoup de précisions des positions qui n'étaient pas tenues par la très grande majorité des théologiens de la libération d'Amérique latine. On craint alors un désastre pastoral.

Significatives sont aussi les réactions de la Conférence épiscopale brésilienne et du P. Kolvenbach, le nouveau supérieur général des jésuites. Les évêques brésiliens décident de don-

ner une large diffusion au texte dans le but que « soient évitées de fausses interprétations et des déviations de la doctrine qui fixe le document pour l'élaboration d'une saine et légitime théologie de la libération ».

Pour le P. Kolvenbach « le document contribue de façon constructive à l'élaboration d'une vraie théologie de l'authentique libération humaine, à mettre en œuvre à partir de l'expérience socio-pastorale et de la recherche dogmatique ». Mais certains, tel le cardinal Arns, craignent que les dictatures du continent latino-américain puissent se servir du document contre les prêtres qui luttent aux côtés des pauvres pour les droits de l'homme. Le contexte dans lequel tombe la mise en garde de Rome est en effet explosif. Le Salvador, le Nicaragua, Haïti, le Chili, le Brésil, l'Argentine vivent encore des situations politiques et sociales qui risquent de tourner à la tragédie ou de l'amplifier.

En Europe, la prise de position romaine retient l'attention des évêques. Mgr Vilnet, président de la Conférence épiscopale française, précise que pour lui l'intention de la Congrégation est claire. « Cette mise en garde ne doit en aucune façon être interprétée comme un désaveu de tous ceux qui veulent répondre généreusement et dans un authentique esprit évangélique à l'option préférentielle pour les pauvres ». Mais elle « est dictée par la certitude que de graves dérives idéologiques qu'elle signale aboutissent iné-

vitement à trahir la cause des pauvres ».

De son côté, à Lyon, Mgr Decourtray déclare : « Il est normal que ceux qui dans l'Église sont chargés de veiller à la pureté de transmission du message du Christ s'appliquent davantage à discerner et à signaler les ambiguïtés et les déviations dans les formulations et les pensées. »

Ouvrant l'Assemblée plénière de son épiscopat à Fulda (RFA), le cardinal Hoeffner, président de la Conférence épiscopale allemande, critique les théologies de la libération. Pour lui, « les champions de ces théologies ont manifestement une attitude faussée envers l'enseignement social de l'Église ».

Durant l'année 1985, outre le voyage que Jean-Paul II effectue au Venezuela, en Équateur et au Pérou, deux événements touchant à la théologie de la libération retiennent encore l'attention : les prêtres ministres au Nicara-

gua sont sommés de quitter leurs fonctions et la mise au silence de Leonardo Boff. Les sanctions tombent avec sur place des répercussions différentes. Les prêtres nicaraguayens ne se soumettant pas, et se voient interdits d'exercer leur ministère. Pour Leonardo Boff, l'année de silence est écourtée. La levée de la sanction intervient la veille de Pâques 1986, une semaine avant la parution de l'instruction « Liberté chrétienne et libération ».

On peut se demander quelles seront les conséquences de la publication de ce second document qui, en fait, ne porte pas directement sur la théologie de la libération ; son but est de situer la doctrine sociale de l'Église, d'en relancer les principes de solidarité et de subsidiarité, tels qu'ils sont contenus dans l'encyclique *Laborem exercens* et de faire des théologies de la liberté et de la libération une de ses expressions sous condition.

BERNARD LE LÉANNEC

### ABONNEMENTS

S'adresser à La Croix, 3, rue Bayard, 75393 Paris Cedex 08  
Merci d'effectuer votre paiement (chèque bancaire ou postal) à l'ordre de La Croix.

	FRANCE	1 an
3 mois	6 mois	1 190,00 F
335,00 F	645,00 F	

Soutien lecteur, 1 an : à partir de 1 200,00 F.  
Solidarité lecteur, 1 an : à partir de 1 900,00 F.  
Étudiants : 9 mois : 697,00 F. 1 an : 912,00 F.  
Prix T.T.C. (T.V.A. 2,1 %)

	ÉTRANGER	1 an
3 mois	6 mois	1 640,00 F
455,00 F	875,00 F	

Solidarité lecteur, 1 an : à partir de 2 000,00 F.  
Tarif avion sur demande.

## CHRONIQUE

## Église et dictatures

PAR JEAN-MARIE BOSCH\*

L'histoire, parfois, s'accélère brusquement. Ce que des années d'efforts ne semblaient pas capables de réaliser se passe soudain en quelques jours. Ainsi la fin de la dictature du président Marcos aux Philippines, et le revirement de l'Église qui, prudente jusque-là, s'est soudain mouillée et a pesé de tout son poids en faveur de Corazon Aquino. En une semaine, tout a basculé.

On a tout dit sur la corruption du régime du président Marcos et sur l'habileté stratégique du cardinal Sin, archevêque de Manille; qui a su rallier une conférence épiscopale hésitante. Mais ce qui a rendu possible l'événement, c'est, je pense, l'expérience des prêtres et des chrétiens de la base, avec qui j'ai eu souvent l'occasion de discuter. Un cas typique est celui de quelques curés de paroisses situées dans l'île de Mindanao, dans une zone « libérée » par la « Nouvelle armée du peuple », d'inspiration communiste. Ces prêtres expriment les problèmes de conscience que leur pose leur situation.

Leurs paroissiens sont de petits fermiers qui émigrèrent à Mindanao il y a quarante ans pour trouver des terres. « Après des années de travail pour ouvrir ces terres à la culture, ils risquent de les perdre en faveur des grandes plantations possédées par des étrangers. Ainsi, la plantation Gu-

thies a pris 800 hectares de terre à ces petits paysans en 1979. A cause de la corruption des fonctionnaires du gouvernement, des abus de l'armée et de l'absence de toute loi, ces paysans exaspérés ne s'opposent pas à l'occupation de la région par la Nouvelle Armée du peuple en 1980. »

Une réflexion de ces prêtres me semble digne d'une attention spéciale. « La rébellion organisée par l'armée communiste a toutes les caractéristiques d'un soulèvement populaire. Ce serait la même chose si elle avait été organisée par des chrétiens ou par des musulmans. »

Les chrétiens de la base se trouvent dans des situations semblables un peu partout dans les Philippines. Et les prêtres de Mindanao montrent comment ils sont écartelés entre les besoins réels de réformes, exprimés par les communistes, et les intentions à long terme de ces derniers, qu'ils désapprouvent.

« L'Armée du peuple ne parle jamais contre la religion ni contre l'Église, disent-ils; elle encourage même les chrétiens à participer à l'action de l'Église en faveur des droits de l'homme et pour la justice sociale. On peut parler avec les communistes. Il est impossible de parler avec les représentants du gouvernement. » Ces prêtres doutent que ces relations restent toujours harmonieuses. L'armée rebelle les tolère maintenant qu'elle a

besoin d'eux. Plus tard, ce sera différent. Le drame est que ces prêtres, ou les militants chrétiens qui sont capables de réfléchir, peuvent voir le danger mais non les petits paysans, qui eux, vivent dans le présent.

Ces paroissiens de Mindanao ne sont pas communistes, mais ils sont entraînés dans un mouvement qui l'est. C'est ce qui explique l'attitude longtemps indécise des évêques qui voyaient bien les réformes à soutenir,

Mgr Sin, un partisan convaincu de Corazon Aquino. (Photo Gamma.)



mais avaient peur que le gouvernement Marcos ne soit remplacé par un gouvernement communiste. Et l'on sentait la grande distance entre un épiscopat préoccupé de politique générale, et les prêtres de la base, au contact direct du peuple.

Les Philippines sont le seul pays à majorité nettement catholique de toute l'Asie. Quelle n'a pas été la responsabilité d'un gouvernement qui se disait chrétien, mais qui, par sa corruption, son goût du pouvoir et son refus des réformes sociales nécessaires, était en fait le meilleur allié des communistes! Il est d'ailleurs symptomatique que ce soit la Russie qui ait jusqu'au bout soutenu Marcos. De quoi, me semble-t-il, faire réfléchir tous ceux qui manient la peur du communisme dès qu'il s'agit en fait

d'abolir des privilèges abusifs et d'instaurer un peu plus de justice sociale.

Car ce ne sont pas les communistes qui ont succédé à Marcos, mais Corazon Aquino, vraiment portée au pouvoir par tout un peuple. Dès que les responsables de l'Église, de plus en plus critiques à l'égard du gouvernement Marcos, ont enfin entrevu un candidat capable de cristalliser l'opposition, sans pour autant être de gauche, ils se sont ralliés à elle. Et le peuple a suivi.

Fort importante aussi a certainement été l'influence des communautés de base, très importantes aux Philippines. Elles sont la voix des pauvres. Il s'agit, comme on le sait, de groupes de

chrétiens qui se réunissent pour lire la Bible ensemble et l'appliquer à leur vie. Lorsque ces chrétiens sont des petites gens qui vivent des situations d'injustice particulièrement intolérables, comment les empêcher d'être spécialement attentifs à ces passages de la Bible qui rapportent l'oppression des Hébreux par les Égyptiens et leur délivrance par le Seigneur? Ces chrétiens font de la théologie de la libération sans le savoir. Tôt ou tard, leur méditation se traduit en action contre les dictatures et les injustices.

Décidément, tous les dictateurs quels qu'ils soient ont bien raison de se méfier de l'Église!

\* Missions étrangères de Paris

## COURRIER DES LECTEURS

## Le Perche et son destin

L'article consacré au Perche par Jean Lebrun dans la Croix des 18-19 janvier a suscité les réflexions suivantes de Jean-Marie Mavré, vice-président de l'association Perche-Canada :

L'article de Jean Lebrun mérite sans aucun doute une totale approbation en ce qui concerne le rôle éminent tenu par l'association « Des Amis du Perche », pour la maintenance et la promotion des valeurs régionales.

Une région peut connaître, et le Perche connaît actuellement, ce que l'on peut appeler « des moments difficiles », et il peut paraître réaliste à certains, singulièrement inopportun à d'autres, d'annoncer son déclin. Jean Lebrun fait preuve d'un pessimisme qui étonne et irrite les Percherons, pas si fossilisés que cela! ainsi que tous ceux qui fréquentent cette mini-province, pimpante, vivace et accueillante. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Perche compte un si grand nombre de résidences secondaires.

Certes cette oasis vallonnée est bien séduisante par la richesse de sa nature, mais elle connaît une activité culturelle attractive grâce à la vigueur de ses associations, de ses centres d'art et de son folklore. Le pays d'Octave Mirbeau, de Roger Martin du Gard, du philosophe Alain, n'est pas mort avec eux, l'esprit souffle toujours du côté de Rémalard, de Bellême, de Mortagne et de Nogent-le-Rotrou.

Rappelons quelques-unes des conquêtes dont nous avons lieu d'être fiers, qui justifient notre confiance dans le Perche de demain et sont depuis des années

appréciées tout au long de la période estivale par de nombreux visiteurs :

Ce sont les manifestations de « Perche-Canada » donnant à notre région une dimension internationale, réunions annuelles qui attirent les Canadiens à la recherche de leurs racines. Des voyages, des échanges existent et cimentent pour l'avenir les liens étroits du passé.

« Les Amis du musée Alain » dont les expositions annuelles accueillent plus de 2000 visiteurs (en 1985, Le cheval dans l'art) :

C'est l'Office culturel mortagnais qui prépare actuellement son brillant « Printemps littéraire » ;

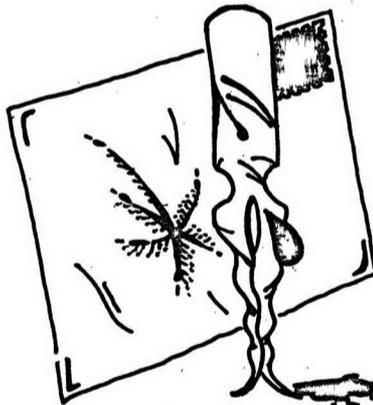
Ce sont les expositions de haute qualité « du Centre d'art du Tilleul » de Rémalard, qui ont suscité des émules : expositions de La Pellonnière, au Pin-la-Garenne; l'Académie du Perche, à Bellême, ville déjà connue par son Centre art et d'artisanat. Le Musée percheron de Mortagne. Les expositions du château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou, etc.

L'esprit des pionniers partis fonder un « nouveau peuple » au nord de l'Amérique règne encore aujourd'hui sur ce coin de France, grâce à des animateurs qui ont foi dans les valeurs percheronnes et leur consacrent le meilleur d'eux-mêmes.

## La mort en direct

Geneviève Lainé nous fait part de ses réactions après avoir vu l'émission de FR 3 : « La mort en direct » :

L'« Histoire d'un jour. » Les journalistes se laissent interroger et critiquer par les téléspectateurs sur leur métier d'informateurs : fallait-il, par exemple,



montrer en direct l'agonie de la petite Omeyra, dans le village colombien englouti sous un fleuve de boue?

La réaction des téléspectateurs était plus déroutante que surprenante. Que, blessés dans leur sensibilité, ils repoussent l'image, on peut les comprendre. Qu'ils critiquent les journalistes de l'avoir donnée, en la prétextant inutile et sans charge informative, demande qu'un instant on réfléchisse.

« Sans charge informative? » Au regard de quoi?... D'une connaissance intellectuelle de l'événement, peut-être! D'une communion à l'événement, certainement pas! La mort d'un millier de personnes et plus ne peut nous toucher qu'à travers la mort d'une seule. Parce qu'on ne meurt jamais « tous ensemble ». La mort de beaucoup n'atténue pas le drame personnel de votre propre mort, elle le multiplie. L'événement de Colombie, c'était la mort d'Omeyra multipliée par des centaines et des milliers. C'est en quoi elle nous le rendait sensible. Et il ne s'agit pas dans ma pensée d'un appel à notre « sensibilité économique » en faveur des rescapés comme on l'a laissé entendre; il s'agit

d'une communion à la souffrance des hommes.

Croyez-en une vieille journaliste, c'est là un domaine dans lequel l'émotivité prend très vite conscience de ses limites : un blessé sur le bord de la route vous saisit; des centaines de blessés dépersonnalisent votre émotion, parce que, précisément, « vous ne les voyez plus », leur statistique se noie dans l'anonymat. Trop, c'est trop!

Faites référence à votre propre expérience : la rose qui s'épanouit dans votre cadre habituel vous est plus précise que celles d'une exposition florale. Le public pour lequel vous avez à parler se résume pour vous à quelques unités dans la salle, à qui finalement votre discours s'adresse.

Nous sommes ainsi faits que toute relation vraie ne peut être qu'interpersonnelle. Elle l'est avec Dieu lui-même qui, pour venir jusqu'à nous, s'est fait l'un de nous.

Voilà pourquoi la mort en direct de la petite Colombienne concrétisait la mort des autres. Elle évitait que ces noyés de la boue ne se noient aussi dans l'anonymat, qu'ils échappent à nos pauvres limites et nous dispensent de communiquer à leur drame. La mort en direct d'Omeyra, si elle n'avait pas une charge informative utile, avait une charge d'humanité indispensable. C'est là aussi une « information » qui demande au journaliste le meilleur de lui-même et fait appel au cœur fraternel des hommes. Une fonction, en somme, sur laquelle, à mon sens, on n'a pas assez mis l'accent.

## LA CROIX L'ÉVÉNEMENT

éditée par BAYARD-PRESSE  
Société anonyme,  
régie par les articles 118 à 150 de la  
loi sur les sociétés commerciales,  
au capital de 8 059 710 F

Durée de la société :  
99 ans à compter du 6 février 1924  
Siège social :  
3 et 5, rue Bayard, 75393 Paris Cedex 08  
Tél. : (1) 45.62.51.51. Télex : 280626

Directeur de la publication :  
Bernard PORTE

Directeur de la rédaction,  
Rédacteur en chef :  
Noël COPIN

Rédacteurs en chef :  
André GÉRAUD, Jean POTIN

Rédacteur en chef adjoint :  
Michel CUPERLY

Secrétaire général :  
Christian LATU

Administrateur général :  
Charles-Jean PRADELLE

Directoire :  
Bernard PORTE, président  
Yves BECCARIA,  
Emmanuel ROSPIDE,  
Lucien VIALLE

Président du Conseil de surveillance :  
Jean GÉLAMUR  
Principaux actionnaires :  
Assomption, S.A. Saint-Loup,  
Association NDS

LA CROIX-SERVICE PUBLICITÉ  
3, rue Bayard, 75393 Paris Cedex 08  
Commission paritaire n° 51098



IMPRESSION

Bayard-Press, 5, rue Bayard, Paris-8<sup>e</sup>  
Mop-Vitrolles  
Tirage/Diffusion du numéro  
du 5 avril : 130 870 exemplaires

Reproduction interdite de tous articles  
sauf autorisation

# IMMORTALITÉ ET CANCER :

## Anticorps monoclonaux, qui êtes-vous ?

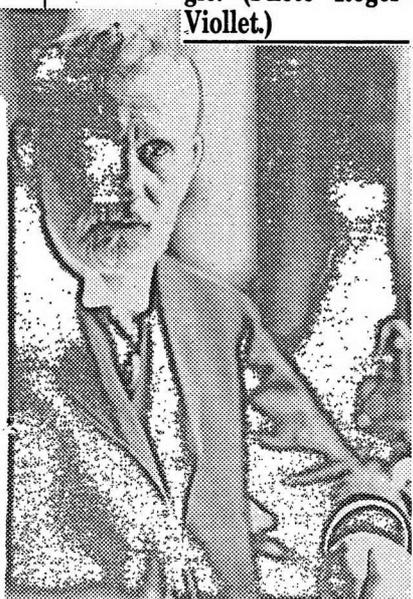
### DES CELLULES CANCÉREUSES POUR SOIGNER

Toutes les formes de cancer se manifestent par l'apparition de tumeurs. Ces « excroissances internes » sont le résultat d'une prolifération anarchique et rapide d'un tissu malade. Ce processus découle de la propriété étonnante des cellules cancéreuses qui, contrairement à toute autre cellule, possèdent le pouvoir de se multiplier indéfiniment. Contexte biochimique, déterminisme génétique... Les explications qui sous-tendent leur « pérennité » sont multiples et encore bien obscures. Toutefois, l'utilisation d'un tel atout pourrait bien

PAR DOROTHÉE BENOIT-BROWAEYS

devenir l'arme fatale à ce terrible fléau contre lequel les recours thérapeutiques restent empiriques et surtout fort peu spécifiques. Dès le début du siècle, Paul Ehrlich, un des pères fondateurs de l'immunologie, a prédit que l'on pourrait utiliser des anticorps pour détruire des tumeurs. Aujourd'hui, avec les anticorps monoclonaux, produits grâce à l'hybridation d'une cellule cancéreuse avec un lymphocyte, une génération de « médicaments-missiles à tête chercheuse » ouvre des espoirs considérables. Ces véritables « sondes » protéiques sont capables de reconnaître des structures signant l'existence d'un cancer. Déjà, dans la pratique, l'exploitation de ces anticorps monoclonaux permet de réaliser des cartographies fonctionnelles et de détecter des zones cancéreuses et leurs métastases. Mais la mise en œuvre de ces techniques n'est pas si simple. En tout cas, les recherches s'intensifient, et pour cause !...

Le docteur P. Ehrlich fut un précurseur de l'immunologie. (Photo Roger-Viollet.)



« immortalisés », les lymphocytes deviennent de véritables usines de production d'anticorps, tous identiques

Le caractère unique de chaque être vivant s'enracine, sur le plan biologique, dans la nature spécifique de ses constituants : si l'on examine les protéines de Jean, beaucoup ressemblent à celles d'un mouton ou d'une souris (n'en déplaise à Jean), mais la plupart en diffèrent, surtout celles qui constituent les motifs antigéniques qui tapissent la surface des cellules et servent de signaux de reconnaissance. Même au sein d'une espèce, les différences d'individu à individu sont telles que les tissus de l'un sont rejetés par l'autre. Seuls les vrais jumeaux sont biologiquement identiques.

Chaque organisme possède un système complexe de cellules spécialisées qui sont les gardiennes de son intégrité : le système immunitaire. Si un « étranger » l'attaque (microbe, virus, substance...), certains lymphocytes, globules blancs particuliers, vont l'identifier comme différent du « soi ». Ils élaborent alors des protéines spécialisées, les anticorps. Les antigènes (protéines qui tapissent la surface

étrangère) propres à l'intrus sont ainsi « kidnappés ». En effet, l'adéquation très étroite des structures antigènes-anticorps permet un emboîtement comparable à celui d'une clé dans une serrure.

Depuis longtemps en médecine et en biologie, les anticorps font l'objet d'études très poussées pour de multiples raisons : par exemple, on induit leur synthèse dans les vaccinations afin de protéger les individus qui les ont fabriqués. On les recherche aussi comme signe d'infections passées ou présentes... Ils sont particulièrement intéressants comme outils de détection d'hormones, de protéines du sang, etc. Mais c'est là que les difficultés commencent, car pour distinguer une molécule d'une autre molécule, il faut disposer de l'anticorps qui lui correspond, et à l'état pur. En clair, il fallait mettre au point des techniques pour produire en grande quantité des molécules d'anticorps toutes identiques (celles absolument identiques ou clones) (cf. encadré). La gageure est de taille. Il faut isoler le type de cellules productrices de l'anticorps voulu, le mettre en culture et... faire en sorte qu'elles se multiplient à l'infini. L'idée germe alors de cumuler dans une cellule hybride les atouts de deux cellules

originelles, l'une productrice d'anticorps (lymphocyte) et l'autre immortelle (cellule cancéreuse). Quand en 1975 Köhler et Milstein (prix Nobel en 1984) parviennent à « immortaliser » pour la première fois un lymphocyte, un horizon gigantesque de nouvelles potentialités s'offre désormais. Cette technique signe à l'époque l'acte de

naissance d'une large famille d'anticorps monoclonaux dont les applications couvrent désormais des domaines aussi variés que les dosages hormonaux, les tests de grossesse, l'identification d'agents infectieux, les diagnostics cancéreux ou la prévention de la maladie hémolytique des nouveau-nés.

D. B.-B.

### Cancer, l'énigme déjouée

On connaissait l'animal, le signe... On extirpe aujourd'hui les « ficelles » de la maladie

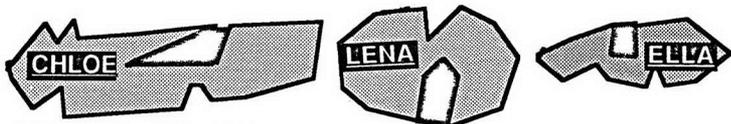
A l'heure actuelle, le cancer pose un double problème : le premier est de savoir ce qu'est le cancer et le second, comment le prévenir ou le guérir. L'élucidation indispensable de la nature du cancer est extrêmement récente puisqu'en 1970 on ignorait encore presque tout de ses mécanismes. Nos connaissances actuelles suggèrent que le cancer prend naissance par suite d'un désordre dans le contrôle de la croissance des tissus. Des expériences, commencées il y a déjà une dizaine d'années, permettent de mieux comprendre le type de lésions qui transforment une cellule normale bien disciplinée en une cellule rebelle capable d'envahir les tissus voisins et de se multiplier anarchiquement en des endroits qui, souvent, altèrent très rapidement des fonctions vitales.

Les cellules cancéreuses ont acquis un pouvoir de multiplication illimité

donc anormal (une cellule « normale » ne se divise qu'un nombre restreint de fois). Ce sont des cellules « transformées » ou mutées, c'est-à-dire dont les gènes ont été altérés. Ces découvertes reposent sur l'observation de l'effet cancérogène de certains agents de l'environnement (hydrocarbures, ultraviolets...). Les recherches sur les virus oncogènes (inducteurs de cancers) ont révélé l'existence de « gènes du cancer » dans le patrimoine génétique des cellules saines de quiconque. Les instructions portées par ces gènes ne sont pas exécutées tant qu'un contrôle inhibiteur naturel subsiste. Or, les cancérogènes chimiques (ou les rayons X, ou radioactifs) ont la capacité de léser les chaînes d'ADN (acide désoxyribonucléique) support du message génétique. Si, par hasard, ils endommagent les structures de régulation inhibitrices des « gènes du cancer », une prolifération anarchique des cellules se déclenche. C'est pourquoi on affirme aujourd'hui que l'environnement est un facteur déclenchant dans 80 % des cancers. Il s'agit bien d'une maladie de la différenciation des cellules. D. B.-B.

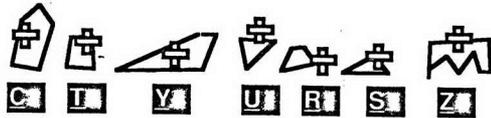
### L'avantage d'être monoclonal

Chloé, Léna, Ella... etc., sont des protéines qui, comme toute protéine qui se respecte, possèdent à leur surface des antigènes, c'est-à-dire des motifs de formes très variées. On peut représenter Chloé, Léna et Ella ainsi :



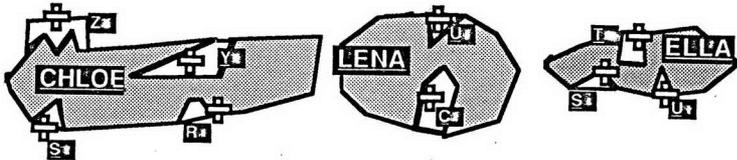
Chloé peut être distinguée de ses compagnes grâce à son antigène. Elle est la seule à le porter.

Charlie, Tom, Yann, Ursule... sont des anticorps (petites protéines) que l'on peut représenter respectivement ainsi :



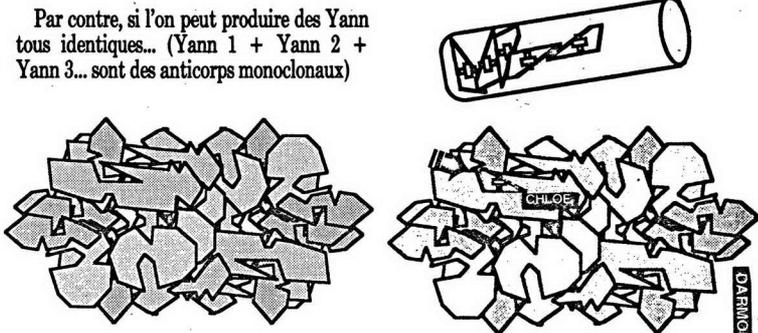
On les marque avec de la radioactivité pour les repérer (symbolisée par +). Si l'on veut mettre en évidence la présence de Chloé au milieu de toutes ses compagnes (dans un prélèvement sanguin ou dans le corps entier), il faut produire Yann à part parce qu'il est le seul anticorps capable de se fixer sur Chloé.

En effet, si l'on introduit Yann + Charlie + Tom + Ursule + ...

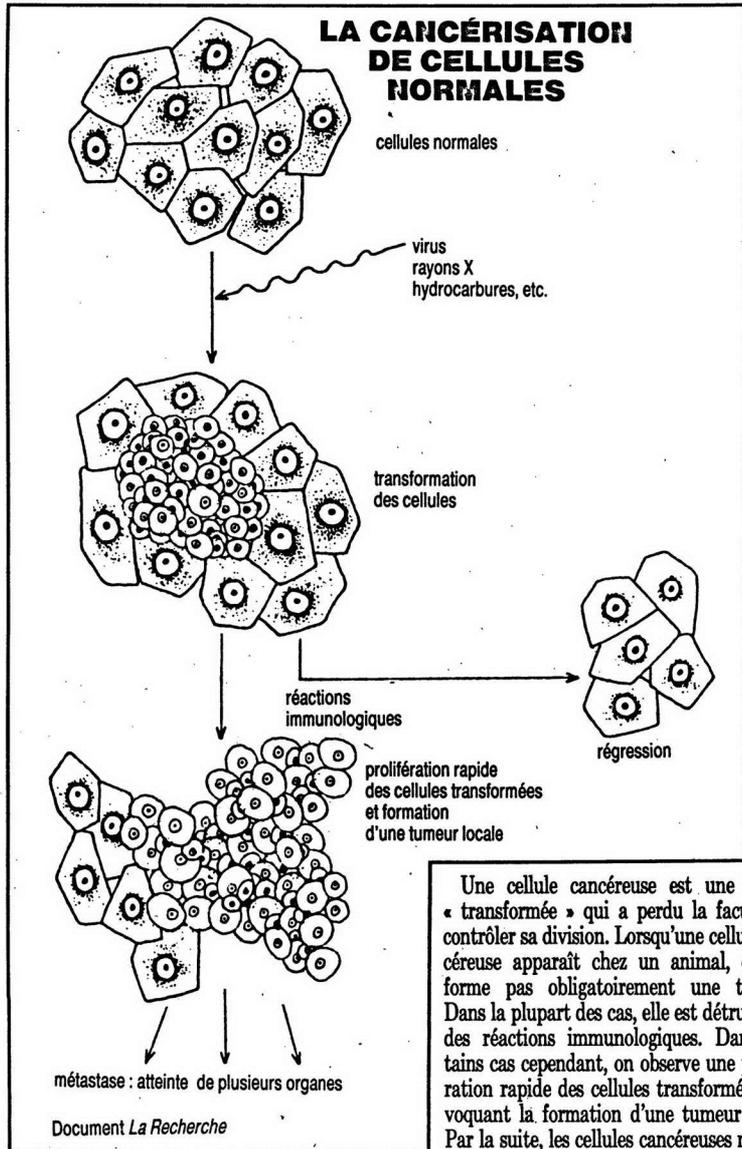


On ne reconnaît rien. Toutes les protéines apparaissent radioactives.

Par contre, si l'on peut produire des Yann tous identiques... (Yann 1 + Yann 2 + Yann 3... sont des anticorps monoclonaux)



... Chloé est reconnue par Yann qui n'a d'affinité qu'avec elle ! Elle est la seule à émettre de la radioactivité.



Une cellule cancéreuse est une cellule « transformée » qui a perdu la faculté de contrôler sa division. Lorsqu'une cellule cancéreuse apparaît chez un animal, elle ne forme pas obligatoirement une tumeur. Dans la plupart des cas, elle est détruite par des réactions immunologiques. Dans certains cas cependant, on observe une prolifération rapide des cellules transformées provoquant la formation d'une tumeur locale. Par la suite, les cellules cancéreuses migrent dans tout l'organisme et atteignent de nombreux organes (métastases cancéreuses).

# LA MÉDAILLE ET SON REVERS

## Quand l'assaut final sera permis...

**D**étruire les cellules malades sélectivement avec de véritables missiles toxiques

Les méthodes de lutte contre le cancer, chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie... et les drogues capables de tuer les cellules tumorales sont légion... Seulement, elles ne sont nullement sélectives et détruisent également des cellules saines. D'où leurs effets secondaires indésirables. De plus, comme le cancer donne généralement lieu à un phénomène de dissémination ou métastases, l'action thérapeutique localisée reste insuffisante et conduit trop souvent à l'échec.

● **IMMUNO-TOXINES : MISSILES A TÊTE CHERCHEUSE.** On tente aujourd'hui d'améliorer l'efficacité des médicaments anticancéreux en les conjuguant à des anticorps monoclonaux ayant des affinités pour les tumeurs et leurs métastases. En véhiculant ainsi des « poisons » préférentiellement vers des sites cancéreux, l'efficacité du traitement est considérablement augmentée. Dès maintenant, des résultats encourageants ont été ainsi obtenus par des équipes de recherches américaine (H. Koprowsky à Seattle), suisse (J.-P. Mach à Lausanne) ou française (F. Jantzen à Montpellier).

Les anticorps monoclonaux sont des anticorps capables de reconnaître un seul antigène à la fois (et non une collection) : ils peuvent donc servir

comme outil de reconnaissance très spécifique de catégories cellulaires dès lors que celles-ci sont porteuses de motifs antigéniques spécifiques. C'est pourquoi un problème crucial se pose : les cellules cancéreuses se distinguent-elles des autres par la présence d'antigènes particuliers? La question reste controversée. Cependant, on exploite actuellement des anticorps monoclonaux d'affinité étroite pour des protéines embryonnaires ou de différenciation propres aux tissus cancéreux (et embryonnaires bien sûr).

● **DÉTECTION PRÉCOCE DES MÉTASTASES.** Les résultats de localisation de zones cancéreuses par injection de ces anticorps monoclonaux antitumeur radiomarqués sont de plus en plus probants. De quoi s'agit-il? L'idée est d'utiliser une substance radioactive (le plus souvent l'iode 131) dite « traceuse » (repérable du fait de son rayonnement) en l'attachant aux anticorps spécifiques de tumeurs. La concentration en certains points de la radioactivité, relevée par un procédé appelé scintigraphie, indique alors la présence de métastases ainsi visualisées (voir photo). Ce dépistage commence à livrer de bons résultats.

Dans les cas de leucémies ou de lymphomes, ces « immuno-toxines » permettent de véritables « purges » de moelle osseuse en éliminant les cellules cancéreuses ex vivo.

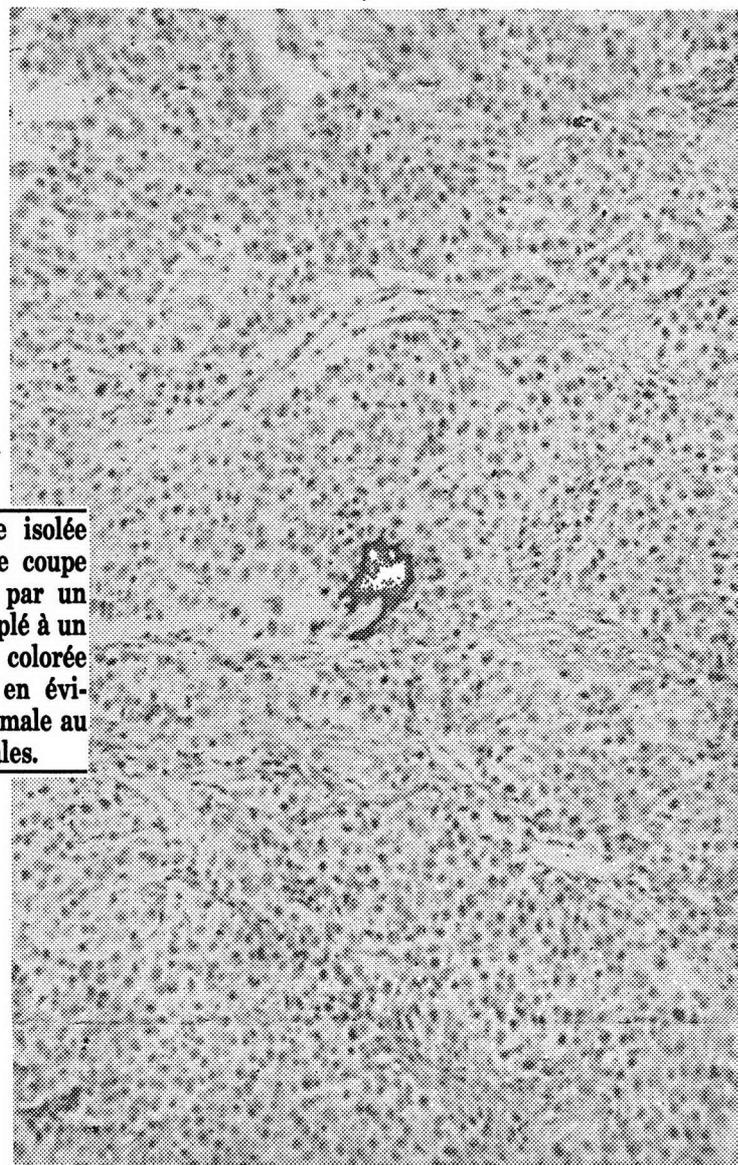
● **CIBLER ET IRRADIER LES TUMEURS.** Bien sûr, au-delà d'un simple repérage, on peut envisager

l'accrochage de grosses quantités d'iode radioactif pour irradier et détruire la tumeur. Un traitement de ce type a été tenté par Stanley E. Order, en décembre dernier, aux États-Unis, sur des patients atteints de cancer primitif du foie (mortal à 100 % dans les trois mois). Une réelle rémission a été observée mais sans qu'il soit possible d'avancer des conclusions significatives.

Toutes ces techniques nouvelles n'ont pas encore révélé de résultats spectaculaires. Il faut sans doute patienter quelques années avant de voir réellement les anticorps monoclonaux « à l'action ». Il est clair qu'ils recèlent

des promesses considérables. N'oublions pas, en effet, que ces molécules s'avèrent être des outils puissants non seulement dans la lutte contre le cancer, mais aussi pour la connaissance plus fondamentale des cellules du système immunitaire : c'est grâce aux anticorps monoclonaux que l'on a pu caractériser le déficit immunitaire du Sida. Inutile alors de préciser que les prochaines années s'annoncent mouvementées...

D. B.-B.



## Sida, contraception : Les utilisations continuent

**L**es anticorps monoclonaux ont de multiples applications... même en matière de contraception

Le docteur Dominique Bellet travaille à l'Institut Gustave-Roussy (Villejuif). Clinicien, il est aussi directeur du laboratoire de recherche en immuno-chimie. Il nous explique ici quelques-unes des applications majeures des anticorps monoclonaux en matière de cancérologie, gynécologie...

— Les techniques de détection des cancers *in vitro* (par prélèvement sanguin) ont-elles beaucoup progressé ces dernières années?

— Oui, considérablement. Prenons l'exemple de la surveillance des cancers du sein, de l'ovaire ou du côlon. Grâce aux anticorps monoclonaux, on peut identifier l'origine du cancer. Ils introduisent un argument supplémentaire non négligeable (cumulé aux examens cliniques, radiologiques ou histologiques) pour l'établissement d'un diagnostic. Par ce biais, le traitement peut être ajusté, car l'on sait que l'évolution de la tumeur est détectable par ces examens de laboratoires. Dans les cas de tumeurs placentaires qui touchent jusqu'à une femme sur 500 en Arabie Saoudite ou à Singapour (1/10000 en Europe), l'identification précoce désormais possible permet le

« sauvetage » de l'utérus et donc une nouvelle grossesse. Et ceci grâce à l'anticorps anti-HCG (hormone gonadotrophine chorionique).

— Cet anticorps apparaît particulièrement performant. Pourquoi?

— L'HCG est une hormone produite par l'organisme féminin à partir d'une fécondation, et elle est indispensable pour la nidation et le développement de l'embryon. La détection de la présence de cette hormone est souvent significative... Pour des tests de grossesse bien sûr qui donnent des réponses fiables, maintenant dès le 10<sup>e</sup> jour après la conception!

Notons au passage qu'aux États-Unis, on développe les « home-tests » d'utilisation personnelle pour suivre par exemple le moment du pic ovulatoire chez la femme (avec les anticorps antihormone lutéinique). Les anticorps anti-HCG sont aussi intéressants

tumeurs la différenciation de n'importe quel tissu. On trouve même du tissu de type placentaire justement capable de sécréter de l'HCG. Ainsi, toute anomalie testiculaire devrait conduire les médecins à l'ordonnance d'un dosage de cette hormone (grâce aux anticorps anti-HCG). L'enjeu est grand, quand on sait que ces pathologies concernent plus d'un homme sur 500 et dans une tranche d'âge jeune (comprise entre 25 et 35 ans). Raison supplémentaire : cette maladie peut être guérie dans 70 % des cas (contre 30 %, il y a dix ans).

■ **VACCINATION ANTIGROSSESSE**

— Le secteur de la contraception est aussi concerné par les anticorps monoclonaux. On teste actuellement une vaccination anti-grossesse. De quoi s'agit-il?

— Il faut tout d'abord distinguer vaccination active et vaccination passive. Dans le premier cas, on cherche à faire produire à l'organisme une quantité importante d'anticorps anti-HCG à la suite de l'injection d'une portion de cette hormone. Cette production massive est capable de bloquer toute grossesse. Des essais en cours, aux USA, en Inde, en Australie soulignent la variabilité des réponses selon les femmes traitées. C'est pourquoi, on envisagera peut-être préférentielle-

ment une vaccination dite « passive » par injection directe des anticorps conférant l'immunité : la dose est alors bien contrôlable. Ce mode de « contraception » (et non de contraception) offre l'avantage d'intervenir uniquement sur l'installation de la grossesse ou gestation. On évite ainsi de perturber l'ensemble de l'équilibre hormonal féminin. Le mode d'action est ici comparable en quelque sorte à celui d'un « stérilet chimique ».

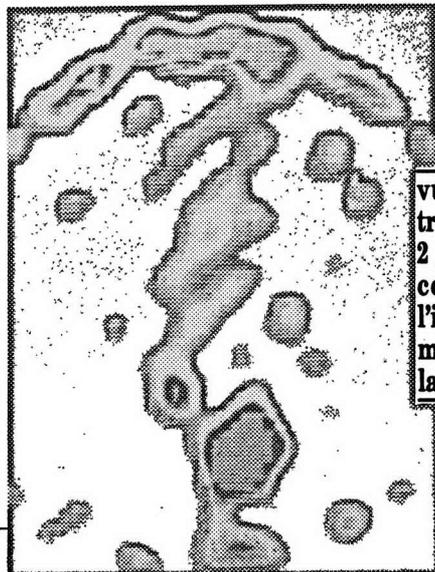
Avec le développement dans de très nombreux domaines des applications des monoclonaux, on imagine aisément l'impact économique énorme qu'ils représentent. Un éditorial du *British Medical Journal* du 31 octobre 1981 commençait par ces mots : « Une ou deux fois par génération, une découverte ou une innovation suscite l'intérêt de toutes les disciplines médicales : les anticorps monoclonaux font partie de cette catégorie. » Si un doute devait subsister à ce sujet, les chiffres avancés par les experts le dissipent aussitôt : le marché des anticorps monoclonaux dépassera les dix milliards de francs en 1990 et 150 milliards en l'an 2000! Les firmes pharmaceutiques se précipitent de plus en plus nombreuses dans ce créneau... encore un signe avant-coureur du succès imminent de ces outils biochimiques, décidément très polyvalents!

D. B.-B.

Pour en savoir plus :

- *Biofutur* (dernier numéro, mars 86); spécial « Anticorps monoclonaux ». Peut être demandé au 29, rue Buffon, 75005 Paris.
- *Immunologie fondamentale et appliquée*, Medsi, 5, avenue Daniel-Lesueur, 75007 Paris.
- *Pour la science*, n° 38, 1980. « Les anticorps monoclonaux ».
- *La Recherche*, n° 139, 1982. « La nature du cancer ».

D.B.B.



vue en scintigraphie (coupe transversale de l'abdomen). J2 : 2 jours après l'injection d'anticorps anti-HCG marqués à l'iode 131 : localisation d'une métastase d'une tumeur testiculaire productrice d'HCG.

en cancérologie pour la détection notamment de tumeurs testiculaires. En effet, on met en évidence dans ces

PHÉNOMÈNE DE RÉCHAUFFEMENT DU PACIFIQUE

# Le retour catastrophique d'El Nino

**C**e courant marin épisodique engendre cyclones et hausses du prix du poisson

L'Académie nationale des sciences des États-Unis vient de tenir un séminaire sur les évolutions climatiques à long terme - on craint un réchauffement de la terre qui, en faisant fondre les glaces polaires, relèverait le niveau général des mers. Ce séminaire, très académique, s'est soudain tourné vers des problèmes immédiats lorsque, à propos de travaux effectués à l'université de Columbia (New York), le professeur Eugene Rasmusson, expert en climatologie du gouvernement américain, a déclaré qu'un « certain nombre de signes indiquent qu'El Nino pourrait revenir avec un impact économique dévastateur » (en 1982-1983, El Nino avait provoqué la mort d'environ 1500 personnes et entraîné des dégâts d'une valeur approximative de 8 milliards de dollars).

C'est un phénomène qui, connu depuis des siècles par les pêcheurs péruviens, consiste en un faible courant côtier qui circule en direction du sud le long des côtes de la République équatorienne. Son nom d'El Nino (l'enfant en espagnol, par référence à Jésus) vient du fait que les premières indications sur son apparition interviennent le plus souvent à l'époque de Noël, lorsque les pêcheurs péruviens trouvent de moins en moins d'anchois - l'anchois est une des principales sources de revenus du pays. Cet El Nino, donc, transporte vers le sud des eaux chaudes tropicales venant des régions du nord de l'Équateur. Tout l'équilibre bioclimatique de l'océan Pacifique s'en trouve bouleversé, du Pérou à la Chine, pays qui a signé en janvier dernier un accord scientifique avec les États-Unis pour mener de concert avec les Américains une étude visant à étudier les origines d'El Nino - jusqu'à présent on accusait les volcans (et il est vrai que la « crise 1982-1983 »

était concomitante aux éruptions d'El Chichon, volcan mexicain qui avait, en envoyant d'importantes quantités de cendres dans l'atmosphère, fortement affecté le climat terrestre). Mais cette année, l'éruption en cours dans la chaîne des volcans de l'Alaska s'est bien produite après l'apparition indubitable des précipices d'El Nino!

Toute l'affaire repose sur le fait que, habituellement, le long des côtes allant du nord du Chili au sud de la Colombie, les courants marins ne sont pas horizontaux, mais verticaux : ils font remonter du fond de l'océan des eaux froides chargées de sels minéraux et de phytoplanctons permettant à de grandes quantités de poissons de vivre et aux pays riverains d'équilibrer leurs budgets par la vente de ce poisson. En

revanche, les eaux chaudes intempestives d'El Nino sont très pauvres en principes nutritifs, les poissons disparaissent et, avec eux, les revenus de la pêche et les populations d'oiseaux associées (en 1957, 22 millions d'oiseaux de mer vivant des bancs de poissons se sont échoués, morts, sur les côtes péruviennes, privant ce pays du guano, engrais formé de l'accumulation de leurs déjections sur les rochers où ils nichent).

Mais la disparition des poissons - qui, en provoquant un manque au niveau mondial, fait monter les cours jusque sur nos marchés français - n'est pas la seule catastrophe engendrée par le retour d'El Nino; retour qui se produit à des intervalles régulièrement irréguliers variant de trois à dix ans, les derniers étant : 1957, 1965, 1969, 1972-1973, 1975-1976, 1982-1983. En 1983, on lui a aussi attribué la sécheresse en Australie et en Afrique, les inondations de Californie et de

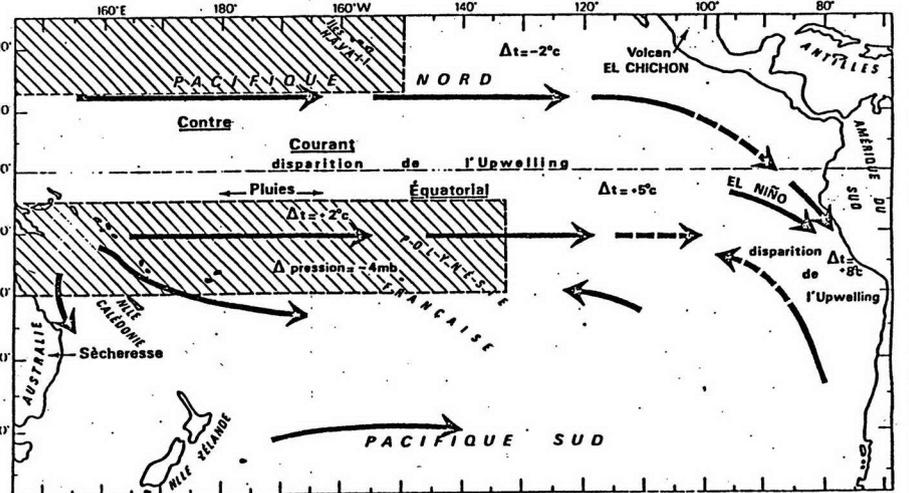
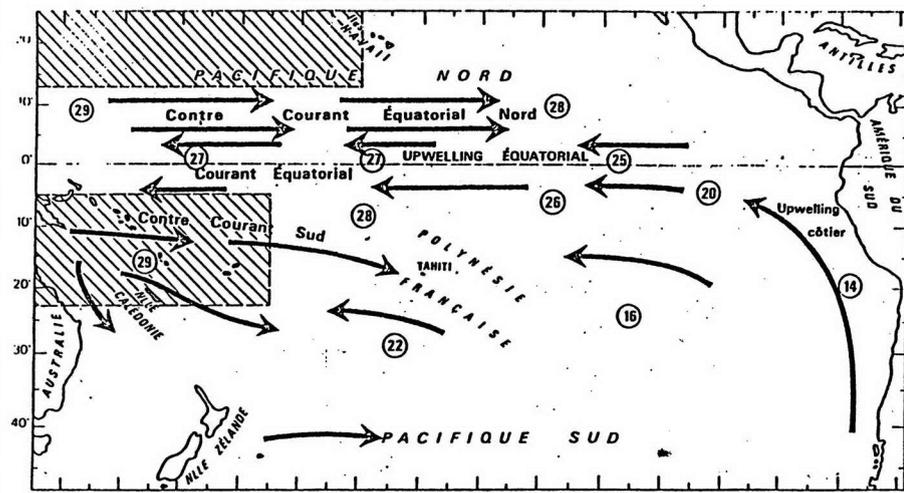
France, etc. Francis Rougerie et Bruno Wauthy, océanographes de l'Orstom, expliquent ainsi ce qui se passe : la disparition de la remontée des eaux froides (*upwelling*) « a entraîné une augmentation de 2° à 3° C de la température de la surface de la mer; la couche superficielle est plus élevée. Ce réchauffement peut paraître minime, mais il faut rappeler que dès qu'une couche océanique dépasse la température de 28° C, elle devient propice au déclenchement de dépressions cycloniques, par injection turbulente de calories de l'océan dans l'atmosphère ». Les trois cyclones qui ont ravagé les territoires français du Pacifique, en décembre 1982, puis en janvier et en février 1983, ont là leur origine. On peut craindre leur retour pour 1986.

Voilà pourquoi l'adjectif catastrophique ne figure plus en regard du nom d'El Nino : El Nino est maintenant à lui seul synonyme de catastrophe. **OLIVIER FOURNARIS**

②② Température océanique en surface.  
← Courant océanique.  
▨ Zone à risque cyclonique.

Situation hydroclimatique : 4<sup>ème</sup> trimestre 1982; 1<sup>er</sup> trimestre 1983.

Situation hydroclimatique moyenne.



Les désordres provoqués par El Nino, dans le Pacifique (à droite), comparés à la situation normale (à gauche). L'upwelling est la remontée d'eau froide profonde

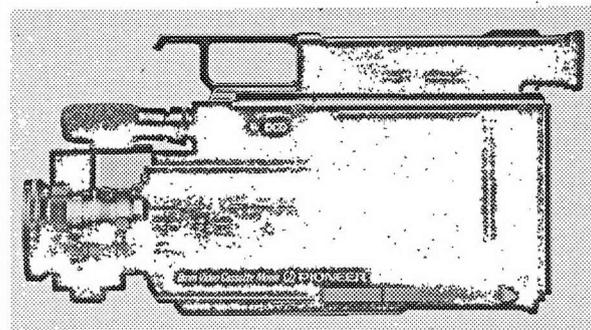
compensant la divergence des eaux de part et d'autre de la ligne équatoriale en raison de l'action des courants marins (source : Orstom, Papeete).

## TECHNOFLASHS

### LE CAMESCOPE DE PIONEER

Pioneer lance son premier caméscope 8 mm vidéo : le VX M 800, un ensemble monobloc d'une caméra et d'un magnétoscope. D'une grande légèreté, selon le constructeur, le VX M 800 offre, selon lui, de multiples avantages : c'est d'abord une caméra autofocus dont la mise au point se fait

automatiquement grâce à un système utilisant un rayon infrarouge qui fonctionne dans n'importe quelle condition d'éclairage y compris dans le noir complet. En outre, le caméscope est muni d'une entrée vidéo qui se branche sur un téléviseur. Toutefois, cet appareil n'est actuellement conçu que pour le système Pal allemand et il faut donc un décodeur pour l'utiliser sur les téléviseurs français (système Secam). Mais, au mois de mai, ce caméscope sera adapté au



Secam. Prix : 16900 F environ. Il est vendu chez tous les revendeurs Pioneer.

### LA CHAUSSURE A SEMELLE PHOSPHORESCENTE

Comment améliorer la sécurité des piétons qui circulent la nuit? Les responsables de la société Humeau-Beaupré ont trouvé la solution : une chaussure à semelles phosphorescentes. Cela grâce à une matière plastique lumineuse qui enrobe les semelles. Cette chaussure commence à être fabriquée et elle sera commercialisée sous la marque Bopy pour les deux usines du Maine-et-Loire de Beaupréau et de La Chapelle-Aubry et dans l'unité de Meilleraye-de-Bretagne en Loire-Atlantique. Grâce à cette innovation, la société Humeau-Beaupréau dont le chiffre d'affaires s'élève, en 1985, à 86,5 millions de francs (+ 20 % par rapport à 1984) veut développer ses ventes à l'étranger.

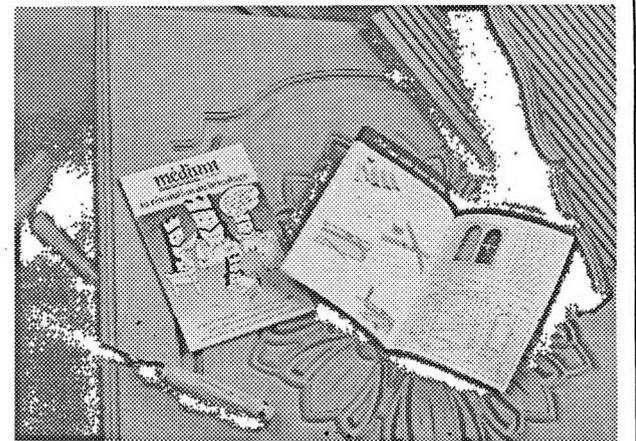
### DU TAM-TAM AU MINITEL-VIDÉOPAC

La Côte-d'Ivoire s'équipe en minitels : plusieurs centaines ont déjà été livrés et la société Stéria (Société de réalisations en informatique et automatisme) est chargée d'organiser le service vidéotex « Tamtel » qui présente sur écran des informations économiques, administratives, culturelles, agricoles et bien sûr informatiques sur minitel ainsi que des programmes éducatifs et des jeux prêts à titre expérimental par la cité des sciences et de l'industrie de La Villette à Paris. L'objectif pour la société est de familiariser l'ensemble de la population avec l'emploi du minitel qui ainsi remplace le tam-tam, ce qui explique le nom de « Tamtel » donné au programme. (Pour tous renseignements s'adresser à la société Stéria, immeuble Péreire, 147, rue de Courcelles, 75017 Paris. Tél. (1) 47.63.11.83.

### « MÉDIUM » POUR LES BRICOLEURS

Vous êtes bricoleurs? « Médium d'Isoroy » est un panneau de fibre de moyenne densité qui, explique la société Isoroy, « regroupe les qualités qu'aucun matériau-bois n'avait jusque-là : plus facile à usiner avec la même qualité de finition que le bois massif; présentation et format pratique semblable à ceux des panneaux de contre-plaqué ou d'aggloméré ». Le « Médium » est donc « facile à travailler et

à assembler ». Il est en vente dans les grandes surfaces de bricolage et chez tous les négociants en bois et matériaux Isoroy. Prix du mètre carré : 80 F environ. Par ailleurs, cette société vient d'éditer une brochure de 32 pages illustrées de photos, et de dessins présentant les différentes possibilités de « Médium ». Elle est envoyée gratuitement sur simple demande à Isoroy BP 90, 14102 Lisieux Cedex.



## LES FORMULES VACANCES DU SECOURS CATHOLIQUE

## Du côté du soleil

**D**écouvrir la campagne ou la mer, c'est ce qu'offre le Secours catholique à des familles démunies

« Partir en vacances, je ne sais pas ce que c'est. » Pas d'argent, pas de travail, des problèmes psychologiques, des difficultés d'intégration dans la société française... De nombreuses raisons pour ne pas pouvoir partir. Pour permettre d'aller prendre l'air en dehors de leur HLM parisien, le Secours catholique a mis en place, depuis 1979, la formule d'aide vacances aux familles.

Même s'il leur est souvent difficile de s'exprimer, les « heureux » bénéficiaires rêvent de repartir. Des vacances qui ont souvent changé leur façon de vivre, amélioré leurs difficultés relationnelles. Qui leur ont ouvert des horizons nouveaux.

## NOS PREMIÈRES VACANCES

« Il y avait beaucoup d'espace et si peu de voitures! » Originaire des DOM-TOM, seule avec ses trois enfants, elle vit dans 20 m<sup>2</sup> et est au chômage. « On est allé au Pays Basque, les gens étaient très accueillants. Nos premières vacances. »

Autre témoignage. « Nous sommes allés en Vendée l'année dernière, c'était très joli. Les gens sont très pieux. Nous prenions le thé avec nos voisins. Les enfants ont adoré la mer. La vie dans une petite ville est très différente, ça m'a fait penser au Paris d'il y a vingt ans, ça me rappelait mon enfance.

Les enfants ont découvert les animaux de la campagne, la vie de la ferme, et ont été très impressionnés par la traite des vaches. Moi, ça me rappelait mon Algérie natale », confie un père de famille au chômage.

« Dans ce petit village des Alpes, les enfants étaient contents, ils ont fait des randonnées, des jeux, c'étaient leurs premières vacances. Moi, je me sentais trop isolée, on était trop loin des magasins, j'aime le mouvement », dit cette maman qui élève seule ses trois enfants et qui a des problèmes d'ordre psychologique.

## ANNONCES LÉGALES

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 24 mars 1986, enregistré à PARIS 75012 PARIS, le 27 mars 1986, bord. n° 92, C. 12.

La Société SAROLA, S.A.R.L. au capital de 20000 F, dont le siège social est à PARIS (75012), 94, bd Diderot, immatriculée au R.C. PARIS sous le numéro 57 B 12098.

A vendu à :

La société « LA CLOSERIE SARLA-DAISE », S.A. au capital de 250000 F, dont le siège est à PARIS (75012), 94-96, bd Diderot, immatriculée au registre du Commerce de PARIS sous le numéro B 317165751 - 79 B 9918.

Un fonds de commerce de restaurant, bar, salon de thé, vente de produits exotiques et connexes, traiteur, glaces et sorbets mis et exploité à PARIS (75012), 94-96, boulevard Diderot, sous l'enseigne « LE MA-COUBA », moyennant le prix principal de 930000 F.

Prise de possession le 24 mars 1986.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> MOULIADE, notaire, 117, bd Voltaire, à PARIS, 75011, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

Pour première insertion.

Pas facile de quitter son « chez soi », même quand celui-ci n'est pas confortable, ni de s'ouvrir à une façon de vivre différente de la sienne. Du côté des villages d'accueil, c'est parfois difficile d'accepter les différences. Alors, on se prépare, on se forme à recevoir

En Bretagne, du côté de Quimper, on s'organise en équipes, pour aller les chercher à la gare, pour voir s'ils n'ont besoin de rien, pour leur faire visiter la région s'ils le désirent... Là aussi, on se

forme : « Il ne faut pas leur coller une étiquette de pauvreté, idéaliser le pauvre ou s'attendre à voir débarquer des clochards, rapporte un responsable du Secours catholique de Quimper. S'ils le

désirent, on parle avec eux de leurs souffrances, leurs angoisses. Quelquefois, ça les libère et leur donne un nouveau départ. A nous aussi, cela nous apporte beaucoup et nous motive pour développer nos équipes, en former de nouvelles. »

Pour Martine Bastian qui gère l'aide vacances aux familles depuis Paris, l'expérience est globalement positive.

« Nous finançons l'opération en payant les locations : nous donnons environ 800 F par famille pour couvrir les frais, mais les correspondants se chargent de trouver les logements et surtout s'investissent beaucoup sur le plus relationnel. Nous connaissons bien les familles qui partent et il est extraordinaire de voir leur transformation après avoir passé un mois en dehors de chez eux. Ils s'étoffent, ont quelque chose à raconter, de nouveaux centres d'intérêt. Ils y gagnent du tonus, ont envie de changer leur environnement, leur logement, leur travail, leurs relations. Ils gardent des liens avec ceux qui les ont accueillis, s'écrivent. Ces vacances profitent surtout aux enfants qui, par la suite, talonnent leurs parents pour repartir. Évidemment, tous ne pourront pas partir par manque de place mais aussi par peur d'aller vers l'inconnu. »

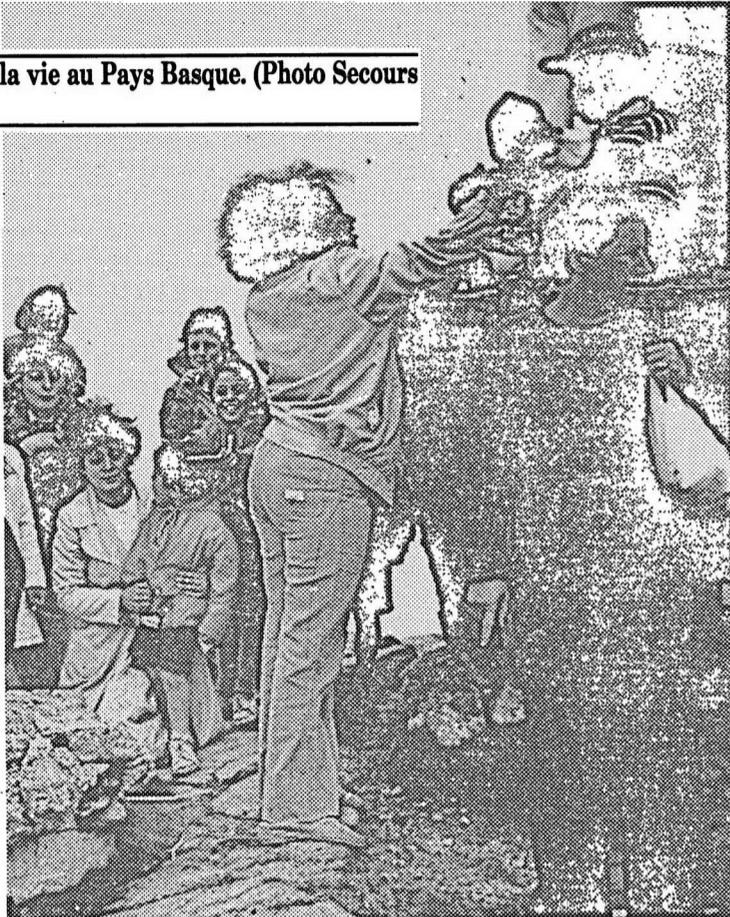
Une expérience devenue un succès qui va s'étendre dans d'autres grandes villes.

MARIE LUSTEAU

## Des familles qui découvrent la vie au Pays Basque. (Photo Secours catholique.)

ces familles « pas comme nous ».

En plein Pays Basque, trois villages, Beguios, Masparrate et Arraute se sont organisés en une association qui répond au joli nom d' « Izduzki Alde » : « Du côté du soleil. » L'été dernier, nous avons ainsi accueilli environ 50 personnes, raconte une organisatrice. Au début, il y a cinq ans, nous organisons des animations, maintenant moins car, comme ils ont des mentalités différentes, ils ne veulent pas toujours sortir. Nous les laissons découvrir la campagne. Nous essayons de les comprendre : une maman qui a quatre enfants de pères différents, une jeune fille de 16 ans enceinte, une mère de deux enfants dont le mari est en prison, des Marocains qui font le Ramadan... Eux aussi sont très étonnés par notre façon de vivre : très entourés, par notre famille nous travaillons souvent avec nos enfants. Quelquefois, la nourriture pose problème, ils en apportent de Paris, la jettent quand ils n'aiment pas. Ce que nous ne faisons jamais. »



## COUPLES

## « Je ne sais pas ce que je veux »

Martine vit depuis dix ans avec Gilbert sans être mariée. Ils ont un petit garçon de 4 ans qui est très exigeant (paraît-il), il faut beaucoup s'occuper de lui, il a « une grosse demande affective », il ne tient pas en place, est très nerveux, ne s'endort pas le soir. En ce moment, son père est absent et Martine « a du mal à supporter le petit quand elle est toute seule ».

Pourtant, elle a demandé à Gilbert de chercher un autre appartement car « elle manque d'air, elle a besoin de respirer ». Ils ont très peu de conversation et les relations sexuelles se sont espacées depuis la naissance du petit Yannick.

« Je viens parce que je ne sais pas ce que je veux. Une chose et son contraire. J'ai demandé à Gilbert de s'éloigner et maintenant, j'ai peur de le perdre. Je suis instable. Il n'y a que ma profession que j'ai réussie, je suis prof de gym. Tout devrait baigner dans l'huile et je n'arrive pas à me comprendre. »

« Parlez-moi de vous. »

« Je n'ai pas grand-chose à dire. Quand j'avais 13 ans, mon père est parti avec une femme, il a demandé le divorce. C'est peut-être pour cela que j'ai tout le temps peur de perdre Gilbert et

pourtant je sais bien que quelque chose ne va pas entre nous, mais il n'aime pas parler. Il a beaucoup souffert dans son enfance et maintenant qu'il m'a, il dit que rien ne lui manque. Alors que pour moi c'est presque le contraire. J'ai l'impression que quelque chose va craquer. Je fais l'amour avec un ancien copain, ce qui veut dire que je ne suis pas frigide, je ne suis bloquée qu'avec Gilbert.

« Savez-vous pourquoi? »

« Mais non, même ça je ne le sais pas. Je sens le besoin de partir, d'aller ailleurs, de rencontrer des gens nouveaux. Gilbert, c'est la routine, on sort bien sûr, on va au resto, au cinéma, mais c'est toujours entre nous, j'étouffe. Avec une copine qui a comme moi dix ans de couple (et deux enfants) nous parlions hier soir encore de partir ensemble faire une virée, couper les ponts. Pourtant, nous savons bien que ça n'est pas possible, on ne s'en va pas comme ça. Mais qu'est-ce qui nous prend? »

« Vous avez du mal à trouver votre identité, à savoir qui vous êtes. Pas de modèles. Les couples parentaux ont éclaté et les jeunes (couples) font pareil sans même avoir besoin de divorcer puisqu'ils ne sont pas mariés. »

« Mais ça ne va pas mieux pour autant, je le vois bien autour de moi. Ma copine, il ya deux ans, a avalé des médicaments et passé huit jours à l'hôpital. »

L'entretien se déroule de façon laborieuse. Quelle est la demande de Martine? Pourquoi est-elle ici? Qu'attend-elle de moi? Rien n'en sera dit. Seules se noueront dans la sympathie (nous disons l'empathie) de muettes connivences et complicités : ce n'est pas facile d'être au monde et de vivre sa vie.

Vivre sa vie, se vouloir quelque part dans un lieu que l'on n'ait pas envie de quitter à tout bout de champ, tout simplement parce qu'on peut y rester, s'y trouver bien, y respirer à l'aise : quête d'identité. Martine cherche cela, mais ne peut le dire. Elle s'est lancée dans la vie de couple sans rien choisir.

« Pour choisir, lui dis-je, il faut trancher, laisser de côté. Ça a l'air bête comme ça, mais c'est perdre, vraiment perdre ce qu'on ne garde pas. On ne peut tout garder, il faut laisser de la place. Alors seulement viennent l'imprévu, les surprises. Quand tout est « bourré » dans l'existence, archi-plein, les activités, sorties « en boîte », « soirées resto », les moments où il ne se passe rien

semblent vides. Mais, c'est lorsque nous pouvons supporter ce vide que nous pouvons nous tenir en vie. »

Martine sait que je dis vrai. Elle acquiesce d'un mouvement de la tête. Personne encore jusqu'à présent ne lui a parlé ainsi de l'existence humaine. Elle semble entendre pour la première fois parler du rapport au manque, à l'incomplétude. Et qui donc l'aurait fait?

Non, Martine ne sait pas ce qu'elle veut. Elle ne connaît pas son désir et elle est encore dans l'incapacité de dire son malaise. C'est un long apprentissage que de parvenir jusqu'au choix-rupture. Renoncement à ce qu'on laisse, à ce qu'on n'aura plus, à ce qui ne sera pas. C'est une élaboration, une lente prise de conscience, un passage à l'imparfait et au conditionnel.

Ce qui fait la valeur d'un choix, c'est la conscience des pertes que l'on fait par ailleurs. Mais, jusqu'ici, Martine ne voulait rien perdre. Le sentiment qu'elle a d'étouffer peut provenir de là. Pourtant, son langage balbutiant parle de séparation, de respiration, de distances, échos lointains du désir d'exister. Nous avons pris d'autres rendez-vous.

JEANNINE MARRONCLE  
conseillère conjugale de l'AFCC

LE RÉAMÉNAGEMENT MONÉTAIRE

# Les mécanismes du système européen

L'objectif du système monétaire européen, tel qu'il fonctionne depuis mars 1979, est de créer une zone de stabilité monétaire entre les pays de la Communauté européenne, essentielle pour faciliter les échanges commerciaux. Tous les pays de la Communauté participent au système, à l'exception de la Grande-Bretagne qui semble toutefois envisager depuis quelques mois son adhésion.

La clé de voûte du système est l'écu (european current unit) dont la valeur est calculée chaque jour à partir des cours des différentes monnaies qui le composent, pondérées par le poids re-

latif des économies nationales dans l'ensemble européen.

La parité de chaque monnaie européenne est définie par rapport à l'écu, la grille de parité entre les différentes monnaies étant déduite de leur valeur en écus. Les marges de fluctuation sont de plus ou moins 2,25 % par rapport à la parité théorique, sauf pour la lire italienne pour laquelle cette marge est fixée à 6 %. Les banques centrales sont tenues de faire en sorte que les cours librement fixés par le marché des changes évoluent à l'intérieur de ces fourchettes. Quand un monnaie se rapproche des limites autorisées, la banque centrale concernée achète la monnaie dont le cours

est en baisse en utilisant à cet effet ses réserves de devises.

Cette défense des parités a cependant des limites : lorsque des raisons économiques structurelles l'exigent (une différence prolongée dans les rythmes de hausse des prix, le plus souvent), les autorités monétaires doivent procéder à une redéfinition de l'ensemble des parités. Les difficultés de telles opérations, c'est qu'elles supposent un consensus de l'ensemble des pays concernés, alors que leurs intérêts ou leurs priorités du moment peuvent ne pas coïncider. De plus, un tel accord doit être conclu au cours du week-end, afin d'éviter la spéculation.

BERNARD PERRET

# Les paysans attentifs aux opérations

La dévaluation du franc pourrait bien arranger les affaires des agriculteurs français. Du moins si le gouvernement oublie un instant l'impact que peut avoir sur l'indice des prix un relèvement des prix agricoles. En effet, parallèlement à la dévaluation du franc sur les marchés des changes, Paris peut prendre deux décisions : soit dévaluer du même montant le franc vert qui sert à traduire en monnaie nationale les prix agricoles européens fixés en écus (les prix agricoles « garantis » augmenteraient alors). Soit créer des montants compensatoires monétaires négatifs (MCM) pour neutraliser pendant un temps l'effet de la dévaluation dans les échanges agricoles.

Toutefois, si ces MCM sont maintenus trop longtemps, ils ont des effets pervers dans la mesure où ils taxent les exportations et subventionnent les importations françaises. Si le gouvernement choisit, dans la foulée, de dévaluer le franc vert dans les prochaines semaines, on pourrait se trouver dans la situation suivante : des prix agricoles européens gelés en écus, mais des prix traduits en France en hausse grâce au jeu des mécanismes monétaires.

Une réévaluation du mark compli-

querait toutefois les choses. Elle se traduirait, en effet, soit par une baisse des prix agricoles exprimés en marks (si la RFA dévalue aussi son mark vert), soit par la création de nouveaux montants compensatoires monétaires (MCM) positifs qui, eux, subventionnent les exportations et taxent les importations allemandes, dopant en fin de compte l'agriculture d'outre-Rhin. De tels MCM ont déjà été créés à plusieurs reprises et les paysans français, F. Guillaume en tête, en réclament la suppression. En effet, tous n'ont pas été annulés dans les temps prévus.

PAULETTE PONS

# L'Allemagne peut voir venir

Quelles qu'aient été les formes de réajustement dans le passé, la monnaie allemande est toujours allée à la hausse, et cela n'a jamais posé de problèmes particulièrement graves à son industrie. Elle a une grande expérience dans cette délicate matière, puisque la première réévaluation du mark remonte à 1961, au temps du chancelier chrétien-démocrate Ludwig Erhard. La réévaluation par rapport au dollar avait été de 4,76 % et avait été décidée sans difficulté politique.

longue et l'industrie ne s'en porte pas plus mal pour autant. Miracle allemand ?

Il serait erroné de prétendre que les chocs entraînés par les réévaluations n'ont pas été ressentis, mais ils ont été bien assimilés. La force de l'industrie allemande réside dans la qualité, le service après-vente (entretien et réparations rapides), la souplesse des représentants, autant de facteurs qui

permettent aux clients d'oublier les hausses de prix résultant des réévaluations. Ces dernières ont même exercé un effet de défi sur les industriels et les exportateurs allemands qui l'ont bien relevé. Cette fois, quels que soient les taux de réajustement, l'Allemagne devrait s'en tirer d'autant mieux que le taux de son inflation est retombé à zéro. Elle peut donc voir venir.

De notre correspondant MARCEL DELVAUX-COUVIN

Huit ans plus tard, la grande coalition des sociaux-démocrates et des chrétiens-démocrates avait failli éclater, le ministre des Finances de l'époque F.-J. Strauss s'opposant à la réévaluation acceptée par le ministre social-démocrate de l'Économie, Karl Schiller. L'histoire des réévaluations de fait du mark allemand est donc

## Tendance du 4 avril

Actions, obligations, Matif et or : tout était à la hausse vendredi à la Bourse de Paris dans l'attente d'un réaménagement monétaire au cours des prochaines heures. En fin de séance, avec une progression de 2,6 %, l'indicateur instantané ratifiait large-

## BOURSE DE PARIS

ment le gain de 2,22 % enregistré à la séance du matin.

La fermeture, dans la matinée, des marchés des changes avant la réunion dès vendredi soir, des ministres des Finances à Ootmarsum aux Pays-Bas, n'a pas surpris les boursiers et n'a provoqué aucun étonnement particulier à la corbeille. Depuis les élections

législatives du 16 mars, les milieux financiers s'attendent à un réaménagement monétaire avec notamment une dévaluation du franc français vis-à-vis du mark allemand. Certains estimaient même ces derniers jours que cette opération tardait à venir.

● Marché monétaire : 8 3/4 %.

## CARNET MESSE ANNIVERSAIRE

— Il y a quarante ans, Armand MARQUISSET fondait les Petits Frères des Pauvres. Une messe anniversaire d'action de grâce sera célébrée le dimanche 13 avril 1986, à 18 h 30, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, sous la présidence du cardinal Lustiger, archevêque de Paris.

## Cours du 4 avril 1986

VALEURS	Préc.	Jour	VALEURS	Préc.	Jour	VALEURS	Préc.	Jour	VALEURS	Préc.	Jour	VALEURS	Préc.	Jour	VALEURS	Préc.	Jour		
<b>REGLEMENT MENSUEL</b>			Cred. Fonc. Frce	1810	1800	Matra	1940	S.G.E.	72,50	71,10	GENCOR	99,20	100,90	<b>DEVICES</b>					
4 1/2 % 1973	1530	1520	Cr. F. Immob.	600	630	Merlin-Gérin	3350	Signaux	599	585	Gen. Elect.	586	620	Etats-Unis 1 \$	7,324		Immobanque	835	835
B.N.P.	1138	1145	C. National	1680	1685	Michelin (B)	3020	Silic	900		Gen. Motors	620	620	E.C.U.	6,892		Jeumont Ind	1160	1160
C.C.F.	1234	1259	D. Crozet	318	320	Midl	6200	Simco	652	623	Gén. Belgiq.	515	515	R.F.A. 100 DM	307,700		M. Kail	485	485
Electr. 8,5 % m. 83	2550	2640	Damart. Serv.	2445	2445	Midland-Bank	466,50	S.I.M.N.O.R.	370	370	Gold Fields	55,80	55,50	Belg. 100 FB	15,036		Mors	200	192
Renault 9 % m. 83	1462	1482	Darty	2770	2810	M. Salsigne (M)	535	Skis Rossignol	1430		Grd Petropolitain	48,10	47,50	P.-Bas 100 FL	273,090		Mumm	822	963
Rh.-Poul. 10 % m. 83	2485	2515	Dév. Rég. N. P.-de-C.	309,90	314	M. M. Penaroya	65	67,50	900	910	Harmony Gold	88,50	88,50	Italie 1000 Lit	4,523		Nobel Bozel	7,90	7,95
St-Gobain 1 <sup>er</sup> tr. 83	1374	1374	D.M.C.	508	538	Leroy-Somer	85	849	203	203	Hitacli	34,35	34,85	Pneumat. Kléber	34,50	39,20	Ortiz Mikko	2400	2620
Thom. S.A. 1 <sup>er</sup> tr. 83	1358	1365	Docks de Fr.	1840	1840	Moët Hennessy	2550	2645	2000	2000	Hoechst	1016	1020	Localfinancière	478	489	U.T.A.	483	503
Accor	439	449,80	Dumez	1128	1140	Moulinex	97,50	931	524	527	Imp. Chemical	108,80	108,80	Loca-Expans	357		Viniprix	984	944
Agence Havas	1730	1799	Eaux	1425	1415	Nav. Mixte	922	931	1249	1249	Inco	119	119	Piles Wonder	1178	1180			
Air Liquide	720	720	Ecco	2532	2529	Nord-Est	206	209,90	666	684	I.B.M.	1150	1145	P.L.M.	273				
Alcatel	2370	2500	Elf-Aquitaine	237	239,50	Nordon	530	539	1550	1580	I.T.T.	345	342	Publicis	1820				
Ais. Super	1450	1476	Elf-Aquit. (cert.)	230	233,50	Nouv. Galeries	489	980	484	350	Ita Yokado	154,20	154,20	Radar	210				
A.L.S.P.I.	410	410	Epéda	1857	1857	Occident. (Gle)	924	980	349,90	350	Matsushita	62,50	62,50	Ruche Picarde	655	690			
Alsthom-Alt.	463	475	Essilor Int.	2545	2700	O.F.P.	1500	3620	1170	1230	Merck	1325	1283	Sauntes et G.	77,60				
Arjomari	1492	1492	Esso	421	425	Olida et Caby	253	3500	331	332	Minnesota	789	755	S.C.A.C.	328				
Aussedat Rey	156	160	Eurafrance	3140	3160	O.P.F.I. Paribas	624	3620	1170	1230	Mobil Corp.	225	225	Société Génér. CIP	1330				
Auxil. Entrep.	1150	1158	Eurocom S.A.	1399	1399	Oréal (L.)	3500	3620	331	332	Nestlé	34560	34560	Sofragi	1240	1240			
Av. Dassault	1240	1250	Europarc 1	2000	2000	Pap. Gascogne	365	355	80		Norsk Hydro	141	139,50	Sovabail	794				
Bail Equip.	485	499,90	Europe N° 1	1215	1220	Pechelbronn	1385	1350	2610	1090	Otsil	207	202	Taittinger	2080	2075			
Bail Invest.	1005	1005	Facom	1612	1600	Penhoët	1389	1149	1049	1090	Petrofina	1105	1101	Unifir SMD	105				
Bancaire (Cie)	1220	1220	Fichet Bauche	780	780	Pernod-Ricard	1090	1148	678	722	Ph. Morris	860	847	Unibail	823				
B.H.V.	580	501	Finex-Lille	266	266	Pétroles BP	106,90	1148	560	195	Philips	188	187,80	U.T.A.	2400				
Beghin-Say	498	501	Fonderie (Gle de)	150	160	Peugeot S. A.	1090	1148	198	195	Quilmes	454,50	467	Vicat	483	503			
Berger (M)	349	350	Fraisinet	127	127	Poclair	119	1210	3730	790	Randfontein	651	548	Viniprix	984	944			
B.I.C.	640	675	Francaprep	299,50	299,50	Poliet	1160	1210	785	790	Royal Dutch	546	548						
B.I.S.	1087	1108	Fromageries Bel.	1085	1100	P.M. Labinal	780	2465			R.T.Z.	84	85,20						
Biscuit (Gle)	2500	2500	Gal. Lafayette	1270	1270	Presses Cité	2490	2465			Saint Helena	90	90						
Bongrain	1810	1980	Géophysique	430	460	Prétabail Sicomi	1540	470			Schlumberger	240	245						
Boygues	1085	1040	Gerland (Ly)	900	910	Primagaz	467	470			Shell Trans.	88	86,60						
BSN	4020	4055	G.T.M. (Gr. Tr. Ma.)	352,50	366,50	Printemps	643	642			Siemens	2280	2280						
Carnaud	1140	1124	Guyenne Gasc.	685	705	Promodés	1280	1299			Sony	163	165						
Carrefour	3460	3540	Hachette	2550	2550	Prouvost S.A.	300	890			Thoshiba	167,50	173,80						
Casino	1579	1579	Hénil (La)	720	739	Radiotechnique	875	890			Unilever N.V.	1215	1236						
Casino (a.d.p.)	1330	1330	Locindus	109,90	116,50	Raffinage	110	108,20			Unit. Tech.	400	40409						
CEDIS	839	839	Im. Pl. Monceau	995	955	Redoute (La)	2530	2560			Vaal Reefs	546	540						
Cetelem	1611	1847	Inst. Mérieux	4498	4498	Roussel-Uclaf	1712	1748			Volvo « B »	365,50	389						
C.F.A.O.	1810	1847	Interbail	670	670	Rouss. U. CNI 82	1535	1510			Western Deep	273	273						
C.F.D.E.	395	405	Intertechnique	2250	2250	Rue Imp. de Lyon	4590	4650			Xerox	502							
C.G.I.P.	1178	1205	J. Lefebvre	689	689	S.A.D.E.	262	259			Zambia Copp.	1,56							
Chargeurs S.A.	1418	1403	Lab. R. Bellon	1392	1400	S.A.G.E.M.	2972	2990											
Chiers-Chât.	72,40	72,40	Lafarge Coppée	1320	1415	St-Louis Bouch.	765	788											
Ciments Fr.	801	829	Lebon	1455	1455	Salomon	2224	2360											
Club Méd.	612	614	Legrand	3700	3900	Salvapar	1250	1249											
Codetel	229	229	Lesieur	1143	1143	Sanofi	750	766											
Cofimeg	418	408	Locafrance	725	730	Sant.	505	510											
Colas	675	665	Locindus	1000	1020	S.A.T.	505	510											
Compt. Entrep.	249	241	Louis Vuitton	1210	1202	Saupiquet (cie)	580	585											
Compt. Modernes	501	501	Luichaire	858	854	Schneider	611	618											
			Lyonnaise Eaux	1275	1320	S.C.O.A.	121	122,50											
			Mais. Phénix	320	319	S.C.R.E.G.	135,10	136											
			Majorotte	670	675	S.E.B.	521	510											
			Manurhin	120,90	120,90	S.E.F.	500	510											
			Mar. Wendel	474	474	S.F.I.M.	1817	1864											
			Martell	1725	1820				</										

L'ÉLECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

# Des vice-présidences convoitées

Pour la première fois depuis 1969, les députés devaient élire au scrutin secret vendredi après-midi les membres du bureau de l'Assemblée nationale. Une exception toutefois pour les trois questeurs. Sur ces trois postes, les groupes politiques étaient, en effet, parvenus à un accord tacite et trois candidats seulement étaient en lice : Roger Corrèze, RPR; Francis Geng, UDF et Christian Laurissegues, PS. Un vote n'était donc pas nécessaire et les trois candidats ont été proclamés dans leur fonction de questeur par Jacques Chaban-Delmas.

En revanche, la désignation des six vice-présidents et des douze secrétaires ne devait pas avoir lieu aussi facilement. Faute de consensus, il a fallu recourir au scrutin secret. Une opération de longue haleine. Huit candidats à la vice-présidence étaient en compétition au premier tour du scrutin : un RPR, Claude Labbé; deux UDF, Charles Millon et Philippe Mestre; trois PS, André Billardon, Claude Evin et Jean-Pierre Michel; un Front national, Pascal Arrighi, et un communiste, Jacques Roux.

Au total, 8 candidats pour 6 postes. Mais en ne présentant que trois candidats, c'est-à-dire une liste avec des « blancs », la coalition RPR-UDF montrait sa volonté d'aller au compromis et de laisser trois vice-présidences aux socialistes. La majorité aurait pu, en effet, comme avait menacé de le faire Pierre Messmer, président du groupe RPR, « rafler tous les postes » en présentant 6 candidats.

Aucune liste n'a cependant obtenu la majorité absolue requise au premier tour de scrutin. Les résultats de ce premier tour montraient une nouvelle fois que le Front national faisait beaucoup plus que le plein de ses voix. En effet, Pascal Arrighi a obtenu 54 voix contre 249 à Cl. Labbé et 253 à A. Billardon, tandis que le candidat communiste a obtenu 28 voix. Les opérations de vote devaient s'éterniser tout l'après-midi. Après les vice-présidents il restait à élire les 12 secrétaires. Or, là encore, on ne s'était pas mis d'accord sur la répartition des postes.

CATHERINE DEMANGEAT

## ULSTER : LES GROUPES PARAMILITAIRES PROTESTANTS EN ACTION

Il ne se passe plus de nuit en Ulster sans que des commandos paramilitaires protestants extrémistes n'attaquent des policiers eux-mêmes à 90 % protestants. Ainsi dans la seule nuit du 3 au 4 avril, douze habitations de policiers ont été attaquées, ce qui a porté à 55 le nombre des maisons de policiers assaillies à coups de cocktails Molotov en un mois. Les extrémistes protestants ont décidé de semer la violence dans la province, constate le chef de la police d'Irlande du Nord.

■ **SIDÉRURGIE : JEAN GANDOIS**, ancien président de Rhône-Poulenc, a été chargé vendredi d'une mission sur la sidérurgie par Jacques Chirac. Il devra établir un diagnostic des deux groupes Usinor et Sacilor, proposer des mesures urgentes et des perspectives de redressement. Les deux groupes qui avaient perdu 16 milliards de francs en 1984, en ont encore perdu près de 8 l'an dernier.

## MOTS CROISÉS

### Problème n° 1308 de Jaz

**HORIZONTALEMENT.** - I. Mince lamine épidermique. - II. Rendras moins brutal. - III. Pourri. - IV. Retour de son; vit dans les nuages. - V. Coup de baguette; complètement dépouillée; conjonction. - VI. Sans vivacité; ne vaut rien. - VII. Moutarde sauvage; pronom. - VIII. Point cardinal; passée en justice. - IX. Traitées sans ménagements.

**VERTICALEMENT.** - 1. Écrits administratifs. - 2. Il forme le corps ou l'esprit. - 3. Neveu d'Abraham; dessin présentant des sinuosités. - 4. Personne sans souci. - 5. Pas ailleurs; parent sur le retour. - 6. Boisson; direction. - 7. Empoisonne le sang; pronom. - 8. Note; a le dos rond. - 9. Peut-être abandonnées.

### Solution du n° 1059 de Tarentule

Horizontalement. - I. ACROBATES.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

- II. TROCADERO. - III. TIC; SI; SU. - IV. HUE; NEF. - V. AVEN; AU. - VI. CA; SIM; IL. - VII. TIF; BISSE. - VIII. INAMICALE. - IX. FENESTRES.

**Verticalement.** - 1. ATTRACTIF. - 2. CRI; VAINE. - 3. ROCHE; FAN. - 4. OC; UNS; ME. - 5. BASE; IBIS. - 6. ADI; AMICT. - 7. TE; NU; SAR. - 8. ERSE; ISLE. - 9. SOUFFLEES.

## A NOTER POUR SAMEDI

- TF 1 : 20.35 Perpète, Julien Fontanes magistrat; 22.00 Droit de réponse : Les abus en psychiatrie; 0.00 Une dernière; 0.15 Ouvert la nuit.
- Antenne 2 : 20.35 Champs-Élysées; 21.55 Hitchcock présente; 22.25 Les enfants du rock; 23.30 Journal.
- FR 3 : 20.00 Disney Channel; 21.55 Soir 3; 22.20 Dynastie; 23.05 Musiclub.
- Canal Plus : 20.30 Crime judiciaire, téléfilm américain.
- La 5 : 20.30 Cherchez la femme; 22.30 Record.
- TV 6 : 17.00 Super-hit de NRJ; 21.00 Concert.

## A NOTER POUR DIMANCHE

- TF 1 : 20.30 « Rio Lobo », film de H. Hawks.
- Antenne 2 : 20.35 Mon ami Maigret.
- FR 3 : 20.35 Madeleine Castaing; 21.30 Festival de Cognac; 22.30 Cinéma de minuit, « The strangers », de J. Negulesco; 0.00 Prélude à la nuit.
- Canal Plus : 20.30 « Hammett », film de W. Wenders.
- La 5 : 20.30 « Une langouste au petit déjeuner », film français de G. Capitani; 22.30 La 5 en concert; 23.30 « C'est arrivé à Naples », film de M. Shavelson.
- TV 6 : Stéréo 6.

# LUNDI 7

## TF 1

- 14.35 Vacances en vol. Téléfilm américain de J. Summers (1980). Avec J. McCook, B. Dillman, L. Nettleton, etc. - Les aventures d'un groupe de touristes américains en voyage en Europe.
- 16.25 Croque-vacances. - 17.25 Le Mutant (4). - 18.25 Mini-journal. - 18.40 La vie des Botes. - 18.45 Santa Barbara (30). - 19.10 La vie des Botes. - 19.40 Cocoricocoboy. - 20.00 Journal.
- 20.30 ENTRE ONZE HEURES ET MINUIT. Film n.b. d'H. Decoin (1948). Avec L. Juvet, M. Robinson, R. Arnoux, etc. - Enquêteur sur un assassinat, l'inspecteur Carrel se rend compte de la ressemblance étrange entre lui et le mort. Il se fait passer pour celui-ci. Drame policier. (Adultes.)
- 22.10 Étoiles et toiles. - 23.10 Une dernière. - 23.25 C'est à lire.

## ANTENNE 2

- 15.55 C'est encore mieux l'après-midi. - 17.35 Récré A 2. - 18.05 Capitol (4). - 18.30 C'est la vie. - 18.50 Des chiffres et des lettres. - 19.10 D'accord pas d'accord. - 19.15 Actualités régionales. - 19.40 Le petit Bouvard illustré. - 20.00 Journal. - 20.30 Loto sportif : Pronostics.
- 20.35 Rouge Marine. Téléfilm (Les cinq dernières minutes) de J.-P. Dasagnat. Avec J. Debary, M. Eyraud, G. Fontanel, etc. - Une célèbre marina de la Côte d'Azur est le théâtre de deux morts suspects. Toutes les recherches conduisent à la famille Cariès.

### 22.05 TOUCHE PAS A MON POSTE (1).

- Privés de télé. Série documentaire de J. Rapiengas et P. Colson. - Pour pouvoir répondre à la question « Quelle place la télévision tient-elle dans votre vie? », les auteurs ont filmé les réactions de volontaires « privés de télé » pendant un mois... Une expérience qui permet de réfléchir à nos rapports avec la télé.
- 23.05 Journal.

## FR 3

- 20.35 LA HORSE. Film (« Le cinéma français et ses stars ») de P. Granier-Deferre et P. Jardin (1969). - Découvrant que sa terre sert de relais clandestin à un gang de trafiquants de drogue, un vieil homme décide de faire justice lui-même... Policier sur le thème de l'exercice privé de la justice. (Adultes.)
- 21.55 Soir 3.
- 22.30 Boîte aux lettres spéciale Serge July. Directeur du quotidien Libération et chroniqueur à Europe 1, Serge July est l'un des journalistes politiques les plus écoutés...
- 23.15 Prélude à la nuit : Dvorak.

## CANAL +

- 20.35 Signé Charlotte. Comédie dramatique française de C. Huppert (1984). Avec I. Huppert, N. Arestrup, C. Pascal, etc. (1 h 28) - Mathieu, violoniste, après une passion orageuse de plusieurs années avec Charlotte, a enfin trouvé un havre de paix auprès de Christine. Mais Charlotte réapparaît. (Adultes, adolescents.)

## LA 5

- 20.30 Driver. (Lundi superstar.) Film américain de W. Hill (1978). Avec R. O'Neal, B. Dem, R. Blakeley, I. Adjani. - Un policier traque un chauffeur de gangsters dans le Chicago nocturne. Histoire bien construite. (Adultes, adolescents.)
- 22.30 La cinquième dimension. Science-fiction.

## TV 6

- 20.00-21.00 Profil 6. Portrait d'artiste en vidéoclip. Interview d'une star.

## ANNONCES LÉGALES

### SOCIÉTÉ D'ORGANISATION EN COMMUNICATION S.O.C.

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 F  
Siège social :  
24, boulevard Poissonnière  
75009 PARIS  
RCS PARIS B 302 506 233

### AVIS MODIFICATIF

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1986, les associés ont décidé de transférer le siège social de PARIS (75009), 24, boulevard Poissonnière, où il se trouvait antérieurement, à GARGES-LÈS-GONESSE (Val-d'Oise), zone industrielle Muette-Nord, 15, boulevard de la Muette, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
LA GÉRANCE.

vert au nom de la société « augmentation de capital à réaliser ».  
- Ladite assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, a procédé aux modifications des articles 6 et 7 des statuts.

L'article 6 « Apports » devient :  
Lors de la constitution de la société, il lui a été fait apport en numéraire de F 7 500 000 intégralement libérés.

L'article 7 « Capital social » devient :

Le capital social est fixé à 13 200 000 F divisé en 132 000 parts de 100 F chacune numérotées de 1 à 132 000 et réparties de la façon suivante :  
Banque Sofinco : 118 800 parts.  
Passy Kléber S.A. : 6 600 parts.  
Sofinco Services S.A. : 6 600 parts.

Pour avis  
LA GÉRANCE

### SOFINROUTE

« Sofinco Services et Cie »  
Société en nom collectif au capital de 32 000 000 F  
Siège social :  
Rue du Bols-Sauvage  
91000 ÉVRY  
RCS Corbell-Essonnes  
B 330 557 737

### AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 24 mars 1986, a décidé :  
- D'augmenter le capital social de 17 000 000 F afin de le porter à la somme de 32 000 000 F par la création de 170 000 parts nouvelles de 100 F chacune, souscrites par les associés à raison de 17 parts nouvelles pour 15 parts anciennes.  
- L'assemblée a pris acte que les parts nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées.  
- Que les sommes versées pour libérer les parts nouvelles ont été déposées à la Banque Sofinco, agence Évry-Siège, à un compte spécial ouvert au nom de la société « augmentation de capital à réaliser ».

- Ladite assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, a procédé aux modifications des articles 6 et 7 des statuts.

L'article 6 « Apports » devient :  
Lors de la constitution de la société, il lui a été fait apport en numéraire de F 3 750 000 intégralement libérés.

L'article 7 « Capital social » devient :

Le capital social est fixé à 32 000 000 F divisé en 320 000 parts de 100 F chacune numérotées de 1 à 320 000 et réparties de la façon suivante :  
Banque Sofinco : 288 000 parts.  
Passy Kléber S.A. : 16 000 parts.  
Sofinco Services S.A. : 16 000 parts.

Pour avis  
LA GÉRANCE

### NOVALLIANCE

Société anonyme au capital de 2 032 500 F  
Siège social :  
132, rue du Faubourg-Saint-Denis  
75010 PARIS  
RCS PARIS B 319 073 359  
(80 B 5045)

Suivant décision d'une Assemblée générale mixte tenue le 28 février 1986 :

- A été nommé administrateur : M. Gérard CHARLOT, demeurant à GAGNY (93220), avenue Maurice, n° 26.  
- Le capital social a été porté dans un premier temps de 2 032 500 F à 2 439 000 F par incorporation de primes d'émission et de fusion et de bénéfices. Dans un deuxième temps, de 2 439 000 F à 2 805 000 F au moyen d'une augmentation de capital en numéraire.  
A l'issue de ces deux opérations, le capital social est de 2 805 000 F divisé en 28 050 actions de 100 F chacune.

Le Président  
du Conseil d'Administration

# ENTREZ LES ARTISTES!

## Loiseau l'aérien

FOURNEAUX

S'il est un chef qui peut résumer à lui seul l'évolution du bien-manger français, c'est Bernard Loiseau. A Saulieu, sur les premiers contreforts du Morvan, il tient une maison historique, La Côte-d'Or. Il y a succédé, après un règne de transition qu'il vaut mieux oublier, au géant Dumaine. La tâche n'est pas facile : dans un bourg devenu somnolent, il lui faut à la fois assumer l'héritage et définir une autre école.

Dumaine, c'était aux fourneaux la réalisation quotidienne de l'idéal que le prince des gastronomes d'alors, l'énorme Curnonsky, défendait à longueur de colonnes. Il produisait une cuisine assez tyrannique qu'il fallait venir goûter à l'heure sous peine de se faire renvoyer avec pertes et fracas, et accepter telle qu'elle était, abondante, saucée, même lourde. Son gigantesque pâté en croûte, par exemple, était fameux, qui, préparé en huit jours longs comme une ère, accumulait en autant de couches géologiques des traces et des farces de faisandé, de bécasse, de foies gras. Dumaine le nommait fort justement Oreiller de la belle Aurore. A ceux qui s'en étaient émerveillés, il offrait d'ailleurs quelques chambres de digestion mais qu'il ne cherchait pas vraiment à rendre

confortables : l'important se passait dans la charmante salle à manger si « province » qu'aimait Herriot et qui ressemblait, en effet, à un petit parlement de la bonne chère où débattaient entre elles les plus solides traditions régionales de l'Hexagone.

Et maintenant, à La Côte-d'Or, sous le portrait du maître accroché dans l'entrée, c'est Bernard Loiseau qui reçoit. Il est aussi joyeux parleur que Dumaine était bougon : un chef, aujourd'hui, doit guetter les micros, être prêt à parler chez Bouvard, sur Canal Plus, à éditer chez Carrère-Lafont, il doit être homme de médias. Homme d'affaires aussi : Bernard Loiseau est le propriétaire de sa maison, il l'agrandit, propose à ses clients des alcôves et des salles de bains de rêve. A coups d'emprunts dont l'ampleur inquiéterait des tempéraments moins optimistes.

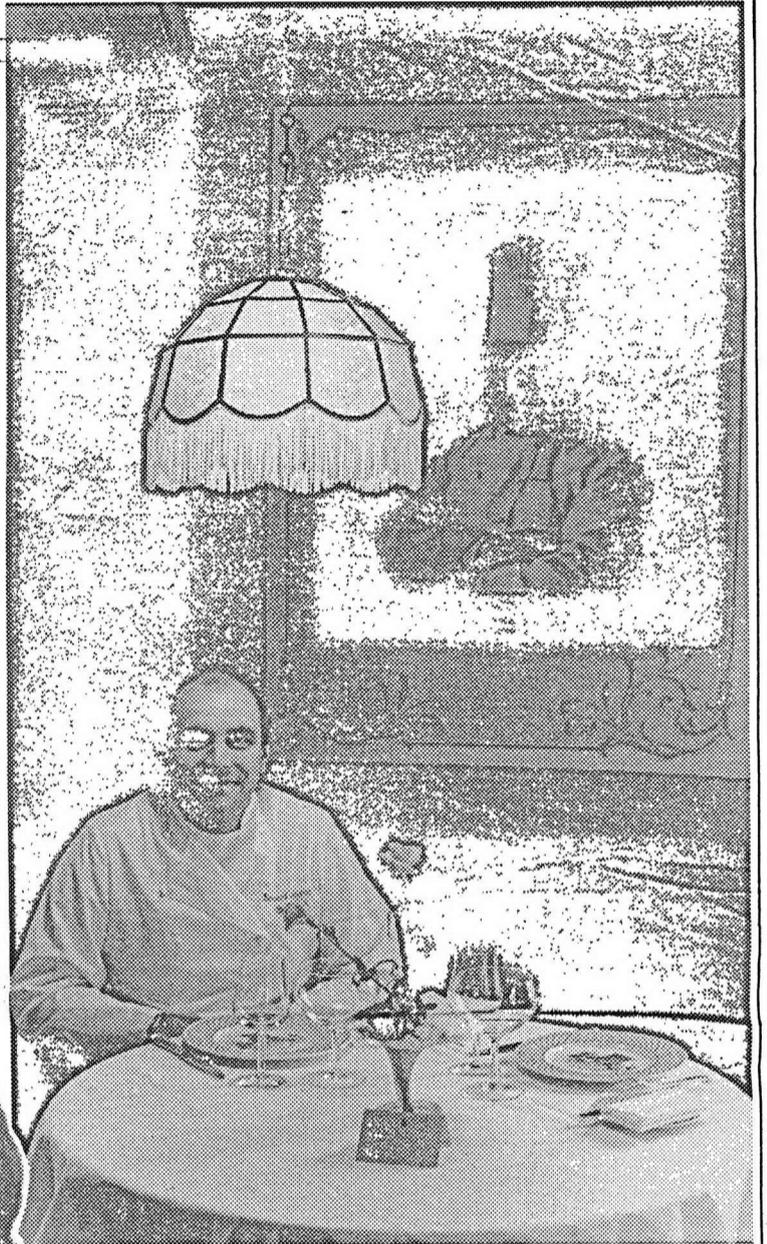
Surtout, en cuisine, Loiseau passe à saute-mouton au-dessus du genre Curnonsky pour retrouver la plus exacte tradition française, celle qui a permis à notre cuisine de s'individualiser après le Moyen Age et qui cherche avant tout à bien isoler les goûts et les saveurs. Loiseau, par exemple, se montre peu préoccupé par l'harmonie décorative qui pousse certains de ses

confrères à construire leurs assiettes comme autant de symphonies de couleurs. Il pourchasse la lourdeur issue des mélanges trop riches; il absorbe les graisses, cuit souvent à poêle fumante, sèche : il n'est jusqu'aux desserts de chocolat, ces sempiternelles conclusions des repas d'aujourd'hui, qu'il ne réussisse à faire s'envoler, enfin aériens. Son souci premier et de restituer à chacun des ingrédients sa vérité propre. Quand il sert une petite salade de légumes, c'est après avoir préparé chacun dans une cassiolette différente, avec un traitement à lui seul approprié. C'est chez lui qu'on redécouvrira le pois, ou encore la pointe d'asperge, achetée chez un jardinier des environs et craquante sous la dent comme elle l'était en terre.

Curnonsky - il n'est plus de mise au temps de Loiseau mais citons-le encore une fois - aimait à caresser quelques maximes, trop souvent, hélas! à rebrousse-poil. L'une d'elles disait : « La cuisine, c'est quand les choses ont le goût de ce qu'elles sont. » Loiseau est de ceux qui la prennent enfin au pied de la lettre.

JEAN LEBRUN

● La Côte-d'Or, Saulieu.



Loiseau sous l'œil du maître Dumaine. (Photo Poboth.)

## Caubère après le Théâtre du Soleil

PLATEAU

Il a vécu les grandes heures du Théâtre du Soleil. Il a été le « Molière » du film d'Ariane Mnouchkine. Tout semblait lui réussir. Et puis un jour, il est parti tout seul sur la grand-route - ou plutôt sur « l'avant-route ». Celle qui l'a ramené aux origines - son origine d'homme et d'acteur en quête perpétuelle de lui-même, sujet propre de son propre spectacle...

C'est ainsi qu'il a créé la *Danse du diable* il y a cinq ans - où il parlait de son enfance, de sa naissance au monde et au théâtre, de sa mère... C'est ainsi qu'il crée *Ariane ou l'âge d'or* (première partie!) - où il raconte sans nommer qui que ce soit, quoi que ce soit, son apprentissage de la vie et du théâtre à travers son aventure du Théâtre du Soleil...

« Cela doit correspondre, chez moi, à une sorte de stade infantile. Après avoir été comédien à un certain niveau, j'ai voulu être auteur et j'ai dû revenir en arrière, commencer une seconde enfance. Disons que, maintenant, je suis en adolescence « attardée »... Je fais mon numéro devant les parents.

**Philippe Caubère, adieu Molière. (Photo Michèle Laurent.)**

Cela dit, je crois aussi que j'en étais arrivé à un point où, sur scène, je n'arrivais plus à dépasser la surface des choses, à mordre dans les rôles. Or, se jouer soi-même empêche de tricher.

Je ne suis pas un solitaire. Au contraire même. Je suis incapable de rester seul plus de trois secondes sur un plateau. Ou alors il faut que j'invente les autres. Je compense leur absence en les évoquant tout le temps. Quand on fait du théâtre, on a toujours besoin des autres. »

DIDIER MÈREUZE

● Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Paris. 45.22.08.40.



## Philippe Blanc, « NahuJA » au rendez-vous des graveurs

PLAQUES

*NahuJA* est une revue de gravure bien insolite, rustique, précieuse, simple, dynamique, grave, mais aussi fantaisiste. Elle porte le nom d'un petit village de Cerdagne. Elle en est à son troisième numéro. Au sixième, elle devrait cesser de paraître. Ainsi en a décidé son fondateur, Philippe Blanc, graveur lui-même. A raison d'un numéro par an, il s'est donné six ans pour convaincre les artistes, les libraires et le public : une publication, relativement peu chère (1), consacrée à des œuvres inédites, d'auteurs, graveurs et poètes, jeunes et inconnus, persuadés qu'il est possible de s'en sortir ensemble, peut être viable.

Dans trois ans, donc, Philippe Blanc envisagera autre chose : soit la fondation d'une revue plus importante, soit un type nouveau d'ouvrage de bibliophilie. Quoi qu'il en soit, son but ne

devrait pas varier. *NahuJA* est une incitation à la liberté et un défi à l'isolement, au marché de l'art, aux galeries qui ignorent les jeunes, au manque de moyens matériels, à l'impression hâtive et banalisée. C'est aussi un appel à tous ceux qui aiment le travail soigné, les techniques artisanales, le beau caractère d'imprimerie. *NahuJA* est prise en charge par les ateliers typographiques Gerbaud, bien connus à Paris, qui en composent les textes « pour le plaisir » et par René Jeanne, le célèbre imprimeur-artisan, qui l'édite et la met en forme.

Philippe Blanc a 37 ans, peu d'argent et beaucoup d'amis qui voudraient bien, tout comme lui, vivre de leur art. Le numéro trois de *NahuJA* en présente une trentaine : « Il faut bien prouver qu'il est possible de donner aux jeunes les moyens de s'exprimer. »

JEANINE BARON

● *NahuJA*, 80 F le numéro ordinaire; 200 F l'exemplaire numéroté. 27, r. des Vignes, 66000 Perpignan.



**Philippe Blanc devant ses œuvres. (Photo Blanc.)**